



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

## Soixante-neuvième session

Point 132 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

## Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

## Table des matières

	<i>Page</i>
Missions politiques spéciales . . . . .	2
I. Introduction . . . . .	4
II. Récapitulatif des ressources nécessaires pour 2014-2015 . . . . .	5
III. Observations et recommandations générales . . . . .	15
IV. Recommandations spécifiques concernant les prévisions de dépenses . . . . .	27
A. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général . . . . .	27
B. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts . . . . .	41
C. Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions . . . . .	51
D. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan . . . . .	68
E. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq . . . . .	71
V. Recommandations sur lesquelles l'Assemblée générale est invitée à se prononcer . . . . .	79



## **Missions politiques spéciales**

### **Groupe thématique I**

Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar

Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre

Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide

Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental

Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève

Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

### **Groupe thématique II**

Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée

Groupe d'experts sur le Libéria

Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire

Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

Groupe d'experts sur le Soudan

Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée

Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran

Groupe d'experts sur la Libye

Groupe d'experts sur la République centrafricaine

Groupe d'experts sur le Yémen

Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

**Groupe thématique III**

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA)

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL)

Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB)

Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUMB)

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)

Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)

Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne (Mission conjointe OIAC-ONU)

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)

## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports préliminaires du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/69/363, Corr.1 à 3 et Add.1 à 5). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des informations complémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 12 décembre 2014.

2. Le Secrétaire général a présenté des prévisions de dépenses pour 2015 d'un montant net de 485 909 600 dollars pour 35 missions politiques spéciales (voir par. 10 à 14 du présent rapport). Les prévisions de dépenses relatives au Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, dont le mandat a été approuvé par l'Assemblée générale, seront présentées dans un état d'incidences sur le budget-programme, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée, sous réserve de la décision que prendra sa Troisième Commission. (Ces prévisions figurent également dans les documents A/69/363 et Add.1 afin de donner une vue d'ensemble des dépenses prévues pour toutes les missions politiques spéciales.)

3. Le Comité consultatif note que les projets de budget présentés par le Secrétaire général pour les missions politiques spéciales pour 2015 sont, comme par le passé, répartis entre trois groupes thématiques (A/69/363/Add.1 à 3), tandis que les ressources demandées pour les deux missions les plus importantes (MANUA et MANUI) font l'objet de rapports distincts (A/69/363/Add.4 et 5). Dans le présent rapport, le Comité revient sur les dépenses prévues pour les 35 missions politiques spéciales pour 2015, lesquelles sont présentées dans les documents A/69/363 et Add.1 à 5 (sect. II), formule des observations et des recommandations à caractère général sur l'administration et la gestion des ressources et les domaines dans lesquels des progrès s'imposent (sect. III), et émet des recommandations ayant trait aux ressources demandées pour certaines missions en particulier (sect. IV).

4. Dans son rapport (A/69/363 et Add.1 à 5), le Secrétaire général communique les informations suivantes sur l'état des mandats des 35 missions pour lesquelles il demande une enveloppe budgétaire pour 2015 : a) 12 missions ont un mandat de durée indéterminée; b) 19 missions ont un mandat venant à expiration en 2015 ou plus tard; c) 3 missions ont un mandat venant à expiration en 2014; d) 1 mission est en cours d'examen par l'Assemblée générale (A/69/363, par. 6 à 8). Il indique que les projets de budget pour 2015 des missions dont le mandat doit expirer en 2014 ont été inclus dans son rapport, dans la mesure où l'on prévoit que leur mandat sera prorogé par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité en 2015 compte tenu des rapports et des demandes qui leur ont été ou doivent leur être soumis.

5. Les deux nouvelles missions mises en place fin 2013 et en 2014 (groupe thématique II) sont les suivantes (A/69/363, par. 9 à 11) :

a) Le Groupe d'experts sur la République centrafricaine a été créé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2127 (2013) du 5 décembre 2013 et l'Assemblée générale en a approuvé le budget pour 2014 durant la première partie de la reprise de sa soixante-huitième session (résolution 68/247 B);

b) Le Groupe d'experts sur le Yémen a été créé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2140 (2014) du 26 février 2014 et l'Assemblée générale en a approuvé le budget pour 2014 durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-huitième session (résolution 68/280).

6. Les quatre missions (groupe thématique III) qui ont achevé ou achèveront leurs opérations en 2014 et la mission qui deviendra opérationnelle le 1<sup>er</sup> janvier 2015 sont les suivantes (A/69/363, par. 12 à 16) :

a) Le 31 mars 2014, le BINUCSIL a mené à bien son mandat en Sierra Leone, mettant ainsi fin à 15 ans de présence de l'Organisation dans le pays sous forme de missions de maintien de la paix et de missions politiques et ouvrant la voie à son remplacement par une équipe de pays des Nations Unies classique [résolution 2097 (2013) du Conseil de sécurité];

b) Le mandat du BINUCA a été intégré à celui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, qui a été autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2149 (2014) du 10 avril 2014 à la suite de la détérioration des conditions de sécurité dans le pays;

c) Dans sa résolution 2137 (2014), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du BNUB jusqu'au 31 décembre 2014, demandé à la mission d'achever le transfert des responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies d'ici à cette date, et prié le Secrétaire général de créer une mission d'observation électorale des Nations Unies aussitôt que le mandat du BNUB aurait pris fin;

d) La MENUB, créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2137 (2014), sera pleinement opérationnelle le 1<sup>er</sup> janvier 2015;

e) La Mission conjointe OIAC-ONU a cessé ses activités fin septembre 2014, le processus de liquidation administrative devant prendre un mois de plus (pour plus de précisions sur les activités menées et sur l'autorisation d'engagement de 1,7 million de dollars demandée, voir A/69/363, par. 16, et note 1 du présent rapport).

## **II. Récapitulatif des ressources nécessaires pour 2014-2015**

7. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture de crédits d'un montant net de 1 081 089 900 dollars pour les missions politiques spéciales au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2014-2015 (résolution 68/248). L'état récapitulatif de l'utilisation des ressources prévues pour l'exercice 2014 qui figure à l'annexe I du rapport du Secrétaire général (voir A/69/363/Corr.3) fait apparaître les éléments suivants :

a) Le montant des dépenses approuvées par l'Assemblée générale pour 38 missions en 2014 s'élevait à 645 995 900 dollars (imputé sur les crédits d'un montant de 1 081 089 900 dollars ouverts au titre du chapitre 3 du budget-programme de l'exercice), et le montant des crédits non utilisés pendant la période devrait atteindre 11 966 000 dollars (soit 1,9 % des crédits ouverts);

b) Pour 2015, il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver un montant total de 485 909 600 dollars pour 35 missions. Le montant à imputer sur le solde des ressources prévues pour les missions politiques spéciales, compte tenu des crédits inutilisés en 2014 (11 966 000 dollars), est de 435 094 000 dollars et le crédit supplémentaire demandé à l'Assemblée s'élève à 37 148 300 dollars (montant net)<sup>1</sup> (voir également par. 14 du présent rapport).

8. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur le nombre total de missions, l'effectif civil et les budgets et dépenses approuvés pour les exercices biennaux 2008-2009 à 2012-2013, par rapport à ceux de 2014 et aux projets de budget pour 2015 (voir tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1

### Vue d'ensemble des ressources financières et humaines des missions politiques spéciales (2008-2015)

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Montant/nombre effectif</i>							<i>Montant/ nombre proposé</i>
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de missions en cours <sup>a</sup>	30	27	27	32	33	38	38	35
Effectif civil approuvé <sup>b</sup>	4 929	4 690	5 186	4 836	4 800	4 080 <sup>c</sup>	4 302	3 931
Budgets approuvés <sup>d</sup>	402,0	474,7	516,1	676,5	600,3	599,9	646,0 <sup>e</sup>	485,9 <sup>f</sup>
Dépenses <sup>g</sup>	405,4	447,9	549,0	627,2 <sup>h</sup>	613,9	565,3	634,0 <sup>i</sup>	À déterminer

<sup>a</sup> Correspond aux missions pour lesquelles des ressources ont été prévues dans le rapport principal du Secrétaire général de l'année suivante, y compris les missions ayant été financées au cours de l'année en question en vertu de l'autorisation d'engagement de dépenses accordée au Secrétaire général.

<sup>b</sup> Tel qu'il figure dans les rapports principaux des années suivantes.

<sup>c</sup> L'effectif civil approuvé est de 4 179, en comptant les 99 postes du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) approuvés pour 2013 qui ne figurent pas dans le rapport A/68/327.

<sup>d</sup> Pour 2008-2013, montants définitifs des crédits approuvés dans le budget-programme de l'exercice biennal.

<sup>e</sup> Pour 2014, le budget approuvé est fondé sur l'ouverture de crédits initiale pour 2014.

<sup>f</sup> Prévisions de dépenses pour 2015 comme indiqué dans le rapport principal pour 2015 (A/69/363). Le montant correspond au financement pour 6 mois de la MANUA et de la MANUL, en attendant l'établissement du budget de 12 mois pour 2015.

<sup>g</sup> Telles qu'elles figurent dans le document A/68/6 (Sect.3).

<sup>h</sup> Les dépenses pour 2011 ne tiennent pas compte de la subvention accordée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

<sup>i</sup> Montant estimatif des dépenses pour 2014 comme indiqué dans le rapport principal pour 2015 (A/69/363).

### Utilisation des ressources financières pour l'exercice 2014

9. On trouvera au tableau 3 (voir A/69/363/Corr.2) du rapport du Secrétaire général le récapitulatif de l'utilisation des ressources financières pour l'exercice 2014 par groupe. Le solde inutilisé de 12 millions de dollars provient surtout des groupes I (3,4 millions de dollars) et III (11,3 millions de dollars), d'où une sous-utilisation des crédits qui est en partie contrebalancée par le fait que les dépenses de la MANUI devraient dépasser d'environ 4,4 millions de dollars les crédits

<sup>1</sup> L'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 1 701 300 dollars pour la Mission conjointe OIAC-ONU a été demandée dans le premier rapport sur l'exécution du budget (A/69/612) (voir A/69/363/Corr.3, annexe I, ligne h).

approuvés (voir A/69/363, par. 111). On trouvera aux paragraphes 112 à 116 du rapport du Secrétaire général le récapitulatif des écarts par groupe (A/69/363).

### Ressources demandées pour 2015

10. On trouvera au tableau 4 du rapport du Secrétaire général les prévisions de dépenses pour 2015 et les variations par groupe, qui sont expliquées aux paragraphes 121 à 127. Les prévisions de dépenses, leur répartition par rubrique et les effectifs nécessaires sont présentés, par mission, dans les tableaux 6 à 8, respectivement (voir A/69/363 et Corr.2).

11. Le Secrétaire général indique que dans l'attente de plus amples précisions sur le mandat et les activités de la MANUA et de la MANUL (ibid., par. 117), les prévisions de dépenses portent, pour ces deux missions, sur six mois de l'année 2015, soit la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015, ce qui représente une prolongation technique de 50 % du montant estimatif des dépenses de 2014 d'un montant d'environ 95 millions de dollars et d'environ 31,4 millions de dollars, respectivement. Des propositions détaillées pour 2015 seront élaborées pour examen par l'Assemblée générale dans le courant de la deuxième partie de la reprise de la soixante-neuvième session (voir les observations du Comité consultatif aux sections IV. C et D ci-après).

12. D'après le Secrétaire général, le montant net des prévisions actuelles pour 2015 au titre des missions politiques spéciales est de 485 909 600 dollars, ce qui représente une réduction d'un montant de 160 086 300 dollars (soit 24,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2014 (A/69/363, sect. II, par. 119 et A/69/363/Corr.2, tableau 4). Le Secrétaire général explique toutefois qu'il n'en aurait pas été ainsi si la MANUA et la MANUL avaient présenté des budgets en année pleine. **Le Comité consultatif fait observer que les montants approuvés pour 2014 pour 38 missions (645 995 900 dollars) et le montant prévu pour 2015 pour 35 missions (485 909 600 dollars) ne sont pas comparables pour les raisons suivantes : a) le montant des crédits ouverts en 2014 au titre de 38 missions comprenait des ressources pour quatre missions qui ne seront pas reconduites en 2015 (51 177 900 dollars); b) les prévisions actuelles pour 2015 portent sur un total de 35 missions, 34 qui se poursuivent et 1 nouvelle mission (la MENUB, avec 12 256 700 dollars); c) les prévisions actuelles pour 2015 ne concernent que les dépenses sur six mois de la MANUA et de la MANUL.**

13. Comme indiqué au tableau 6 du rapport du Secrétaire général (A/69/363/Corr.2), le montant annuel des dépenses prévues pour 2015 au titre des 33 missions représente une augmentation de 25 488 500 dollars, par rapport à 2014 (y compris le montant de 12 256 700 dollars pour la MENUB, mais sans compter les dépenses sur six mois de la MANUA et de la MANUL). **Le Comité consultatif constate que le crédit demandé pour les 32 missions qui se poursuivent représente une augmentation de 13 231 800 dollars, sans compter la nouvelle mission (MENUB).**

14. Comme indiqué au paragraphe 7 b) et dans la note 1 ci-dessus, sur les prévisions actuelles pour 2015 au titre des missions politiques spéciales, le montant de 435 094 000 dollars est à imputer sur le solde des ressources prévues pour l'exercice biennal (1 081 089 900 dollars) et le montant net de 37 148 300 dollars représente un crédit additionnel demandé à l'Assemblée générale. **Le Comité consultatif fait observer que, outre le crédit additionnel de 37 148 300 dollars**

demandé à ce stade, pour tout autre montant que le Secrétaire général demanderait dans les budgets de 12 mois de la MANUA et de la MANUL, il faudrait ouvrir des crédits additionnels au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2014-2015. En outre, si l'on extrapolait à 12 mois (soit 252 796 600 dollars) le montant de 126 398 300 dollars demandé pour six mois pour la MANUA et la MANUL pour 2015, le crédit additionnel s'élèverait à 163 546 600 dollars (au lieu des 37 148 300 dollars proposés par le Secrétaire général), ce qui pourrait se traduire par une ouverture de crédit de 1 246 337 800 dollars<sup>2</sup> (au lieu du montant approuvé de 1 081 089 900 dollars) pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre des missions politiques spéciales.

#### **Effectifs nécessaires pour 2015**

15. On trouvera aux tableaux 5 et 8 du rapport du Secrétaire général (A/69/363) des informations sur les dépenses de personnel civil prévues pour 2015 par groupe, par catégorie et par classe pour chaque mission. On trouvera à l'annexe V du rapport un récapitulatif des changements proposés pour les missions opérant en 2015 et les principaux facteurs de variation. Le Secrétaire général indique ce qui suit concernant les effectifs (ibid., par. 129 et 131) :

a) Il y a une réduction globale de 371 postes pour 2015 (le nombre de postes est ramené de 4 302 pour 38 missions en 2014 à 3 931 pour 35 missions en 2015) qui tient principalement à la non-reconduction des quatre missions (439 postes) du groupe III et à la réduction des postes à la MANUI (51), réduction qui est en partie contrebalancée par la création proposée de nouveaux postes à la MENUB (88) et à la MANUSOM (21);

b) Sans compter les 439 postes des quatre missions du groupe III qui ne seront pas reconduites en 2015, il y aurait une augmentation nette de 68 postes en 2015 pour les missions qui se poursuivront, y compris la nouvelle mission (MENUB). Le Comité consultatif note que, sans compter les 88 postes proposés pour la nouvelle mission (MENUB), il y aurait une réduction nette de 20 postes pour les missions qui se poursuivent en 2015.

16. Le Secrétaire général indique également que les effectifs proposés pour le premier semestre de 2015 pour la MANUL et la MANUA correspondent à la reconduction du nombre de postes approuvé pour 2014, en attendant l'établissement du budget de 12 mois (A/69/363, par. 130). Le Comité consultatif note que le Secrétaire général devant présenter à l'Assemblée générale pour examen à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-neuvième session un projet de budget détaillé pour 2015 pour les deux missions (voir par. 11 ci-dessus), les effectifs nécessaires pour les missions politiques spéciales pour 2015 restent à déterminer.

#### **Taux de vacance de postes et postes vacants**

17. On trouvera à l'annexe VI du rapport du Secrétaire général des informations sur les taux de vacance de postes budgétisés pour 2014, les taux de vacance de postes moyens effectifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2014 et les taux de vacances de postes proposés pour 2015 au titre des missions politiques spéciales. Le Secrétaire général indique que les taux budgétisés proposés pour 2015 tiennent

<sup>2</sup> Y compris l'ouverture d'un crédit additionnel de 1 701 300 dollars demandé dans le premier rapport sur l'exécution du budget (voir note 1 ci-dessus).

compte des taux effectifs de 2014 et des déploiements prévus (ibid., par 132). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les taux de vacance de postes effectifs au 30 septembre 2014 et les taux moyens prévus pour 2014 pour les missions (voir par. 33 ci-après). Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les taux de vacance de postes de chaque mission figurent à la section IV ci-après. **Le Comité consultatif rappelle que les taux de vacance de postes budgétisés devraient, dans toute la mesure possible, être calculés sur la base des taux effectifs. Lorsque les taux budgétisés diffèrent des taux effectifs à la date d'établissement du budget, les taux utilisés devraient être clairement justifiés dans les projets de budget correspondants. Le Comité estime également que les taux de vacance de postes budgétisés sont un moyen de donner un certain degré de précision aux calculs budgétaires et que la gestion des taux d'occupation des postes ne doit pas servir à réduire les coûts au stade de l'exécution du budget (A/68/782, par. 54).**

18. Comme suite à sa demande, le Comité consultatif a reçu une liste des postes qui étaient vacants depuis plus d'un an au 30 septembre 2014 : sur 50 postes vacants, 6 l'étaient depuis près de deux ans ou plus longtemps (2 à la MANUA et 4 au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie), dont 1 depuis quatre ans à la MANUA. **Le Comité consultatif recommande ce qui suit : a) de procéder à un examen des postes de la MANUA dans l'optique de l'établissement du budget de 12 mois de la Mission (voir sect. IV.D ci-après); b) de supprimer 1 des 4 postes vacants au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie (voir sect. IV ci-après). Comme le Comité l'a déjà indiqué, de manière générale, il convient de déterminer en quoi chacun des postes vacants depuis au moins deux ans reste nécessaire et en quoi il est opportun de le faire figurer dans le projet de budget-programme ou, au contraire, s'il faut en proposer la suppression (A/68/7, par. 107). Le Comité continue de considérer que ce principe devrait aussi s'appliquer aux effectifs des missions politiques spéciales. Il rappelle qu'à son avis, dans ses futurs projets de budget, le Secrétaire général devrait fournir, le cas échéant, des informations sur les postes vacants depuis au moins deux ans dans les missions politiques spéciales (A/68/7/Add.10, par. 23) Il rappelle également que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (résolution 66/264, sect. II, par. 21).**

#### **Méthodologie suivie pour le calcul des dépenses de personnel**

19. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur la méthodologie suivie pour le calcul des dépenses de personnel (voir par. 20 ci-dessous) et a été informé de ce qui suit :

a) Pour les missions du groupe I gérées par le Département des affaires politiques et les missions du groupe II, les dépenses de personnel correspondaient aux traitements réels des titulaires des postes au moment de l'établissement du projet de budget;

b) Pour les missions du groupe III et les missions du groupe I gérées par le Département de l'appui aux missions :

i) La méthodologie utilisée pour estimer les frais de personnel correspondant aux fonctionnaires recrutés sur le plan international en 2015 tenait compte des derniers barèmes des traitements en vigueur; du niveau

moyen des échelons aux différentes classes dans chaque mission au 31 mars 2014; du taux de fonctionnaires célibataires par rapport à ceux qui ont des personnes à charge dans chaque mission au 31 mars 2014 ; et du coefficient d'ajustement pour chaque lieu d'affectation au mois de juillet 2014;

ii) Les dépenses communes de personnel ont été calculées à partir du montant réel des dépenses communes de personnel pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 août 2014 et du pourcentage du salaire net réel (coefficient d'ajustement compris);

iii) Les dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national ont été calculées à partir des classes et échelons réels et du niveau des dépenses communes de personnel par le passé;

iv) Pour la MENUB, qui est une nouvelle mission en 2015, ce sont les données du BNUB qui ont été utilisées.

20. Le Comité consultatif a demandé pourquoi des méthodologies différentes étaient appliquées aux missions selon qu'elles étaient gérées par le Département des affaires politiques ou le Département de l'appui aux missions. Il a été informé que les effectifs dans les missions gérées par le Département des affaires politiques étaient suffisamment restreints pour permettre de calculer les dépenses de personnel poste par poste, alors que les effectifs dans les missions gérées par le Département de l'appui aux missions étaient trop importants pour procéder de la sorte. **Le Comité est d'avis que les méthodologies actuellement appliquées pour calculer les dépenses de personnel des missions politiques spéciales manquent de clarté et de précision. Il conviendrait donc de les améliorer. Par ailleurs, ces méthodologies devraient être appliquées de manière systématique à toutes les missions politiques spéciales et opérations de maintien de la paix, et tout écart opéré pour une mission donnée devrait être clairement expliqué dans les projets de budget dans un souci de transparence.**

#### **Ratios de dotation en véhicules et en matériel informatique**

21. On trouve des informations sur les ratios de dotation en véhicules et en matériel informatique de neuf missions aux paragraphes 95 à 98 du rapport du Secrétaire général (A/69/363). Il y est indiqué que le Département de l'appui aux missions a examiné les dotations en véhicules et en matériel informatique au sein des missions politiques spéciales et les a alignées, dans la mesure du possible, sur les ratios qu'il avait fixés et qui avaient été promulgués dans le Manuel des coûts et coefficients standard. Ainsi, les dotations proposées pour 2015 l'ont été sur la base des prévisions de déploiement de personnel pour cet exercice, plutôt que sur la base de l'effectif autorisé.

22. On trouve au tableau 1 du rapport du Secrétaire général des informations sur les dotations en véhicules proposées pour 2015. Au total, la dotation proposée pour les missions politiques spéciales, de 379 véhicules, est de 3 % inférieure à l'allocation standard (389 véhicules). Toutefois, à en croire le Secrétaire général, les dotations proposées sont supérieures à l'allocation standard pour plusieurs missions (BRENUAC, MANUI, Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive, appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria et BINUGBIS). Après avoir demandé des précisions, le Comité a appris que la raison pour laquelle la dotation de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission

mixte était de 75 % supérieure à la dotation standard tenait au fait que des véhicules étaient mis à la disposition de huit observateurs civils, qui n'étaient pas affichés au tableau d'effectifs de la mission pour 2015 (10) (voir également par. 159 ci-dessous). **Le Comité est d'avis qu'à l'avenir, tous les facteurs affectant la dotation standard en véhicules, comme la fourniture de véhicules à des observateurs civils au titre de l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria, devraient être expliqués dans les projets de budget.**

23. On trouve au tableau 2 du rapport du Secrétaire général la dotation en matériel informatique proposée pour 2015. À la lecture de ce tableau, le Comité consultatif constate que la dotation standard est de 1 454 ordinateurs alors que le total correspondant à la dotation standard et aux pièces de rechange est de 1 788 ordinateurs et que la dotation proposée pour 2015 est de 2 009 ordinateurs (soit 12 % de plus que la dotation standard). Les missions où les dotations sont supérieures à la normale sont le BRENUAC, la MANUI et la MANUSOM. Après avoir demandé des précisions, le Comité a appris ce qui suit :

a) Pour la MANUSOM, la dotation proposée (364 ordinateurs) correspond à 120 ordinateurs de plus que la dotation standard (244 ordinateurs), en raison : i) de l'attribution d'ordinateurs aux consultants (40); ii) de la nécessité de réserver des ordinateurs pour les activités de formation et les espaces communs (30); iii) des besoins correspondant au système de transmission des données en haute fréquence et d'autres besoins techniques (10); et iv) du nombre important de pièces détachées nécessaires compte tenu des conditions d'utilisation difficiles, c'est-à-dire des coupures de courant fréquentes et des variations de tension, de la chaleur et de la poussière (40);

b) Sur la question du pourcentage de pièces détachées prévues, le Comité a été informé que, conformément aux directives générales données aux missions par la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions, le ratio de pièces détachées recommandé variait en fonction des missions, compte tenu du marché ou des conditions à l'échelle locale ainsi que des phases de déploiement. Pour la Somalie, le ratio de pièces détachées recommandé était d'environ 15 % de l'inventaire total, mais le ratio réel à la MANUSOM n'était que d'environ 12 %.

24. Dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, le Comité consultatif a étudié la question de l'utilisation du Manuel des coûts et coefficients standard pour déterminer les dotations des missions en véhicules et matériel informatique (A/68/782, par. 49 à 52 et 142 à 151). **Le Comité est d'avis que les coefficients standard fixés devraient en principe s'appliquer à toutes les missions et que tout écart devrait être correctement justifié dans les projets de budget. Par ailleurs, le Comité constate que les renseignements donnés sur les ratios proposés pour dotations en véhicules et matériel informatique pour 2015 sont parcellaires et ne concernent que neuf des missions politiques spéciales. Il recommande que le Secrétaire général continue de suivre l'application des ratios standard pour les véhicules et le matériel informatique dans toutes les missions politiques spéciales et qu'il en rende compte dans les prochains projets de budget. Compte tenu du nombre de pièces détachées et du matériel informatique dont disposent les missions, le Comité est d'avis qu'il faut tenir compte des pièces détachées dont les missions concernées sont déjà en possession avant de procéder à de nouveaux achats de matériel.**

### Opérations aériennes

25. Le montant des ressources demandées pour les opérations aériennes pour 2015 est de 34 038 200 dollars, alors que le budget approuvé pour 2014 était d'un montant de 27 107 600 et qu'en 2013, les dépenses à ce titre s'étaient établies à 24 618 400 dollars. Les 34 millions demandés pour 2015 représentent une augmentation de 6,9 millions de dollars, soit 25,6 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2014. On trouvera à l'annexe IV du rapport du Secrétaire général (A/69/363) des renseignements sur les besoins des missions pour la période allant de 2013 à 2015. Il y est expliqué en note de bas de page que les ressources demandées pour 2015 ne comprenaient pas les données concernant la MANUA et la MANUL, dont le budget sur une période sur 12 mois était en cours d'établissement. **Le Comité souligne qu'une fois prises en compte les ressources demandées pour 2015 pour la MANUA et la MANUL lorsqu'elles seront soumises au Secrétaire général, le montant total des ressources demandées au titre des transports aériens dans les missions politiques spéciales pour 2015 risque d'augmenter encore.**

26. On trouve un récapitulatif des informations sur les opérations aériennes aux paragraphes 99 à 102 du rapport du Secrétaire général (A/69/363). Si l'on fait la comparaison avec les ressources approuvées pour les opérations aériennes pour 2014, on constate une hausse des ressources demandées pour sept missions, avec des augmentations de 40 % ou plus dans 4 d'entre elles (Bureaux des Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour le Sahel et la région des Grands Lacs, BINUGBIS et MANUSOM). On peut obtenir des renseignements sur les ressources prévues pour les opérations aériennes dans chaque mission à l'annexe IV du rapport du Secrétaire général, notamment les crédits pour 2013 et 2014 et le projet de budget pour 2015. Le Secrétaire général donne notamment les raisons suivantes pour expliquer les augmentations proposées pour les quatre missions (ibid., par. 102) :

a) Pour le BINUGBIS et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, l'augmentation des ressources demandées pour 2015 tient essentiellement aux nouveaux arrangements de partage des coûts et à la conclusion d'un nouveau contrat de location d'un avion (voir par. 28 ci-dessous);

b) Pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, la hausse des ressources demandées est imputable essentiellement à l'augmentation du nombre de vols spéciaux prévus, de quatre en 2014 à six en 2015;

c) Pour la MANUSOM, l'augmentation des ressources demandées tient principalement à l'accroissement de l'ensemble des moyens aériens et au nombre d'heures de vol.

**27. Le Comité consultatif est d'avis que le Secrétaire général n'a pas fourni suffisamment d'éléments d'information pour expliquer l'augmentation significative des ressources demandées pour les opérations aériennes en 2015.** Par ailleurs, le Comité est d'avis que les ressources supplémentaires demandées pour 2015 au titre des opérations aériennes ne sont pas correctement justifiées et manquent de clarté, comme il ressort des deux exemples ci-après :

a) L'augmentation notable des ressources demandées pour le BINUGBIS pour 2015 n'est pas suffisamment justifiée : en comparaison avec le budget de 2014, d'un montant de 349 900 dollars (pour 113 heures de vol/50 jours), et les dépenses

prévues, d'un montant de 245 500 dollars (68 heures/30 jours), le montant des ressources demandées pour 2015 est de 1 059 100 dollars (144 heures de vol/73 jours) (voir par. 29 ci-dessous). **Le Comité n'est pas sûr que le nombre d'heures de vol prévu pour 2015 dans le cadre du nouvel arrangement de partage des coûts procède d'une évaluation réaliste des besoins opérationnels de la mission;**

b) Il est difficile de comparer les données communiquées pour 2014 et 2015 par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel : les crédits ouverts en 2014, d'un montant de 126 000 dollars, devaient permettre d'affréter deux avions pendant trois jours chacun, alors que les ressources demandées pour 2015, d'un montant de 550 500 dollars, correspondent à des prévisions de 72 heures de vol.

28. D'après les renseignements communiqués au Comité consultatif, les nouveaux arrangements de partage des coûts afférents à un avion entre l'UNOWA et trois autres missions (le BINUGBIS, l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel) découlent d'une stratégie de coopération régionale et de mise en commun des ressources à compter de janvier 2015. Le Comité rappelle que des initiatives de ce type ont en cours depuis plusieurs années<sup>3</sup>. Au titre des nouveaux arrangements de partage des coûts entre les quatre missions pour 2015<sup>4</sup>, les crédits demandés pour l'avion en 2015 ne diminueraient que pour l'appui des Nations Unies à la Commission mixte (de 341 500 dollars en 2014 à 192 300 dollars en 2015), mais augmenteraient pour les trois autres missions : le BINUGBIS (de 93 000 dollars en 2014 à 764 200 dollars en 2015), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel (de 126 000 dollars en 2014 à 382 100 dollars en 2015) et l'UNOWA (avec une augmentation de 2 296 100 dollars en 2014 à 2 489 800 dollars en 2015, pour un pourcentage inchangé de 65 % par rapport à 2014) (A/69/363, annexe IV). Après avoir demandé des précisions, le Comité a reçu les renseignements suivants en ce qui concerne les paramètres budgétaires du nouveau contrat de location d'un avion (voir le tableau 2 ci-dessous).

<sup>3</sup> Les précédents arrangements de partage des coûts étaient les suivants : a) pour 2014, 65:25:10 entre l'UNOWA, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et à l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria; b) pour 2013, 75:25 entre l'UNOWA et l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria; et c) pour 2012 et 2011, 50:50 entre l'UNOWA à l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

<sup>4</sup> Les nouveaux arrangements de partage des coûts pour 2015 prévoient la répartition suivante : 65:20:10:5 pour l'UNOWA, le BINUGBIS, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria, respectivement.

Tableau 2  
**Paramètres budgétaires du nouveau contrat de location d'un avion**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Paramètres budgétaires retenus pour l'établissement des budgets de 2014 de l'UNOWA et de la CMCN</i>	<i>Paramètres budgétaires retenus pour l'établissement des budgets de 2015 de l'UNOWA, de la CMCN, du BINUGBIS et du BESSG</i>
Frais de fonctionnement annuels (frais de base ou coût garanti)	3 260 000	3 335 000
Coût de l'heure de vol	800	675
Nombre d'heures de vol	320	720
<b>Total, frais annuels</b>	<b>3 516 000</b>	<b>3 821 000</b>

*Abbreviations* : BESSG : Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel;  
 CMCN : appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

29. Le Comité consultatif constate à partir du tableau 2 ci-dessus que, si le tarif estimatif par heure de vol a baissé pour passer de 800 à 675 dollars, le nombre d'heures de vol est passé de 320 à 720 heures en vertu du nouveau contrat. **Le Comité consultatif fait remarquer que le Secrétaire général n'a pas fourni de renseignements et de justifications pour l'augmentation sensible des heures de vol en vertu du nouveau contrat dans son projet de budget. Le Comité estime qu'il faudrait formuler, pour les opérations aériennes, des demandes de crédit qui se rapprochent le plus possible des besoins opérationnels des missions et qu'en matière d'accords de participation aux dépenses, il faudrait recenser les façons optimales de réaliser des gains d'efficacité. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de surveiller les heures de vol effectives et d'examiner les nouveaux accords de participation aux dépenses et, le cas échéant, de les harmoniser avec les besoins opérationnels effectifs des missions participantes. Le Comité recommande également à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de faire part de ses conclusions dans le budget des missions politiques spéciales pour 2016.**

### Voyages

30. Les crédits demandés au titre des voyages autorisés pour 2015 se chiffraient à 14 006 800 dollars (pour les 32 missions dont le mandat est reconduit, outre la MENUB et en excluant la MANUI et la MANUL), soit une augmentation de 237 300 dollars par rapport aux crédits ouverts d'un montant de 13 769 500 dollars pour 2014 (A/69/363/Corr.2, tableau 7). Le Comité consultatif note que le montant des dépenses en 2014 est estimé à 12 845 400 dollars, soit une baisse de 924 100 dollars par rapport aux crédits alloués. On trouvera les observations et les recommandations du Comité consultatif au sujet de chacune des missions dans la section IV ci-après.

31. Le Comité consultatif avait exigé une ventilation détaillée des dépenses prévues pour les voyages s'agissant de chacune des missions politiques spéciales pour 2015, mais n'a reçu des informations qu'à un stade très avancé de son examen du budget pour 2015, ce qui l'a empêché de les analyser de manière approfondie. **Le**

Comité consultatif relève néanmoins un certain nombre de problèmes dans la présentation et la préparation des ressources proposées au titre des voyages, comme suit : a) le manque de cohérence dans les dépenses prévues pour les mêmes destinations (les estimations des déplacements prévus entre Genève et New York, par exemple); b) l'imprécision des estimations, dans quelques cas; c) des anomalies dans le projet de budget, qui pourraient refléter des défaillances systémiques sur la manière d'appliquer la décision de l'Assemblée générale relative aux classes normalement prévues pour les voyages à des fins de formation; d) des voyages multiples budgétisés pour les mêmes destinations ou des destinations proches les unes des autres dans le cadre de déplacements effectués par le même personnel, à diverses fins, dont certaines pourraient éventuellement être regroupés; e) le fait de ne pas tenir compte d'un recours plus fréquent à des vidéoconférences et téléconférences, y compris pour l'examen du budget. Le Comité consultatif réaffirme que les missions doivent, dans la mesure du possible et à chaque fois que c'est faisable, compenser l'augmentation des crédits demandés au titre des voyages dans certains domaines en recherchant des moyens de communiquer et d'échanger des vues dans d'autres domaines. Le Comité répète qu'il partage l'avis du Comité des commissaires aux comptes selon lequel une politique institutionnelle devrait être formulée pour veiller à ce que d'autres solutions soient dûment examinées préalablement à toute autorisation de voyage officiel (A/68/782, par. 202).

32. Lors de l'examen des questions concernant le financement des opérations de maintien de la paix en général, le Comité consultatif a fait connaître son intention de demander au Comité des commissaires aux comptes de procéder à un audit complet des voyages financés par les budgets de maintien de la paix, à savoir les missions, la Base de soutien logistique des Nations Unies et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/68/782, par. 203). Il compte demander à cet égard au Comité des commissaires aux comptes d'élargir la portée de l'audit de manière à englober les voyages effectués par les missions politiques spéciales.

### III. Observations et recommandations générales

#### Format et présentation

33. Le Comité consultatif relève que des efforts ont été faits pour améliorer le format et la présentation des crédits demandés s'agissant des missions politiques spéciales pour 2015, à la suite des observations et des recommandations formulées, et que des informations ont été intégrées au sujet de plusieurs questions dans le rapport du Secrétaire général (A/69/363, par. 79 à 109 et annexes VII à IX), par exemple sur les ressources liées à la sécurité, y compris les services contractuels de sécurité fournis par des sociétés de sécurité privées (annexe VII). **Le Comité consultatif estime cependant que la présentation de l'information, y compris celle figurant dans les annexes au rapport du Secrétaire général, doit être améliorée et normalisée davantage, en utilisant par exemple les moyens suivants : a) fournir des informations plus exhaustives sur les taux de vacance de postes; b) mentionner les pourcentages s'agissant des véhicules et du matériel informatique de toutes les missions; c) faire figurer des informations mieux comparables au titre des opérations aériennes pour toutes les missions concernées, y compris les heures de vol et les dépenses en vertu des contrats**

antérieurs ou en cours; d) faire figurer dans les organigrammes des informations sur les effectifs et les changements y afférents, y compris ceux financés par les ressources extrabudgétaires, avec des indications sur les lieux d'affectation et les changements, les rapports hiérarchiques et l'appui administratif fourni par les autres missions et bureaux.

34. Le Secrétaire général indique que conformément aux observations et aux suggestions formulées par le Comité, l'on continue de s'attacher à aligner autant que faire se peut la présentation des budgets des missions politiques spéciales sur celle des budgets des opérations de maintien de la paix (A/69/363., par. 18). **Le Comité consultatif réaffirme que le Secrétaire général devrait encore améliorer les projets de budget des missions politiques spéciales, sur le fond et sur la forme, ainsi que la cohérence de l'information qui y figure, en y présentant des renseignements détaillés sur les questions transversales comme dans le rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix, afin de donner au Comité davantage d'éléments financiers, y compris les budgets de la MANUA et de la MANUI, qui permettraient de faciliter l'examen des questions correspondantes par l'Assemblée générale et sa prise de décisions (A/68/7/Add.10, par. 26).**

35. S'agissant des cadres de budgétisation, le Comité consultatif continue de constater que nombre de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès pour quelques missions manquent de précision et de clarté s'agissant de ce qui est susceptible d'être accompli ou non dans le cadre des mandats et des activités y relatives. Les indicateurs de succès et la mesure des résultats gagneraient notamment à être plus précis et mieux aisément mesurables dans le cas du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, les Bureaux des Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour la République arabe syrienne, le Soudan et le Soudan du Sud et le Sahel. À titre d'exemple, l'un des indicateurs de succès pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Syrie comprend notamment un renforcement de la participation des représentants du Gouvernement syrien et de l'ensemble des groupes d'opposition syriens (A/69/363/Add.1, par. 50). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'ensemble des groupes ne comprenait pas ceux inscrits par le Conseil de sécurité sur sa liste des entités terroristes. **Le Comité consultatif a affirmé de nouveau que certaines réalisations escomptées et les indicateurs de succès correspondants pouvaient être améliorés pour une meilleure adéquation avec les résultats que les missions respectives pouvaient raisonnablement obtenir et les activités pour lesquelles on pourrait leur demander des comptes (A/68/7/Add.10, par. 27).**

#### **Environnement opérationnel**

36. Le Secrétaire général indique que les missions politiques spéciales continuent de jouer un rôle fondamental dans l'action engagée globalement par l'Organisation en vue de la prévention et du règlement des conflits et de l'instauration d'une paix durable. Il fournit des opérations sur l'environnement opérationnel des missions politiques spéciales, y compris quelques tendances récentes, aux paragraphes 20 à 37 de son rapport (A/69/363).

37. Le Secrétaire général constate une tendance en matière d'augmentation du nombre de mandats des missions politiques spéciales, comme suit (ibid., par. 23 à 27) :

a) Le nombre de missions politiques spéciales des groupes I et II est passé de 2 en 2000 à 24 en 2014, et le nombre de missions sur le terrain est passé de 3 en 1993 à 12 en 2000 et à 14 en 2014 (nonobstant le fait que plus de la moitié de celles qui ont été déployées dans différents pays depuis 1993 sont déjà liquidées);

b) Alors qu'en 1995, le mandat d'une mission sur le terrain comptait en moyenne deux domaines d'intervention, il en couvrait 3,5 en 2000 et environ 6 en 2014. D'autres activités thématiques se sont progressivement imposées. Au cours de la décennie écoulée, les missions sur le terrain sont devenues des opérations manifestement multidimensionnelles dont le programme élargi comprend des domaines tels que les droits de l'homme, l'état de droit, les institutions chargées de la sécurité, les violences sexuelles en période de conflit, le recrutement d'enfants et le rôle des femmes dans la paix et la sécurité;

c) L'apparition de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales et leurs incidences régionales ont accentué l'importance de bureaux régionaux tels que le BRENUAC, le BRSAO et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et celle des missions politiques spéciales traitant de questions thématiques et transversales, par exemple les Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour le Sahel et la région des Grands Lacs et le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide.

38. S'agissant de l'état de la sécurité, le Secrétaire général indique qu'en 2014, les conditions se sont dégradées dans plusieurs pays où des missions politiques spéciales sont présentes, ce qui a mis davantage en danger le personnel et les biens des missions des Nations Unies et posé des obstacles de taille à l'exécution des mandats (A/69/363, par. 33 à 37). En Afghanistan, en Iraq, en Libye, en Somalie, en République arabe syrienne et au Yémen, plusieurs missions politiques opèrent à présent dans des zones où la sécurité reste précaire. D'après le Secrétaire général, pour faire face à des conditions qui se prêtent moins aux activités opérationnelles de l'Organisation, cette dernière a élaboré une série d'options en matière de sécurité pour limiter les risques au minimum, tout en faisant en sorte que les missions aient les moyens de s'acquitter de leur mandat, et notamment d'assurer le déploiement des groupes de gardes des Nations Unies. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe que le Secrétaire général assure la sécurité et la sûreté du personnel et des locaux.**

#### **Groupes de gardes des Nations Unies**

39. Le Secrétaire général a indiqué qu'une des options envisagées ces dernières années en matière de sécurité était celle des groupes de gardes<sup>5</sup> (ibid., par. 37). La MANUI dispose par exemple d'un groupe de gardes depuis 2004. En 2013, trois nouveaux groupes de gardes ont été autorisés à la suite d'un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité : pour le BINUCA (S/2013/636 et S/2013/637) le 29 octobre 2013, pour la MANUL (S/2013/704 et S/2013/705) le 27 novembre 2013 et pour la MANUSOM (S/2013/764 et S/2013/765) le 24 décembre 2013. Dans le cas de la MANUL, le déploiement du

<sup>5</sup> D'après le Secrétaire général, un groupe de gardes est une force composée de policiers, de militaires ou d'autres agents de sécurité mis à disposition par un ou plusieurs États Membres et déployée sur autorisation du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale pour protéger le personnel, les locaux et les biens des missions des Nations Unies opérant dans des environnements hostiles.

groupe de gardes s'est révélé impossible du fait de la situation politique et de la sécurité dans le pays. Le Secrétaire général a également indiqué qu'un bilan des enseignements tirés sera fait à la mi-2015 par le Département de la sûreté et de la sécurité, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les organismes opérationnels concernés, afin d'étudier l'utilisation ainsi que la structure de commandement et de contrôle des groupes de gardes. **Le Comité consultatif attend les conclusions de la réflexion sur les enseignements tirés s'agissant du déploiement des groupes de gardes des Nations Unies.**

#### **Enseignements tirés du lancement de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye**

40. Le Secrétaire général précise que les travaux portant sur les enseignements à tirer de telle ou telle mission et d'autres études analytiques ont permis à l'Organisation de consigner ses succès. Il cite à cet égard une étude consacrée au démarrage de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye effectuée conjointement, en mai 2013, par les Départements des affaires politiques, des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions afin de recenser les problèmes rencontrés par la Mission au cours de ses premiers mois d'opération et d'étudier les moyens de fournir un meilleur appui aux missions politiques spéciales lors de leur lancement (A/69/363, par. 50).

41. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, d'après l'étude, le succès du lancement de la Mission tenait à plusieurs facteurs : une stratégie politique claire, une planification anticipée associant l'ensemble des parties prenantes, une répartition claire des responsabilités, une stratégie souple d'appui aux missions et une direction énergique. Il ressort également de l'étude que la Mission a su contribuer au bon déroulement des élections en Libye tout en veillant à en confier la conduite aux autorités du pays, et systématiquement tenu compte de la problématique hommes-femmes. En ce qui concerne la stratégie d'appui aux missions, le Comité a été informé que d'importants enseignements avaient été tirés quant à la gestion du personnel d'appui aux missions affecté au Centre de services mondial et à l'anticipation des problèmes critiques, qui, pour la MANUL, étaient liés à la lenteur des affectations et des délégations de pouvoirs, et à l'insuffisance de capacités informatiques. De plus, l'impossibilité de procéder rapidement aux recrutements nécessaires a continué de freiner le lancement de la mission et des mesures créatives, comme l'adoption d'une gestion souple des ressources humaines et l'intégration de membres de l'équipe de pays des Nations Unies au sein de la Mission, n'ont pas donné de résultats concluants. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il devrait être tenu compte de ces enseignements lors de la planification des missions politiques spéciales à venir.**

#### **Coopération et coordination entre le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions**

42. L'annexe II du rapport du Secrétaire général (A/69/363) contient la liste des départements responsables de la direction (Département des affaires politiques, Département des opérations de maintien de la paix, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et Bureau des affaires de désarmement) et de l'appui administratif (Département des affaires politiques, Département de l'appui aux

missions, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et Bureau des affaires de désarmement) des missions politiques spéciales pour 2015. Il est indiqué dans le rapport qu'en décembre 2013, le Comité des politiques du Secrétaire général a décidé de transférer, en 2014, la responsabilité de la MANUA du Département des opérations de maintien de la paix au Département des affaires politiques (il s'agit d'une simple question administrative sans répercussion sur les opérations de la Mission) (ibid., par. 74). Les deux Départements ont convenu que le transfert se ferait au 1<sup>er</sup> octobre 2014. Dans le souci d'assurer un transfert sans heurt, le Département des opérations de maintien de la paix a prêté au Département des affaires politiques, pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 30 juin 2015, trois fonctionnaires (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) de son équipe opérationnelle intégrée pour l'Afghanistan désormais démantelée. Afin de s'assurer que la MANUA bénéficie du même appui que celui fourni par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques a recruté, à la classe D-1, un chef d'équipe d'aide à la transition dont le poste est financé à l'aide de ressources extrabudgétaires pour la même période.

43. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les trois fonctionnaires occupaient des emplois financés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2014/15 à l'Équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie (Bureau des opérations du Département des opérations de maintien de la paix). Il a également été informé que lorsque le transfert de la MANUA avait été décidé, la date exacte n'était pas encore arrêtée et que le maintien des trois emplois était censé faciliter le transfert en garantissant la continuité et la mémoire institutionnelle. Les ressources nécessaires à la fourniture d'un appui à la mission seraient prévues dans le projet de budget complet pour 2015 qui sera établi à la suite de l'évaluation de la mission début 2015 (voir sect. IV.D ci-après). Sous réserve de l'approbation, par l'Assemblée générale, des emplois proposés pour fournir des services d'appui à la mission depuis le Siège, les fonctionnaires occupant actuellement les emplois prêtés seraient encouragés à faire acte de candidature. Quant à savoir si l'emploi de D-1 financé par des ressources extrabudgétaires serait maintenu au-delà de 12 mois, le Comité, ayant demandé des précisions, a été informé que ladite évaluation conditionnerait le projet de budget pour 2015 et la nécessité de fournir des services d'appui à la Mission depuis le Siège. Actuellement, l'équipe chargée d'appuyer la Mission au Département des affaires politiques est composée de : 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 G. **Le Comité recommande que les effectifs nécessaires pour appuyer la MANUA et les ressources correspondantes soient examinés dans le contexte du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2015/16 et du budget complet de la MANUA pour 2015.**

44. En ce qui concerne la coopération et la coordination entre les trois départements, le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a indiqué dans son rapport sur les prévisions de dépenses pour 2014 que d'autres mesures étaient prévues pour renforcer cette coopération et cette coordination, comme d'encourager les échanges de personnel entre les trois départements (A/68/327, par. 46). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le prêt de trois fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix au Département des affaires politiques, outre qu'il permettrait d'assurer une transition sans heurt de la MANUA, pouvait être considéré comme une première tentative d'échange de personnel. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il ne ressort pas**

**clairement des informations qu'il a reçues, après en avoir fait la demande, si le prêt des trois fonctionnaires s'inscrit dans le programme d'échange de fonctionnaires initialement envisagé par le Secrétaire général, ni s'il y a déjà eu des échanges de personnel entre les Départements des affaires politiques, des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions.**

#### **Appui à la médiation**

45. Le Secrétaire général a expliqué que ces dernières années l'ONU a renforcé les moyens à sa disposition en matière de médiation. Le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques, dont les services d'expert viennent compléter ceux des autres organismes des Nations Unies, constitue le pivot de l'appui à la médiation au sein du système des Nations Unies, capable de seconder l'ONU, les États Membres, les organisations régionales et d'autres intervenants dans leurs efforts de paix. L'équipe de médiateurs de réserve est l'un des principaux instruments dont dispose l'Organisation pour intervenir rapidement. Ces experts, qui peuvent être déployés en 72 heures, sont des spécialistes de la mise en place de médiations, de l'élaboration de constitutions, des questions d'égalité des sexes et d'intégration sociale, du partage des ressources naturelles, du partage du pouvoir et des mesures de sécurité. En outre, le Département des affaires politiques tient à jour des listes de médiateurs de haut niveau présélectionnés, des deux sexes, spécialistes de domaines particuliers et de différentes origines géographiques, qui peuvent être déployés pour de longues périodes à l'appui de missions de médiation (A/69/363, par. 39 et 40).

46. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé, entre autres, que l'équipe de médiateurs de réserve était composée de huit experts techniques pouvant être déployés à tout moment ou pouvant fournir un appui à distance aux organismes des Nations Unies, aux organisations régionales, aux États Membres et aux autres partenaires, et que lorsqu'ils n'étaient pas en déploiement ils effectuaient des travaux de recherche et analysaient les meilleures pratiques dans leur domaine de compétence respectif. Il a également été informé que ces huit experts offraient des services de médiation très pointus dont l'Organisation ne disposait pas en interne. De plus, la plupart d'entre eux étaient des universitaires ou des praticiens disposant de nombreuses années d'expérience qui se mettaient en disponibilité pour venir appuyer les efforts de rétablissement de la paix de l'ONU lors de missions de courte durée pouvant aller de quelques jours à plusieurs semaines.

47. Le Comité consultatif a également été informé que le Groupe de l'appui à la médiation, au Siège, et l'équipe de réserve pouvaient toujours faire appel aux médiateurs inscrits sur le fichier, ce qui leur permettait de rapidement faire appel aux services de médiateurs et de spécialistes de la médiation chevronnés. Le fichier comprend actuellement plus de 300 experts de près de 80 nationalités. La gestion du fichier est financée au moyen de contributions extrabudgétaires.

48. Pour ce qui est du financement de l'équipe de réserve, le Comité consultatif a été informé que la moitié des experts travaillaient à titre gracieux et que l'autre moitié était financée au moyen de contributions extrabudgétaires destinées exclusivement à l'équipe. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que lorsque le mécanisme avait été mis en place en 2008 (sur financement intégral du Gouvernement norvégien), faire appel à du personnel à titre gracieux semblait le

moyen le plus efficace de lancer un projet pilote, l'idée étant que ces emplois soient à terme financés sur le budget ordinaire (les experts provenant toujours d'autres États Membres). Au fil des ans, les besoins en spécialistes de la médiation ont augmenté tandis que les fonds versés par le Gouvernement norvégien aux fins du personnel fourni à titre gracieux ont baissé de 50 % (le Département des affaires politiques ayant levé des ressources extrabudgétaires pour couvrir les 50 % restants). Les spécialistes étaient recrutés sur des contrats de consultant rémunérés au montant symbolique de 1 dollar par an afin qu'ils puissent bénéficier du statut d'expert en mission pour la durée de leur mission au service de l'Organisation et relevaient donc du personnel fourni à titre gracieux de type II, au sens de l'instruction administrative ST/AI/1999/6. **Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général ne peut accepter du personnel fourni à titre gracieux qu'à titre exceptionnel et pendant une durée limitée et bien définie après l'approbation d'un budget, et pour obtenir l'assistance temporaire dont l'Organisation peut avoir besoin d'urgence pour exécuter un nouveau mandat ou un mandat élargi (ST/AI/1999/6, par. 2.1). Il est donc d'avis que si l'Organisation ne dispose pas en interne de l'expertise qu'apportent les médiateurs de l'équipe de réserve mais serait amenée à la nécessiter sur le long terme, le Secrétaire général devrait envisager de soumettre une proposition budgétaire à cet effet à l'Assemblée générale.**

#### **Partenariats et coopération**

49. Le Secrétaire général fournit des informations sur les partenariats et la coopération entre l'Organisation et les organisations régionales aux paragraphes 51 à 67 de son rapport (A/69/363). Il indique que la coopération avec les acteurs régionaux joue un rôle fondamental dans l'exécution des mandats des missions politiques spéciales et que ces partenariats prennent de nombreuses formes et portent sur divers domaines d'action des missions, qu'il s'agisse de missions consacrées à un pays donné, d'envoyés régionaux ou de bureaux régionaux. Ainsi, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a pour mandat de renforcer les capacités sous-régionales dans les domaines de la prévention et de la gestion des conflits, de la médiation et des bons offices, notamment en fournissant un appui aux mécanismes sous-régionaux existants, en particulier le cadre et le mécanisme de prévention des conflits de la CEDEAO (ibid., par. 55). **Le Comité consultatif prend acte des efforts faits pour travailler en étroite partenariat avec les organisations régionales et s'en félicite. Ce faisant, il compte que le Secrétaire général veillera à ce que les attributions et les responsabilités des organismes des Nations Unies concordent pleinement avec leurs mandats et saura éviter tout chevauchement avec les mandats desdites organisations régionales.**

#### **Stratégie globale d'appui aux missions**

50. Le Secrétaire général indique que l'exercice budgétaire 2014/15 des opérations de maintien de la paix est le dernier consacré à la mise en œuvre du cadre quinquennal de la stratégie globale d'appui aux missions et que le cinquième rapport annuel sur l'état d'avancement de cette stratégie sera présenté à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à sa soixante-neuvième session (A/69/363, par. 87 et 88). Ce cinquième rapport contiendra des propositions visant à élargir le volet services partagés de la stratégie globale, dans le contexte d'un modèle général intégré d'appui aux missions sur le terrain. Il proposera également un cadre qui, s'il

est adopté, permettra progressivement d'assurer à distance des services partagés à toutes les missions sur le terrain, y compris les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix (ibid., par. 91). Le Comité consultatif a examiné cette question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/68/782, par. 250 à 253).

51. Le Secrétariat a informé le Comité consultatif que comme la stratégie globale s'achevait et qu'on se tournait vers un modèle global de prestation de services à la suite de la mise en œuvre d'Umoja, il s'engageait à étendre le principe de services partagés à toutes les missions sur le terrain. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur les modalités de la transition entre la stratégie globale et le modèle global de prestation de services et sur l'approche en matière de services partagés qui serait adoptée à la fin de la stratégie globale. Il a été informé que comme cette stratégie concernait exclusivement l'appui sur le terrain, certains domaines propres aux opérations sur le terrain (notamment le soutien logistique), moins pertinents pour le Siège et les bureaux extérieurs, seraient une des grandes priorités du modèle global de prestation de services. Pour les fonctions pertinentes, en particulier les fonctions purement administratives (ressources humaines et finances), le modèle de services partagés qu'il est proposé de mettre en place dans le cadre de la stratégie globale serait pleinement conforme au modèle global de prestation de services. Le Comité a également été informé que le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions élaboraient des propositions communes contenues dans le cinquième rapport d'étape à venir sur la stratégie globale d'appui aux missions pour que le cadre des services partagés en question soit bien aligné sur le modèle global de prestation de services, prévu pour l'ensemble du Secrétariat. Des propositions détaillées concernant le modèle global de prestation de services seront présentées à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, pour examen et approbation.

52. Dans ce contexte, le Comité consultatif rappelle qu'il a recommandé à différentes occasions qu'il soit demandé au Secrétaire général de soumettre à l'examen de l'Assemblée générale ses propositions relatives au modèle global de prestation de services. Les recommandations faites au sujet de ces propositions ont été approuvées par l'Assemblée générale, notamment dans ses résolutions 67/246, 67/254 et 68/284. **Le Comité consultatif répète donc que tout nouveau modèle de prestation de services pour l'Organisation des Nations Unies doit être approuvé par l'Assemblée générale et recommande à nouveau à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de lui présenter dès que possible un rapport contenant des propositions à cet égard (A/69/386, par. 64).**

53. **Le Comité consultatif rappelle que toute proposition de structure de services partagés à l'échelle mondiale, en vue d'appuyer l'ensemble des missions conduites par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques, doit être pleinement intégrée au projet en cours de modèle global de prestation de services et soumise dans les meilleurs délais à l'Assemblée générale pour examen (A/68/782, par. 251). En outre, le Comité est d'avis que les enseignements tirés de la stratégie globale, y compris la gestion du Centre de services mondial et du Centre de services régional, devraient être pleinement pris en compte dans l'élaboration du modèle global de prestation de services.**

### Bureau d'appui commun de Koweït

54. Le Secrétaire général indique que depuis la mise en place officielle du Bureau d'appui commun de Koweït en décembre 2012, le regroupement progressif du personnel d'appui administratif et des processus d'appui administratif de la MANUA et de la MANUI au sein d'un bureau d'appui unique au service des deux missions s'est poursuivi. Le Bureau d'appui commun, dans les limites de ses ressources, a également assuré la fourniture de services d'appui dans les domaines des finances et des ressources humaines au Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et au Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen (A/69/363, par. 93).

55. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la direction du Bureau d'appui commun de Koweït suivait de près les incidences de cette pratique sur ses ressources. Il a également reçu les informations ci-après :

a) Bureau du Conseiller spécial pour le Yémen : en août 2013, le Bureau d'appui commun a d'abord assuré la fourniture de services de gestion des ressources humaines pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international basés au Yémen. En juillet 2014, il s'est également chargé de la fourniture de services d'appui financiers;

b) Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale : en novembre 2012, la MANUI a assuré la prestation de services d'appui financiers au Centre régional, alors responsabilité du Bureau d'appui commun depuis sa création. Ces services se limitaient à l'entrée de transactions financières dans Umoja et à l'établissement d'états financiers pour le Centre régional. En juillet 2014, le Bureau d'appui commun a reçu une délégation de pouvoir pour fournir des services de gestion des ressources humaines, qui se limitaient alors au calcul de la somme forfaitaire au titre des frais de voyage et à la tenue à jour du tableau d'effectifs du personnel recruté sur le plan international. Depuis que le Bureau d'appui commun a reçu cette délégation de pouvoir, il n'a utilisé aucune ressource pour la fourniture de ces services.

56. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 68/247 A, a fait sienne la recommandation qu'il a faite au Secrétaire général de présenter une analyse complète des coûts et des avantages du Bureau d'appui dans les prévisions budgétaires des missions politiques spéciales pour 2015 (A/68/7/Add.10, par. 38). Le Secrétaire général estime qu'en l'absence de données relatives au montant total des ressources de la MANUA, il n'est guère possible de procéder à ce stade à une analyse complète des coûts et des avantages des services partagés au Bureau d'appui commun de Koweït (A/69/363, par. 94). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international au Koweït étant moins élevées par rapport au personnel en Afghanistan et en Iraq, les économies réalisées sur les dépenses de personnel se sont élevées à 1,4 million de dollars chaque année et les avantages de la prestation de services à distance ont été perçus pour la première fois en 2013 et se maintiennent depuis. **Le Comité consultatif est d'avis qu'une analyse coûts-avantages des services partagés au Bureau d'appui commun de Koweït aurait pu être entreprise pour la période qui s'est écoulée depuis sa création. Il déplore que le Secrétaire général n'ait pas répondu à la demande de l'Assemblée générale et recommande à celle-ci de lui redemander de le faire**

**dans son rapport sur le prochain projet de budget des missions politiques spéciales.**

#### **Services d'appui**

57. Dans le cadre de son examen des prévisions budgétaires des missions politiques spéciales pour 2014, le Comité consultatif a examiné la fourniture de services d'appui aux missions politiques spéciales sur la base de remboursements ou à titre gratuit (A/68/7/Add.10, par. 40 à 42). À cet égard, il note que, dans certains cas, l'appui fourni aux missions continuait d'être enregistré à titre gratuit, comme la fourniture par la MONUSCO de services aériens à l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs (voir par. 98 et 99 ci-dessous). **Le Comité consultatif rappelle que par souci de transparence et d'exactitude budgétaires, il doit être rendu compte de tous les services d'appui quantifiables qui sont fournis aux missions politiques spéciales dans les rapports sur l'exécution des budgets (A/68/7/Add.1, par. 42).**

#### **Postes de rang supérieur**

58. Dans le cadre de son examen des prévisions budgétaires des missions politiques spéciales pour 2014, le Comité consultatif a constaté une augmentation des postes de rang supérieur depuis 2008 et indiqué que le Secrétaire général devrait surveiller l'évolution des effectifs des missions politiques spéciales (A/68/7/Add.10, par. 30).

59. Le Comité consultatif déclare qu'il a reçu à plusieurs reprises des demandes pour des postes de haut rang, au motif qu'ils permettraient d'avoir accès aux instances de décision les plus élevées d'un pays. Dans le projet de budget des missions politiques spéciales pour 2015, il est proposé que le poste de représentant spécial du Secrétaire général pour l'Asie centrale passe, en 2015, du rang de sous-secrétaire général au rang de secrétaire général adjoint (voir sect. IV. C. plus bas), notamment au motif que ce reclassement permettrait a) aux responsables du Centre d'avoir accès aux plus hautes instances de décision des pays d'Asie centrale, augmentant ainsi le poids de l'ONU dans la région et renforçant par là même la capacité du Centre de s'acquitter de son mandat; et b) d'aligner la structure du Centre sur celle du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, tous deux dirigés par des secrétaires généraux adjoints, étant donné que le Centre joue le même type de rôle clef dans les initiatives de rétablissement de la paix (A/69/363/Add.3, par. 154 et 160; voir aussi par. 155 et 161). Le Comité consultatif a voulu connaître la position du Secrétaire général à ce sujet. Il a été informé que le représentant spécial ou l'envoyé du Secrétaire général étant le plus haut représentant du Secrétaire général pour un pays ou une région, ils devaient avoir accès aux plus hautes instances de décision disponibles. En outre, le Secrétaire général s'attend à ce que son représentant soit reçu au plus haut niveau, lorsque la question à l'examen le justifie.

60. En outre, le Comité consultatif note que le Secrétaire général continue de demander la création de nombreux postes de haut niveau dans un contexte différent, par exemple un total de 2 postes de Secrétaire général adjoint, 3 postes de sous-secrétaire général, 8 postes de D-2 et 13 postes de D-1 au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence

contre l'Ebola (voir A/69/590, annexe I). Le Comité rappelle que, lorsque la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a été créée, les propositions du Secrétaire général concernant les effectifs incluaient 1 poste de Secrétaire général adjoint, 1 poste de sous-secrétaire général, 3 postes de D-2 et 8 postes de D-1 pour la Mission [A/66/354/Add.6, par. 17 a) et c)].

**61. Le Comité consultatif est d'avis que les justifications concernant les besoins en personnel, les classes et le reclassement de postes devraient être fondées sur des besoins opérationnels sur le terrain, les responsabilités et les attributions attachées aux différents postes et postes de temporaire dans les pays et régions concernés et les normes de classement des emplois. L'accès aux différents niveaux des décideurs devrait continuer d'être l'un des facteurs utilisés dans le classement des emplois, et non pas être présenté comme une justification supplémentaire pour la création de postes de haut niveau ou de postes de temporaire ou pour le reclassement de postes.**

62. En outre, le Comité consultatif rappelle que lors de son examen de la composition du Secrétariat, il a noté que depuis un an et durant la période qui s'est écoulée depuis 2009, le nombre de postes de Secrétaire général adjoint et de sous-Secrétaire général au Secrétariat avait augmenté en même temps qu'avait décliné le nombre total de fonctionnaires. Par ailleurs, le Secrétariat est l'une des rares entités appliquant le régime commun des Nations Unies dans laquelle le nombre de postes de haut niveau a connu une augmentation importante, la tendance inverse ayant été observée dans la plupart des autres entités (A/69/572, par. 132 et 133). **Le Comité consultatif a déjà exprimé sa préoccupation quant à la tendance à la hausse de la structure hiérarchique du Secrétariat lors de l'examen des projets de budget présentés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2014-2015. Il a souligné avec un regain d'inquiétude que cette tendance se poursuit et espère que des mesures seront prises pour remédier à la prolifération des postes à haute responsabilité (A/69/572, par. 134).**

#### **Transfert des chefs de mission dans d'autres lieux d'affectation**

63. Le Comité consultatif note que trois nouveaux envoyés et conseillers spéciaux nommés par le Secrétaire général en 2014 seront basés dans d'autres lieux d'affectation que leurs prédécesseurs, sans que le Secrétaire général n'ait fourni de justification quant à ces changements dans le projet de budget pour 2015. Sur la base des informations reçues par le Comité consultatif, suite à sa demande, il s'avère que chacun de ces trois changements de lieux d'affectation est lié à des préférences personnelles qui, dans certains cas, ont des incidences financières pour l'Organisation. En outre, si les trois anciens représentants étaient titulaires d'un engagement en vertu d'un contrat-cadre, deux des nouveaux représentants sont maintenant employés à plein temps. Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les trois changements de lieux d'affectation figurent dans la section IV. A ci-après. Ces changements sont les suivants :

a) L'Envoyé spécial en Syrie (employé à plein temps) sera basé à Bruxelles (au lieu de Genève, où se trouve son bureau);

b) L'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs (employé à plein temps) sera basé à Genève (au lieu de Nairobi, où se trouve son bureau; l'ancien Envoyé spécial était en poste à Dublin, dans son pays de résidence) et bénéficiait d'un contrat-cadre;

c) Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre (engagé en vertu d'un contrat-cadre) sera en poste à son lieu de résidence, à savoir Genève (l'ancien Conseiller spécial était en poste à Adélaïde (Australie), dans son pays de résidence).

64. Le Comité consultatif a également demandé des informations sur les dépenses supplémentaires nécessaires, tant pour les chefs de mission que pour le personnel d'appui, lorsque les chefs de mission ne se trouvent pas sur les sites des missions. **Le Comité consultatif examine les incidences financières pour l'Organisation dans la section IV. A ci-dessous, pour chaque mission concernée.**

65. **Le Comité consultatif a constaté que, du fait que les missions politiques spéciales varient considérablement selon leur mandat, leur taille, les conditions dans lesquelles elles mènent leurs activités et la situation sur le terrain, les critères permettant de déterminer où se trouve une mission devraient tenir compte de tous ces facteurs afin de permettre à chaque mission de s'acquitter de son mandat avec la plus grande efficacité et efficience. Le Comité est donc d'avis que, d'une manière générale, les missions devraient être situées dans les pays concernés par leur mandat ou à proximité (A/67/604, par. 23).**

66. **En outre, le Comité consultatif est d'avis que, même si les envoyés et conseillers spéciaux engagés en vertu d'un contrat-cadre sont susceptibles d'avoir d'autres obligations et, de ce fait, ne pas pouvoir être présents à plein temps auprès des missions, les hauts représentants qui travaillent à plein temps pour l'Organisation devraient, d'une manière générale, se trouver avec les missions qu'ils dirigent. Par principe, les lieux d'affectation des chefs des bureaux devraient être choisis sur la base de la mise en œuvre des mandats de la manière la plus efficace et efficiente possible, et dans l'intérêt de l'Organisation.**

#### **Prestations logement versées aux responsables des missions**

67. En ce qui concerne la mise à disposition par un État Membre de locaux pour le quartier général de la mission ou l'hébergement de ses hauts responsables, le Comité consultatif a été informé, suite à sa demande, que les situations étaient variables et dépendaient des accords conclus entre le gouvernement et l'Organisation (si elle n'est pas spécifiée dans l'accord sur le statut de la Mission conclu, la mise à disposition de locaux ou de logements n'a aucun caractère obligatoire). Le Comité a également été informé que l'indice d'ajustement d'un lieu d'affectation établi par la Commission de la fonction publique internationale comprend un élément « loyer », calculé sur la base des loyers moyens payés par les fonctionnaires internationaux en poste dans la ville en question. Si les fonctionnaires, y compris les chefs de mission, perçoivent une aide au logement, y compris sous forme d'un logement fourni par l'Organisation, un gouvernement ou un organisme apparenté, gratuitement ou moyennant un loyer sensiblement inférieur au loyer moyen utilisé pour calculer l'indice d'ajustement pour le lieux d'affectation en question, il est opéré sur le traitement du fonctionnaire une retenue pour logement subventionné<sup>6</sup> Cela permet d'assurer l'équité entre les membres du personnel en poste sur le lieu d'affectation concerné quant à l'application du système des ajustements. Le Comité consultatif a demandé, mais n'a pas encore

---

<sup>6</sup> La procédure relative aux retenues pour logement subventionné est visée aux paragraphes 13 à 15 de la circulaire ST/IC/2013/25.

reçu de réponse quant à la question de savoir s'il existait des situations où des pays hôtes avaient mis un logement à la disposition de hauts responsables de missions politiques spéciales soit gratuitement soit à un tarif réduit. **Le Comité consultatif est d'avis que le Secrétaire général devrait veiller à l'application des règles en vigueur en ce qui concerne les prestations logement, y compris les retenues pour logement subventionné le cas échéant, de manière à assurer la crédibilité de l'Organisation. En outre, le Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies et le Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies devraient être respectés par l'ensemble du personnel, y compris les normes relatives aux distinctions honorifiques, dons ou rémunérations émanant de sources extérieures à l'Organisation (Art. 1.2) (voir ST/SGB/2002/13, sect. IV, art. 1.2, et sect. V, par. 47).**

#### IV. Recommandations spécifiques concernant les prévisions de dépenses

##### A. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général

68. Les ressources proposées pour les 11 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I pour 2015 s'élèvent à 37 312 300 dollars (montant net). Compte tenu du solde prévu des crédits inutilisés (3 395 800 dollars à la fin de 2014), le montant supplémentaire demandé par le Secrétaire général pour les 11 missions est de 33 916 500 dollars (A/69/363/Add.1; voir le tableau 3 ci-dessous).

Tableau 3

#### Récapitulatif des prévisions de dépenses pour le groupe thématique I

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Variation	Total	Total net <sup>a</sup>	Dépenses non renouvelables	Variation (2014-2015)
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	1 338,6	1 155,3	183,3	1 161,0	977,7	–	(177,6)
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	3 388,4	2 976,1	412,3	3 183,3	2 771,0	12,0	(205,1)
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 435,6	2 173,8	261,8	2 171,0	1 909,2	–	(264,6)
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	657,6	572,5	85,1	586,8	501,7	–	(70,8)
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	723,6	580,0	143,6	654,3	510,7	–	(69,3)

	<i>1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2014</i>			<i>Montants nécessaires pour 2015</i>			
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Variation</i>	<i>Total</i>	<i>Total net<sup>a</sup></i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Variation (2014-2015)</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (4) - (3)</i>	<i>(6)</i>	<i>(7) = (4) - (1)</i>
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	2 193,1	2 107,7	85,4	2 042,6	1 957,2	–	(150,5)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	12 644,5	11 151,0	1 493,5	11 871,1	10 377,6	54,5	(773,4)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	1 672,7	1 345,3	327,4	1 319,5	992,1	19,5	(353,2)
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	5 362,0	5 192,1	169,9	5 352,3	5 182,4	2,0	(9,7)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	3 323,4	2 855,6	467,8	3 987,7	3 519,9	23,5	664,3
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 376,8	4 611,1	(234,3)	4 982,7	5 217,0	11,5	605,9
<b>Total</b>	<b>38 116,3</b>	<b>34 720,5</b>	<b>3 395,8</b>	<b>37 312,3</b>	<b>33 916,5</b>	<b>123,0</b>	<b>(804,0)</b>

<sup>a</sup> Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

69. Le solde inutilisé, soit 3,4 millions de dollars en 2014 pour le Groupe thématique I missions, concerne principalement le personnel civil (bureaux des envoyés spéciaux du Secrétaire général pour la Syrie, le Sahel et le Soudan et le Soudan du Sud, et Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre). La sous-utilisation des crédits est en partie annulée par un dépassement des crédits au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (0,2 million de dollars) (voir par. 70 ci-dessous). On trouvera aux paragraphes 112 et 113 du rapport du Secrétaire général (A/69/363) et aux sections concernant chaque mission (A/69/363/Add.1) un résumé des explications des variations importantes.

70. Le dépassement des crédits enregistré en 2014 pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs (0,2 million de dollars) concerne le personnel civil et les frais de voyage (A/69/363, par. 113) : a) personnel civil, en raison i) de l'approbation par l'Assemblée générale d'un nombre de postes de temporaire supérieur au budget; ii) d'un taux moyen de vacance de postes inférieur à celui prévu; iii) de l'engagement d'un secrétaire général adjoint à plein temps et non plus au titre d'un accord-cadre, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014; et iv) de dépenses plus élevées au titre de l'indemnité de poste, du fait du transfert de trois postes de Dublin à Genève au 1<sup>er</sup> septembre 2014 (voir par. 89 et 90 ci-après); et b) frais de voyage, en raison principalement de l'augmentation des frais de voyage dans la région des Grands Lacs (appui aux activités prescrites) et intensification des activités du Secrétaire général, engagé à plein temps au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

71. En ce qui concerne l'approbation par l'Assemblée générale d'un nombre de postes de temporaire supérieur au niveau de financement [voir ci-dessus, par. 70,

point a) i)], le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que le Secrétaire général avait proposé pour 2014 un total de 3 845 postes pour 34 missions politiques spéciales, comme il apparaît au tableau 6 du rapport (A/68/327) mais que le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de ne pas approuver 11 postes de temporaire. Le Secrétariat a donc réduit le montant des ressources proposées pour les missions concernées pour tenir compte de la recommandation du Comité. L'Assemblée générale a ultérieurement approuvé 5 de ces 11 postes de temporaire, tout en maintenant les ressources au niveau recommandé par le Comité consultatif.

72. Comme le montre le tableau 3 ci-dessus, le montant des ressources proposées pour 2015 pour l'ensemble des missions politiques spéciales du groupe thématique I fait apparaître une diminution de 0,8 million de dollars par rapport à 2014, avec une diminution pour 9 des 11 missions et une augmentation pour 2 missions (A/69/363, par.121) :

a) Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel (augmentation de 664 300 dollars) : création proposée de trois nouveaux postes et augmentation des crédits demandés au titre des transports aériens, compte tenu de l'accroissement du niveau d'activité de la Mission;

b) Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs (augmentation de 605 900 dollars) : i) dotation complète en effectifs en 2015 (voir par. 71 ci-dessus); ii) déploiement intégral du personnel et taux de vacance de postes réduit en 2015, après un déploiement échelonné et un taux de vacance de postes élevé en 2014; iii) proposition d'un poste supplémentaire à la classe P-4 pour 2015; iv) conversion du poste de Secrétaire général adjoint à un poste à plein temps en 2015; v) transfert de trois postes de Dublin à Genève, entraînant une augmentation des coûts d'indemnité de poste; et vi) augmentation des ressources nécessaires au titre des voyages.

#### Observations et recommandations concernant les effectifs nécessaires

73. Le tableau 4 ci-dessous indique les postes approuvés pour 2014, les taux de vacance de postes au 30 septembre 2014 et les effectifs prévus pour 2015, pour les 11 missions du groupe thématique I.

Tableau 4  
Groupe thématique I : effectifs nécessaires

	<i>Effectifs approuvés pour 2014</i>	<i>Postes vacants au 30 septembre</i>	<i>Effectif proposé pour 2015</i>	<i>Nouveaux postes</i>	<i>Postes supprimés</i>	<i>Reclassements</i>
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	5 [1 SGA, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)]	–	5 [1 SGA, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)]	–	–	–
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	19 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 3 SM, 1 G(AC), 5 AL)	2 (1 P-5, 1 P-4)	19 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 3 SM, 1 G(AC), 5 AL)	–	–	–

	<i>Effectifs approuvés pour 2014</i>	<i>Postes vacants au 30 septembre</i>	<i>Effectif proposé pour 2015</i>	<i>Nouveaux postes</i>	<i>Postes supprimés</i>	<i>Reclassements</i>
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	10 [1 SGA, 1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)]	–	10 [1 SGA, 1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)]	–	–	–
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	2 (1 SGA, 1 P-3)	–	2 (1 SGA, 1 P-3)	–	–	–
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	3 [1 SGA, 1 P-4, 1 G(AC)]	–	3 [1 SGA, 1 P-4, 1 G(AC)]	–	–	–
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	7 [1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 G(AC)]	–	7 [1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 G(AC)]	–	–	–
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	80 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 9 P-4, 9 P-3, 13 SM, 14 G(AC), 24 AL)	23 (1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 5 P-3, 3 SM, 2 G(AC), 4 AL)	80 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 9 P-4, 9 P-3, 13 SM, 9 G(AC), 29 AL)	–	–	5 (5 G(AC) en 5 AL) <sup>a</sup>
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	8 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 AN, 1 AL)	3 (2 P-4, 1 P-3)	8 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 AN, 1 AL)	–	–	–
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	33 (1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 12 SM, 1 G(AC), 1 AN, 10 AL)	18 (1 P-5, 2 P-4, 11 SM, 4 AL)	34 (1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 12 SM, 1 G(AC), 1 AN, 10 AL)	1 (1 P-5)	–	–
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	15 (1 SGA <sup>b</sup> , 1 SSG, 3 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 AN, 2 AL)	8 (2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 AN, 1 AL)	17 (1 SSG, 3 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 1 SM, 1 AN, 3 AL)	3 (1 P-4, 1 SM, 1 AL)	1 (1 SGA <sup>b</sup> )	–
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	26 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 1 SM, 2 G(AC), 1 AN, 7 AL)	3 (1 P-3, 1 G(AC), 1 AL)	27 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 3 P-3, 1 SM, 2 G(AC), 1 AN, 7 AL)	2 (1 P-4, 1 P-3)	1 (1 P-3)	–

*Abréviations* : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; G(1°C) = agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe); G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); SM = agent du Service mobile; SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

<sup>a</sup> Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie propose le redéploiement de cinq postes de Genève à Damas et le reclassement de ces postes d'agent des services généraux (Autres classes) en postes d'agent local.

<sup>b</sup> Le poste de Secrétaire général adjoint pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel a été approuvé jusqu'au 31 janvier 2014.

74. Les modifications du tableau d'effectifs proposées pour 2015 au titre du groupe thématique I (A/69/363 annexe V; A/69/363/Add.1, par. 163, 221 et 222, 253 à 255 et 285 à 287) sont les suivantes :

a) Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie (5 redéploiements avec reclassement) : redéploiement de 5 postes d'agent du Service mobile de Genève à Damas, avec reclassement en postes d'agent local (voir ci-après, par. 79);

b) Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen (1 nouveau poste) : création de 1 poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) à Sanaa;

c) Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel (3 nouveaux postes) : création de 1 poste de spécialiste des affaires politiques (P-4), 1 poste d'assistant principal de secrétariat et assistant personnel (agent du Service mobile) et 1 poste de chauffeur (agent local);

d) Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (2 nouveaux postes et 1 suppression de poste) : création de 1 poste de spécialiste des affaires politiques et de 1 poste de (P-4) de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-3), et suppression de 1 poste de coordonnateur des mesures de sécurité (P-3).

**75. Le Comité consultatif recommande d'approuver les modifications que le Secrétaire général propose d'apporter au tableau d'effectifs du Bureau de son Conseiller spécial pour Chypre et des bureaux de ses envoyés spéciaux pour le Sahel et pour la région des Grands Lacs.** Les observations et recommandations du Comité concernant la dotation en personnel du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie figurent ci-après aux paragraphes 77 à 80.

76. En outre, le Comité consultatif note que l'annexe V du rapport du Secrétaire général sur les variations du tableau d'effectifs ne reflète pas les changements intervenus aux lieux d'affectation des trois chefs de mission (voir plus haut, par. 63 à 66, et ci-après, par. 77 et 78, 85 et 100 à 102), ni le redéploiement de deux postes P-4 au Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud (voir ci-après, par. 81 et 82).

*Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie*

77. Le Comité consultatif note, à la lecture du projet de budget, que les 32 postes proposés pour la composante opérationnelle du Bureau seraient répartis dans quatre lieux d'affectation en 2015 : à Bruxelles (1 SGA), à Genève (14, dont 1 SSG), à Damas (14) et à New York (3) (ibid., par. 164). Ayant demandé pourquoi le changement de lieu d'affectation du Secrétaire général adjoint (de Genève à Bruxelles) n'était pas mentionné à l'annexe V du rapport du Secrétaire général, où sont énoncées les modifications proposées pour le tableau d'effectifs, le Comité a été informé que lorsque le Secrétaire général avait annoncé la nomination de l'Envoyé spécial en Syrie, il était entendu que son lieu d'affectation serait Bruxelles.

78. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un récapitulatif comparant le coût annuel de ce poste à Genève et à Bruxelles. D'après le Secrétaire

général, le coût annuel total d'un poste de Secrétaire général adjoint est inférieur à Bruxelles qu'à Genève, en raison, notamment, de dépenses de personnel moindres (du fait d'une indemnité de poste inférieure), partiellement contrebalancées par des dépenses supérieures au titre des voyages (deux déplacements par mois de Bruxelles à Genève pour 10 jours maximum, assortis d'une indemnité journalière de subsistance). Le Comité a été informé qu'un aller-retour en classe économique coûtait 600 dollars et que le montant de l'indemnité journalière était de 397 dollars par jour et par personne (24 voyages par an représentant donc un coût total de 14 400 dollars, auxquels s'ajoutent 47 640 dollars au titre de l'indemnité journalière de subsistance). Au vu de l'information reçue à la suite de sa demande, le Comité note toutefois que le Bureau de l'Envoyé spécial a inscrit au budget de 2015 un total de 50 déplacements de Bruxelles à Genève (soit une moyenne de 4,2 par mois) de 3 jours chacun, d'un coût unitaire de 1 314 dollars (pour un montant total de 65 700 dollars). **Bien que le Comité consultatif ne voie pas objection à ce que le poste de l'Envoyé spécial en Syrie se trouve à Bruxelles en 2015, il estime, compte tenu des observations et des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 66 ci-dessus, que le Secrétaire général devrait contrôler de près les conséquences de cette affectation.**

79. Il est proposé qu'en 2015, cinq postes des services généraux (Autres classes) soient transférés de Genève à Damas, où ils seraient pourvus localement, pour renforcer l'effectif des services de sécurité. En effet, les fonctions associées à ces cinq postes ne sont plus nécessaires à Genève depuis que l'Office des Nations Unies à Genève a conclu un mémorandum d'accord régissant la prestation de ses services de sécurité (ibid., par. 163). Le Comité consultatif rappelle que dans le projet de budget pour 2014, 35 postes avaient été demandés pour la composante sécurité du Bureau, dont 5 pour Genève et 30 pour Damas. Le Comité consultatif avait recommandé que le Secrétaire général envisage que les fonctions correspondant aux cinq postes proposés pour Genève soient régies par le mémorandum d'accord conclu avec l'Office afin que les services de sécurité correspondants soient fournis moyennant participation aux frais, et qu'il l'indique, le cas échéant, dans le projet de budget suivant (A/68/7/Add.10, par. 86). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un accord prévoyant de fournir à l'Office l'ensemble de ses services de sécurité avait été conclu. En conséquence, les cinq postes du Service mobile (2 agents de sécurité, 1 assistant à la sécurité et 2 chauffeurs) étaient devenus superflus à Genève, et le transfert proposé résultait d'une réorganisation interne des ressources, dont le but était que l'effectif des services de sécurité corresponde mieux aux besoins dans ce domaine, compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité à Damas. Le Comité a également été informé que la Section de la sécurité, à Damas, comptait en tout 30 postes (1 P-4, 2 P-3, 8 SM et 19 AL). **Les fonctions associées aux cinq postes des services de sécurité n'étant plus nécessaires à Genève et des renforts étant demandés à Damas, le Comité consultatif recommande que ces cinq postes des services généraux (Autres classes) soient supprimés à Genève et que cinq autres soient pourvus localement à Damas au Bureau de l'Envoyé spécial pour la Syrie.**

80. S'agissant des postes restés vacants depuis près de deux ans ou plus longtemps, dont il est fait mention au paragraphe 17 ci-dessus, quatre d'entre eux ont été recensés au Bureau de l'Envoyé spécial pour la Syrie [1 assistant spécial (P-4) de l'adjoint à l'Envoyé spécial, 1 spécialiste des droits de l'homme (P-4) et 2 agents de sécurité (P-3)]. **Le Comité consultatif recommande que le poste**

**d'assistant spécial (P-4), qui n'est plus pourvu depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012, soit supprimé. Le Comité compte sur le Secrétaire général pour pourvoir rapidement les trois autres postes vacants.**

*Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud*

81. Il est indiqué, dans le projet de budget, que les deux postes de P-4 qui se trouvent actuellement à Djouba et Khartoum seront transférés à Addis-Abeba en 2015 (A/69/363/Add.1, par. 194). Le Comité consultatif note que le Secrétaire général ne demande pas le transfert de ces deux postes et ne fournit aucune justification à cet égard. Le Comité note, au vu des informations reçues concernant les transports terrestres, que les deux postes de spécialiste des questions politiques (P-4) doivent être transférés à Addis-Abeba pour prêter appui au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et à l'Autorité intergouvernementale pour le développement pendant les négociations qui s'y tiendront (voir également par. 95 ci-dessous).

82. Le Comité consultatif rappelle que lorsque le Bureau a été créé, en 2012, l'Envoyé spécial était en poste à New York et le Bureau avait des agents à Khartoum et à Djouba. Le Comité avait alors été informé que les deux spécialistes des questions politiques de Khartoum et de Djouba s'occupaient exclusivement du Soudan et du Soudan du Sud et que leur travail de coopération avec les représentants des deux équipes chargées des négociations les occupait à plein temps (A/66/7/Add.24, par. 18). Le Comité rappelle également que le Secrétaire général avait proposé que deux postes d'administrateur recruté sur le plan national soient créés à Khartoum et à Djouba, respectivement, en 2013, pour prêter appui aux spécialistes des questions politiques (A/67/604, par. 66). Il rappelle en outre que l'Envoyé spécial, qui a été réaffecté de New York à Addis-Abeba, a également été nommé Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine [A/68/7/Add.10, par. 47 b)]. **Le Comité consultatif ne voit aucun changement dans les responsabilités des deux spécialistes des questions politiques en poste à Khartoum et à Djouba depuis la création du Bureau. Par ailleurs, si les deux postes de P-4 étaient transférés à Addis-Abeba, il n'y aurait plus que deux personnes (2 administrateurs recrutés sur le plan national) à Khartoum et à Djouba, respectivement, au service du Bureau de l'Envoyé spécial, ce qui, de l'avis du Comité, n'est pas un effectif suffisant. Par conséquent, le Comité estime que les deux postes de P-4 doivent rester à Khartoum et à Djouba en 2015.**

*Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs*

83. Le Comité consultatif note, au vu du projet de budget et des informations qu'il a reçues, que trois postes relevant du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs [1 SGA, 1 P-4 et 1 G(AC)] ont été transférés de Dublin à Genève le 1<sup>er</sup> septembre 2014 (ibid., par. 283). Sur les 19 postes d'agent recruté sur le plan international que compte le Bureau, 3 seront à Genève, 14 à Nairobi (dont 1 SSG) et 2 à New York en 2015.

84. Le Comité consultatif rappelle qu'à l'heure où il examinait les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales pour 2014, les envoyés

spéciaux du Secrétaire général pour le Sahel et pour la région des Grands Lacs étaient engagés en vertu d'un contrat-cadre et travaillaient respectivement de Rome et de Dublin. Il avait alors été prévu que le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel serait déménagé de Rome à Dakar le 1<sup>er</sup> janvier 2014, où il partagerait ses locaux avec l'UNOWA. Le Comité consultatif a salué la décision de déménager le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel dans la région du Sahel, comme il l'avait recommandé antérieurement (A/68/7/Add.10, par. 49, 50 et 57) (voir aussi par. 103 ci-dessous pour plus d'informations sur les avantages du partage des locaux avec l'UNOWA).

85. Le Secrétaire général a nommé de nouveaux envoyés spéciaux pour le Sahel et pour la région des Grands Lacs respectivement en mai et en juillet 2014, et les deux envoyés spéciaux travaillent désormais à plein temps (ibid., par. 231, 255 et 283). Le Comité consultatif note que si le nouvel Envoyé spécial pour le Sahel est désormais en poste à Dakar, le nouvel Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a, quant à lui, déménagé à Genève (au lieu de Nairobi) le 1<sup>er</sup> septembre 2014. **Le Comité consultatif ne s'explique pas pourquoi le Secrétaire général a transféré les trois postes [1 SGA, 1 P-4 et 1 G(AC)] de Dublin (ville d'origine de l'ancien Envoyé spécial) à Genève, alors que le Bureau de l'Envoyé spécial se trouve à Nairobi.**

86. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que les principales raisons du choix de Genève étaient notamment les suivantes : a) il était plus facile d'exercer de bons offices de manière crédible, proactive et durable dans une ville qui conférait une neutralité et une impartialité accrues; b) le nouvel Envoyé spécial étant souvent appelé à exercer ses bons offices, et à le faire dans un cadre intime, une démarche politique aussi délicate était plus facile à entreprendre dans un lieu réputé neutre, aucune partie prenante ne pouvant être accusée de bénéficier d'un traitement de faveur ni en mesure d'exercer une influence excessive. En effet, lorsqu'un envoyé spécial était en poste dans un pays signataire avec lequel il était amené à travailler, il risquait de laisser penser qu'il partageait les vues ou les positions défendues par ce pays; c) sans être présent dans la région, le nouvel Envoyé spécial travaillerait et serait disponible à plein temps pour la région, dissipant ainsi toutes les inquiétudes de ceux qui pensaient qu'il fallait absolument qu'il se trouve physiquement à Nairobi pour pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat. Le Comité a également été informé qu'en raison de la nature de ses responsabilités, l'Envoyé spécial allait vraisemblablement passer une grande partie de son temps à se rendre dans les capitales des pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, à Addis-Abeba (siège de l'Union africaine, un des garants), à Harare (présidence de la Communauté de développement de l'Afrique australe) et dans les capitales des pays concernés par le dossier des Grands Lacs. **Le Comité consultatif fait remarquer qu'à l'instar de Genève, Nairobi est une ville-siège de l'Organisation, et qu'il est inacceptable d'insinuer qu'il pourrait ne pas être considéré comme neutre d'exercer ses fonctions à l'Office des Nations Unies à Nairobi. En outre, le Comité juge contestable l'idée selon laquelle sans être présent dans la région, le nouvel Envoyé spécial travaillerait et serait disponible à plein temps pour la région.**

87. Une préoccupation connexe pour le Comité consultatif est la nécessité d'avoir dans ce bureau les deux postes au niveau de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général, étant donné que l'Envoyé spécial travaille à présent à plein

temps. Le Comité consultatif rappelle que puisque le rôle de l'ancien Envoyé spécial pour le Sahel n'était plus pertinent depuis la fin de janvier, le chef de Bureau ayant rang de sous-secrétaire général a assumé ses responsabilités (A/68/7/Add.10, par. 53 et 54). S'agissant du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Comité a demandé quelle était la justification d'avoir un poste de sous-secrétaire général à plein temps et a été informé notamment que l'application effective de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région nécessitait l'appui et l'intervention du Bureau à de multiples niveaux. Il faudrait un sous-secrétaire général à plein temps pour continuer de mener les délibérations et les activités connexes à un niveau approprié et efficace, tout en fournissant des conseils stratégiques et politiques à l'Envoyé spécial et en complétant son action politique par son savoir-faire en matière de questions économiques et de développement. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait cru comprendre que le maintien d'un poste de sous-secrétaire général dans la région s'expliquait par le fait que l'ancien Envoyé spécial était basé à Dublin et avait été engagé en vertu d'un contrat-cadre.

**88. Compte tenu des commentaires et des observations formulés aux paragraphes 85 et 86 ci-avant, le Comité consultatif estime que l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs doit s'établir à Nairobi, dans la région, pour diriger le Bureau et s'acquitter de ses fonctions. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner le lieu d'affectation du Chef de la Mission et la structure du Bureau, y compris la nécessité d'avoir à la fois un poste de secrétaire général adjoint et un poste de sous-secrétaire général, et de lui en faire part dans son projet de budget pour 2016.**

89. Concernant les incidences financières de l'établissement du Chef du Bureau à Genève, le Comité consultatif a demandé une analyse-coût pour cette ville et Nairobi, y compris les dépenses de transfert ponctuelles et les dépenses renouvelables, et a été informé que les dépenses de transfert ponctuelles subies en 2014 à Genève s'élevaient à 22 950 dollars, principalement pour la rénovation des locaux (11 345 dollars) et le matériel d'informatique et de télématique (7 505 dollars), et que les coûts étaient globalement plus élevés à Genève du fait des frais de location de bureaux, des dépenses de personnel et des frais de voyage, comme suit :

a) Des crédits plus élevés pour la location de bureaux à Genève en 2015, comparée à Dublin en 2014 (la comparaison avec celle de Nairobi avait été réclamée mais n'a pas été fournie par le Secrétariat avant l'élaboration finale du présent rapport) : des crédits ont été ouverts en 2014 pour des bureaux d'une superficie de 100 mètres carrés à Dublin à un taux mensuel de 23 dollars par mètre carré (coût annuel : 27 600 dollars), alors que le projet de budget pour 2015 envisage la location de 120 mètres carrés à Genève à un taux mensuel de 53,90 dollars par mètre carré (coût annuel : 77 616 dollars). Les bureaux à Genève se présentent comme suit : i) un espace standard de 57,6 mètres carrés pour le Secrétaire général adjoint, le fonctionnaire P-4 et l'agent des services généraux (Autres classes); ii) un espace supplémentaire de 62,4 mètres carrés pour le vestibule, les salles de réunion et l'espace ressources. **Le Comité note que le loyer annuel à Genève s'élèverait à 77 616 dollars, soit une augmentation de 50 016 dollars par rapport à 27 600 dollars à Dublin. De plus, la superficie des locaux à Genève est supérieure à la dotation standard;**

b) Des coûts salariaux plus élevés, y compris des indemnités de poste pour les trois postes à Genève : le montant total des dépenses est de 542 400 dollars par an, soit une augmentation de 156 000 dollars par rapport aux dépenses à Nairobi. Le Comité a été informé que si le poste d'assistant administratif [G (AC)] à Genève était établi à Nairobi, il figurerait dans la catégorie des agents du Service mobile (comme on le verrait dans la comparaison des coûts). **Le Comité consultatif remet en question la notion selon laquelle le poste d'agent des services généraux (Autres classes) à Genève ne peut pas figurer dans la catégorie des agents locaux à Nairobi, ce qui permettrait de faire baisser les dépenses du personnel à Nairobi;**

c) Des frais de voyage et des indemnités journalières de subsistance plus élevés : l'Envoyé spécial effectue toujours ses tournées régionales dans les pays signataires en transitant par Nairobi et ne se rend pas directement depuis Genève vers les pays respectifs de la région. Puisque Nairobi est une ville de transit majeure dans la région pour la plupart des compagnies aériennes, il est plus pratique pour l'Envoyé spécial de passer au cours de ses déplacements par Nairobi, ce qui lui permet de superviser les opérations dans ce bureau, en sa qualité de Chef de Mission. **Le Comité consultatif fait cependant valoir que les frais de voyage en allers retours entre Genève et Nairobi effectués par l'Envoyé spécial et son personnel d'appui constituent des dépenses supplémentaires imputées aux ressources de l'Organisation. Le Comité demande au Secrétaire général de comptabiliser toutes ces dépenses depuis le moment de la réinstallation à Genève dans le budget de 2016.**

90. **Le Comité consultatif fait remarquer qu'outre les observations et les recommandations formulées au paragraphe 88 ci-dessus, le fait de choisir Genève comme lieu d'affectation pour l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et son personnel d'appui a des incidences financières considérables pour l'Organisation. Le Comité recommande dans le projet de budget de 2016 la présentation d'une analyse-coût en bonne et due forme pour maintenir une présence à Genève, par opposition à Nairobi.**

*Taux de vacance de postes*

91. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les taux de vacance de postes figurent au paragraphe 17 ci-dessus. S'agissant des taux de vacance de postes pour les missions dans le Groupe I, le Comité consultatif recommande ce qui suit :

a) **Pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour la Syrie, le Comité recommande l'application d'un taux de vacance de postes de 50 % au nombre prévu de postes d'agents recrutés sur le plan international pour 2015 (contre un taux de 30 % proposé par le Secrétaire général), en tenant compte d'un taux de vacance moyen de 54 % pour la période allant de janvier à août 2014, d'un taux de vacance effectif de 53,6 % au 30 septembre 2014 et du nombre de postes vacants pour une période d'au moins deux ans dans le Bureau (voir par. 80 ci-avant);**

b) **Pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Comité recommande l'application d'un taux de vacance de postes de 20 % au nombre prévu de postes d'agents recrutés sur les plans international et local (contre des taux de 10 % et de 5 % proposés par le**

Secrétaire général), en tenant compte des taux de vacance moyens effectifs de 22 % et de 28 % pour la période allant de janvier à août 2014 et de taux de vacance effectifs de 11 % et de 14 % au 30 septembre 2014, respectivement. La recommandation du Comité relative au taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international tient également compte de la proposition de créer deux emplois de temporaire pour du personnel recruté sur le plan international pour 2015 (voir par. 74 d) ci-avant).

### Observations et recommandations sur les dépenses opérationnelles

92. Le Comité consultatif a reçu un complément d'information, que l'on trouvera dans le tableau 5 ci-dessous, sur les dépenses opérationnelles du groupe thématique I, notamment les crédits ouverts et le montant estimatif des dépenses en 2014 et les montants nécessaires pour 2015.

Tableau 5

### Groupe thématique I : dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Total net <sup>a</sup>	Dépenses non renouvelables	Variation (2014-2015)
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
<b>Dépenses opérationnelles</b>							
Consultants	1 498,5	1 151,5	347,0	1 100,3	753,3	–	(398,2)
Voyages	5 541,9	5 166,9	375,0	4 587,3	4 212,3	–	(954,6)
Installations et infrastructures	2 418,2	3 168,6	(750,4)	2 297,8	3 048,2	24,1	(120,4)
Transports terrestres	470,9	748,2	(277,3)	509,6	786,9	–	38,7
Transports aériens	278,0	202,0	76,0	770,5	694,5	–	492,5
Communications	1 805,9	1 257,4	548,5	1 329,3	780,8	6,1	(476,6)
Informatique	597,1	515,4	81,7	497,1	415,4	92,8	(100,0)
Services médicaux	–	2,0	(2,0)	5,2	7,2	–	5,2
Fournitures, services et matériel divers	1 665,6	1 652,8	12,8	1 748,6	1 735,8	–	83,0
<b>Total</b>	<b>14 276,1</b>	<b>13 864,8</b>	<b>411,3</b>	<b>12 845,7</b>	<b>12 434,4</b>	<b>123,0</b>	<b>(1 430,4)</b>

<sup>a</sup> Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

#### Consultants

93. À la rubrique du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, des crédits d'un montant de 246 800 dollars sont proposés en 2015 pour financer six consultants en vue de l'évaluation des diverses stratégies et initiatives pour la région, telles que la participation des jeunes et des femmes, la sécurité, les affaires humanitaires et le développement. Après en avoir posé la question, le Comité consultatif a appris que les consultants participeraient dans des domaines tels que : a) l'élaboration de mécanismes régionaux d'alerte rapide et d'analyse des

menaces au Sahel (63 500 dollars); b) l'élaboration d'un cadre pour l'application de la notion de résilience dans la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (30 100 dollars); c) l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources en vue de la Stratégie intégrée (36 500 dollars). Les estimations des dépenses pour le travail de consultants mentionné ci-avant se chiffrent à 130 100 dollars. **Le Comité consultatif est d'avis que l'expertise requise dans ces consultations doit être mises à la disposition de l'Organisation et recommande donc une réduction de 130 100 dollars dans les crédits demandés pour 2015 au titre des consultants du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel.**

94. À la rubrique du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, des crédits de 125 900 dollars ont été demandés en vue de services de consultants dans divers domaines thématiques dont les droits de l'homme, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la problématique hommes-femmes et la gestion des programmes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 25 300 dollars avait été prévu au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, pour faciliter des plans d'action clairs sur le processus (mise en œuvre du plan national de la République démocratique du Congo en vue du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réintégration et de la réinstallation). **Compte tenu de la proposition de créer un poste de spécialiste (P-3) du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour le Bureau (voir par. 74 d) ci-avant) et de renforcer les capacités existantes de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans la région, le Comité consultatif recommande une baisse de 25 300 dollars dans les montants demandés pour 2015 au titre des consultants du Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs.**

#### *Transports terrestres*

95. Des ressources d'un montant de 10 800 dollars sont prévues au titre du Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud pour assurer les réparations et l'entretien (4 200 dollars) et le ravitaillement en carburant, huile et lubrifiants (6 600 dollars) de deux véhicules de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) utilisés par le Bureau de l'Envoyé spécial. Le Comité consultatif ayant demandé qu'il lui soit précisé pourquoi aucune prévision budgétaire n'avait été effectuée pour 2014 a été informé que les frais de transports terrestres du Bureau d'Addis-Abeba étaient couverts lors des années précédentes par une disposition administrative avec la MINUAD en vertu de laquelle, la MINUAD apportait gratuitement son appui au Bureau. À l'époque, seuls un poste D-1 et un poste d'agent local étaient basés à Addis-Abeba. En 2014, les postes d'Envoyé spécial (SGA) et d'assistant spécial (P-3) y ont été transférés et en 2015, il est proposé d'y transférer deux postes de spécialiste des questions politiques (2 P-4) (voir par. 81 et 82 ci-dessus). Le Comité a été informé qu'avec l'accroissement du nombre de fonctionnaires basés à Addis-Abeba et le regain d'activité correspondant, la MINUAD ne pouvait plus fournir un appui sous forme de transport terrestre sans le lui faire payer. Le budget de 2015 prévoit donc des dépenses au titre de l'appui sous forme de transport terrestre que la MINUAD aura à apporter au Bureau. **Le Comité consultatif est d'avis que la transparence et la vérité budgétaires commanderaient de budgétiser les ressources nécessaires à l'exécution des activités prescrites et de rembourser les services d'appui fournis aux missions**

(voir par. 57 plus haut). Il ne voit aucune objection à ce que les ressources dont a besoin le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud soient inscrites à la rubrique des transports terrestres. Vu que le Bureau d'Addis-Abeba compte au total quatre fonctionnaires (1 SGA, 1 D-1, 1 P-3 et 1 AL), le Comité recommande l'approbation de la moitié des ressources proposées au titre des transports terrestres (pour un véhicule), tout en tenant compte de sa recommandation concernant le non transfert des deux postes P-4 à Addis-Abeba.

96. Un montant de 46 500 dollars est demandé au titre du Bureau du Conseiller spécial pour Chypre pour la location de quatre véhicules (y compris réparations, assurance et carburant) comparé au budget de 55 300 dollars pour 2014 (le nombre de véhicules loués étant passé de 5 à 4). Le Comité consultatif rappelle que lors de son examen du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), il avait été informé qu'en vertu du mémorandum d'accord qu'ils avaient signé, la Force fournissait sept véhicules loués au Bureau. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que certes le mémorandum d'accord signé en décembre 2013 notait à son annexe intitulée « Liste de services fournis par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre au Bureau du Conseiller spécial pour Chypre », au titre de la rubrique de la Section du transport de surface intitulée « Fourniture de sept berlines sous forme de prêt à long terme », l'UNFICYP ne fournit pas au Bureau des véhicules en tant que tels mais plutôt une assistance administrative liée à la location des véhicules auprès de sociétés locales (le Bureau paie les véhicules à partir de son propre budget). En outre, le mémorandum d'accord est caduc et ne reflète pas les réductions apportées au nombre de véhicules du parc automobile du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre de cinq en 2014 à quatre en 2015, comme il ressort du projet de budget pour 2015. **Le Comité consultatif estime que plus de précisions sont nécessaires au sujet de la fourniture par la Force de véhicules au Bureau du Conseiller spécial pour Chypre en vertu du mémorandum d'accord. Par ailleurs, les ressources budgétaires prévues au titre des transports terrestres pour l'UNFICYP devraient être examinées et ajustées, au besoin, pour tenir compte du remboursement des quatre véhicules loués par le Bureau du Conseiller spécial pour Chypre.**

#### *Transports aériens*

97. Un montant de 550 500 dollars est demandé pour 2015 pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel à partir de prévisions établies sur la base de 72 heures de vol, par rapport au crédit de 126 000 dollars ouvert pour 2014 en vue de l'affrètement de deux vols de trois jours chacun. Il est indiqué que l'écart entre les ressources prévues pour 2015 et le budget approuvé pour 2014 est essentiellement imputable aux nouvelles modalités de partage des coûts fixées pour la location d'un appareil par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, la Commission mixte Cameroun-Nigéria et le Bureau de l'Envoyé spécial. Le Comité consultatif note que le montant total des ressources prévues au titre des frais de voyage du Bureau pour 2015 s'élève à 999 800 dollars, compte tenu du montant de 449 300 dollars demandé au titre de la rubrique Voyages. Les observations et recommandations du Comité consultatif figurent aux paragraphes 27 à 29 ci-dessus.

98. Un montant de 220 000 dollars est demandé pour 2015 pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, contre un montant de 152 000 dollars pour 2014, soit un accroissement de 68 000 dollars. L'augmentation des crédits prévus permettrait de financer six vols spéciaux dans le cadre de déplacements dans la région contre les quatre vols spéciaux budgétisés en 2014. Le Comité consultatif note à partir des informations qui lui ont été fournies que les économies de 76 000 dollars projetées en 2014 reflètent des dépenses au titre de deux vols spéciaux effectués, par rapport au budget qui en avait été approuvé pour quatre. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'à compter de juillet 2014, le montant total des dépenses prévues pour 2014 avait été établi sur la base de deux vols spéciaux; or l'Envoyé spécial avait précédemment utilisé un vol de la MONUSCO, que la MONUSCO avait eu la courtoisie de prendre à sa charge. Entre les 16 et 23 octobre 2014, le nouvel Envoyé spécial a effectué un périple régional couvrant huit étapes et six destinations au total (Dar es-Salaam, Bujumbura, Kigali, Kinshasa, Luanda et Goma). En outre, l'Envoyé spécial est nommé à temps plein, tandis que son prédécesseur était engagé en vertu d'un contrat-cadre.

99. **Le Comité consultatif note que lorsque le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs est invité à utiliser un vol de la MONUSCO, des ressources financées au titre d'opérations de maintien de la paix couvrent des dépenses engagées par une mission politique spéciale, ce qui ne correspond pas à une gestion financière saine des différentes sources de financement. Le Comité estime que le coût du vol de la MONUSCO aurait dû être remboursé par le Bureau de l'Envoyé spécial. Il a formulé des observations et recommandations sur la fourniture de services d'appui aux missions politiques spéciales à titre gracieux (voir par. 57 ci-dessus). Le Comité consultatif compte que le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs réduira au minimum l'usage des vols spéciaux et n'y aura recours que lorsque des vols commerciaux réguliers exploités dans le respect des normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ne seront pas disponibles. Le Comité recommande donc que les prévisions de dépenses pour les vols spéciaux au titre de 2015 soient maintenues au même niveau qu'en 2014 (quatre vols spéciaux), et que les ressources prévues pour 2015 soient réduites de 68 000 dollars.**

### Questions diverses

#### *Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre*

100. Il est indiqué que les prévisions de dépenses pour 2015 du Bureau du Conseiller spécial permettraient entre autres de financer un poste de Secrétaire général adjoint pour une période de 224 jours au titre d'un contrat-cadre. S'étant interrogé sur la base de budgétisation de 224 jours pour 2015, le Comité consultatif a été informé qu'il avait été émis l'hypothèse selon laquelle le Conseiller spécial travaillerait le nombre maximum de jours chaque mois et que ce faisant, le budget prévoirait l'intégralité du montant du traitement annuel d'un secrétaire général adjoint.

101. Ayant demandé plus de précisions, le Comité a en outre été informé que l'ancien Conseiller spécial avait travaillé 147 jours en 2013 et 39 jours de janvier à avril 2014 avant son départ. Il conviendrait toutefois de signaler que : a) les négociations de fonds, qui avaient été suspendues en mars 2012, avaient repris en

septembre 2013. Entre mars 2012 et septembre 2013, malgré la suspension des pourparlers, l'ONU est demeurée active, notamment par le biais de visites régulières effectuées par le Conseiller spécial, pour ouvrir la voie à la reprise des négociations et pour favoriser l'instauration de mesures de confiance; b) entre septembre 2013 et octobre 2014, les négociations de fonds se sont poursuivies sous les auspices de l'ONU; et c) depuis le 6 octobre 2014, les négociations étaient restées suspendues bien que l'ONU s'emploie activement à trouver les moyens d'apaiser les tensions et de ramener les parties à la table de négociation.

102. Ayant demandé plus de précisions à ce sujet, le Comité a par ailleurs été informé que les prévisions actuelles pour 2015 comportent au moins deux voyages à Chypre chaque mois, ainsi qu'un voyage par mois dans des capitales de la région et dans d'autres endroits indiqués. Chaque mission durera en moyenne cinq jours. De surcroît, le nouveau Conseiller spécial sera basé à Genève, ce qui lui permettra de se rendre fréquemment à Chypre, dans la région et dans d'autres endroits indiqués, selon que de besoin. **Compte tenu du nombre effectif de jours que l'ancien Conseiller spécial a travaillé en 2013 et 2014, le Comité recommande de réduire de 25 % les 224 jours de travail prévus pour le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre en 2015.**

*Implantation du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel dans les locaux du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest*

103. Il est indiqué que le Bureau de l'Envoyé spécial partage les locaux avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, ce dernier assurant sur place l'appui logistique et infrastructurel nécessaire, sous-tendu par le Centre de services mondial. Des économies d'échelle sont réalisées grâce à l'utilisation des capacités, des compétences techniques et du réseau informatique et de communication du Centre de services mondial et du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le partage des locaux avec le Bureau pour l'Afrique de l'Ouest avait aidé à éviter des structures d'appui qui faisaient double emploi et notamment permis de réaliser des économies d'échelle dans la prestation de services d'appui. C'est ainsi que les fonctions de la composante Appui du Bureau de l'Envoyé spécial avaient été intégrées à celles du Groupe d'appui du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest, ce qui avait contribué à en exploiter les capacités actuelles dans la zone de la mission.

## **B. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts**

104. Le montant demandé en 2015 s'élève à 35 211 000 dollars pour les 13 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II et est en baisse de 901 200 dollars par rapport au montant approuvé en 2014, situation qui s'explique principalement par le fait qu'un montant non renouvelable de 2 millions de dollars avait été consacré au déménagement des bureaux de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en 2014 (A/69/363, par. 122; voir aussi par. 121 ci-après). On trouvera une explication concernant les variations mission par mission dans le rapport du Secrétaire général (A/69/363/Add.2). Si l'on prend en considération le solde inutilisé à la fin de 2014, soit un montant de 290 700 dollars,

le montant net demandé pour les missions relevant du groupe thématique II s'élève à 34 920 300 dollars (voir le tableau 6).

Tableau 6

**Groupe thématique II : récapitulatif des prévisions de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2014</i>			<i>Montants nécessaires pour 2015</i>			
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Total</i>	<i>Total net<sup>a</sup></i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (4) - (3)</i>	<i>(6)</i>	<i>(7) = (4) - (1)</i>
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	2 514,7	2 465,3	49,4	2 406,6	2 357,2	—	(108,1)
Groupe d'experts sur le Libéria	531,6	320,9	210,7	314,0	103,3	—	(217,6)
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 307,8	1 204,9	102,9	1 282,5	1 179,6	—	(25,3)
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 424,8	1 334,9	89,9	1 364,7	1 274,8	—	(60,1)
Groupe d'experts sur le Soudan	1 322,6	1 311,0	11,6	1 468,1	1 456,5	—	145,5
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 797,9	2 704,2	93,7	2 729,6	2 635,9	—	(68,3)
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	2 971,5	2 965,7	5,8	2 782,2	2 776,4	—	(189,3)
Groupe d'experts sur la Libye	1 270,7	1 502,9	(232,2)	1 593,2	1 825,4	2,1	322,5
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 476,1	1 222,7	253,4	1 519,6	1 266,2	—	43,5
Groupe d'experts sur le Yémen	2 217,3	2 254,0	(36,7)	2 830,4	2 867,1	—	613,1
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	4 447,0	4 504,0	(57,0)	4 496,1	4 553,1	—	49,1
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	3 112,0	3 098,7	13,3	3 102,0	3 088,7	13,3	(10,0)
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	10 718,2	10 932,3	(214,1)	9 322,0	9 536,1	8,3	(1 396,2)
<b>Total</b>	<b>36 112,2</b>	<b>35 821,5</b>	<b>290,7</b>	<b>35 211,0</b>	<b>34 920,3</b>	<b>23,7</b>	<b>(901,2)</b>

<sup>a</sup> Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

105. Comme indiqué dans le tableau 6, les ressources demandées en 2015 pour 8 des 13 missions sont en baisse par rapport à 2014, tandis que celles de 5 missions sont en hausse. Le Secrétaire général signale que l'augmentation prévue pour les cinq missions s'explique par des changements apportés aux mandats, à savoir : a) pour les Groupes d'experts sur la Libye et sur le Soudan, il s'agit d'une

augmentation du nombre de leurs membres ou de l'allongement de leur durée de fonctionnement, qui passe de 11 à 12 mois; b) dans le cas de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité, le changement consiste en l'obligation nouvelle de faire traduire les listes récapitulatives relatives aux sanctions dans les six langues officielles de l'Organisation; c) dans le cas de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, il est proposé de créer deux postes et d'en reclasser un autre (A/69/363, par. 122). De plus, dans le cas du Groupe d'experts sur le Yémen, l'augmentation s'explique par l'application d'un taux de vacance de postes nul pour 2015, au lieu des 63 % inscrits au budget en 2014, année de sa création.

106. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur le lieu de travail des groupes d'experts relevant du groupe thématique II (voir le tableau 7).

Tableau 7

**Groupe thématique II : lieu de travail des membres du personnel et des experts**

	<i>Lieu de travail des membres du personnel</i>	<i>Lieu de travail des experts</i>
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	Nairobi et New York	Nairobi
Groupe d'experts sur le Libéria	New York	Domicile
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	New York	Domicile
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	New York	Domicile
Groupe d'experts sur le Soudan	New York	Domicile
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	New York	New York
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	New York	New York
Groupe d'experts sur la Libye	New York	Domicile
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	New York	Domicile
Groupe d'experts sur le Yémen	New York et Sanaa	Domicile
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	New York	New York

**Observations et recommandations relatives aux postes temporaires**

107. On trouvera dans le tableau 8 un récapitulatif des postes temporaires approuvés pour 2014, des postes vacants au 30 septembre 2014 et des effectifs proposés pour 2015 pour les 13 missions relevant du groupe thématique II.

Tableau 8  
**Groupe thématique II : effectifs nécessaires**

	<i>Effectif approuvé pour 2014</i>	<i>Postes vacants au 30 septembre</i>	<i>Effectif proposé pour 2015</i>	<i>Postes</i>		
				<i>Nouveaux</i>	<i>Supprimés</i>	<i>Reclassés</i>
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	7 (1 P-3, 1 G(AC) et 5 AL)	–	7 (1 P-3, 1 G(AC) et 5 AL)	–	–	–
Groupe d'experts sur le Libéria	–	–	–	–	–	–
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 (P-3)	–	1 (P-3)	–	–	–
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 (P-3)	–	1 (P-3)	–	–	–
Groupe d'experts sur le Soudan	1 (P-3)	–	1 (P-3)	–	–	–
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	4 [2 P-3 et 2 G(AC)]	–	4 [2 P-3 et 2 G(AC)]	–	–	–
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	4 [1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)]	–	4 [1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)]	–	–	–
Groupe d'experts sur la Libye	2 (1 P-3 et 1 G(AC)]	–	2 (1 P-3 et 1 G(AC)]	–	–	–
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	2 (1 P-3 et 1 G(AC)]	1 (P-3)	2 (1 P-3 et 1 G(AC)]	–	–	–
Groupe d'experts sur le Yémen	8 (1 P-3, 5 SM et 2 AL)	7 (5 SM et 2 AL)	8 (1 P-3, 5 SM et 2 AL)	–	–	–
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaïda, les Talibans et les personnes et entités qui leur sont associées	12 [1 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 6 G(AC)]	–	12 [1 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 6 G(AC)]	–	–	–
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	5 (1 P-5, 2 P-3 et 2 G(AC)]	–	5 (1 P-5, 2 P-3 et 2 G(AC)]	–	–	–

	Effectif approuvé pour 2014	Postes vacants au 30 septembre	Effectif proposé pour 2015	Postes		
				Nouveaux	Supprimés	Reclassés
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	41 (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 12 P-4, 4 P-3, 4 P-2 et 8 G [1 G(1°C) et 7 G(AC)]	1P-2 et 1 G(AC)	43 (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 13 P-4, 6 P-3, 3 P-2 et 8 G [1 G(1°C) et 7 G(AC)]	2 (1 P-4 et 1 P-3)		1 (P-2/P-3)

Abbréviations : SSG = Sous-Secrétaire général, SM = Service mobile, G(AC) = agent des services généraux (Autres classes), G(1°C) = agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe), AL = agent local.

#### *Direction exécutive du Comité contre le terrorisme*

108. Compte tenu des responsabilités plus étendues que le Conseil de sécurité a confiées à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme dans sa résolution 2129 (2013), il est proposé : a) de créer deux postes temporaires de spécialiste des affaires politiques (1 P-4 et 1 P-3); b) de reclasser de P-2 à P-3 un poste de spécialiste des affaires politiques rattaché au Groupe de la planification stratégique. Il est indiqué que le Conseil a confié à la Direction exécutive des tâches supplémentaires, notamment le recensement des problèmes, tendances et faits nouveaux en rapport avec les résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) et formulation de conseils au Comité contre le terrorisme sur les mesures concrètes que les États Membres pourraient prendre pour appliquer les deux résolutions (A/69/363/Add.2, par. 228 à 231). Le Comité consultatif a demandé un complément d'information sur les fonctions qui seraient exercées par les titulaires des deux postes qu'il est proposé de créer et sur celles qui sont dévolues aux titulaires des deux postes existants (1 P-3 et 1 P-2) dans le Groupe de la planification stratégique de la Direction exécutive. Avec la création des deux postes qui sont proposés (1 P-4 et 1 P-3), le Groupe disposerait de quatre postes (1 P-4, 2 P-3 et 1 P-2).

**109. Le Comité consultatif recommande que les deux postes qu'il est proposé de créer aux classes P-4 et P-3 à la Direction exécutive soient approuvés. Il n'est cependant pas convaincu par les raisons données en vue de justifier la proposition de reclassement du poste P-2 à P-3 et recommande de ne pas approuver le reclassement.**

#### *Taux de vacance de postes*

**110. En ce qui concerne le taux de vacance de postes appliqué au personnel chargé de l'appui au Groupe d'experts sur le Yémen, le Comité consultatif recommande d'appliquer un taux de 25 % aux postes des membres du personnel recrutés sur le plan international en 2015, alors que le Secrétaire général propose un taux de 0 %, compte tenu du taux de vacance de postes effectif de 100 % enregistré pour la période entre janvier et août 2014 et du taux effectif de 83,3 % constaté au 30 septembre 2014 (voir les paragraphes 117 à 120 pour les observations et recommandations du Comité sur les ressources demandées aux fins du renforcement des services de sécurité).**

### Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

111. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur les dépenses opérationnelles des missions relevant du groupe thématique II (voir le tableau 9), y compris le montant des crédits ouverts et le montant estimatif des dépenses pour 2014 ainsi que les prévisions de dépenses pour 2015.

Tableau 9

#### Groupe thématique II : dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Total	Total net <sup>a</sup>	Dépenses non renouvelables	Variation (2014-2015)
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
<b>Dépenses opérationnelles</b>							
Experts	16 567,6	15 975,9	591,7	16 564,1	15 972,4	—	(3,5)
Consultants	173,6	137,2	36,4	172,7	136,3	—	(0,9)
Voyages	1 901,3	1 861,8	39,5	1 942,9	1 903,4	—	41,6
Installations et infrastructures	4 475,8	4 377,9	97,9	2 127,3	2 029,4	—	(2 348,5)
Transports terrestres	477,6	511,6	(34,0)	257,4	291,4	—	(220,2)
Communications	467,5	481,6	(14,1)	459,7	473,8	—	(7,8)
Informatique	421,1	584,9	(163,8)	460,1	623,9	23,7	39,0
Fournitures, services et matériel divers	139,4	216,8	(77,4)	195,3	272,7	—	55,9
<b>Total</b>	<b>24 623,9</b>	<b>24 147,7</b>	<b>476,2</b>	<b>22 179,5</b>	<b>21 703,3</b>	<b>23,7</b>	<b>(2 444,4)</b>

<sup>a</sup> Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

#### Calcul de l'indemnité de cherté de la vie

112. Pour le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, la variation entre le montant des crédits demandés pour 2015 et celui des crédits ouverts en 2014 tient en partie à la réduction des indemnités de cherté de vie versées aux experts, dont le montant est passé de 3 900 à 3 700 dollars (A/69/363/Add.2, par. 17). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a appris qu'en plus de leurs honoraires, les experts qui n'étaient pas rattachés à leur lieu de résidence recevaient une indemnité de cherté de vie mensuelle en remplacement de l'indemnité journalière de subsistance. Le montant de cette indemnité a été fixé par le Bureau de la gestion des ressources humaines et est réexaminé périodiquement à l'occasion des enquêtes sur le coût de la vie menées par la CFPI. Comme suite aux directives émises par le Bureau de la gestion des ressources humaines concernant les experts des comités de sanctions, son montant a été réduit lorsque les experts étaient en voyage ou prenaient un congé personnel. Cela a donné lieu à un processus laborieux d'enregistrement et de vérification des états de présence détaillés et des voyages des experts, selon que le voyage ou le congé avait eu lieu un jour de semaine ou un jour de week-end. Pour simplifier le calcul, le Bureau de la gestion des ressources

humaines a déterminé un montant mensuel fixe moins élevé, ne prévoyant pas de déduction pour les jours de voyage. Le Comité a en outre été informé que le Bureau de la gestion des ressources humaines avait calculé cette réduction en se fondant sur le nombre de jours de congé accordés aux experts nommés pour plus de 12 mois (21 jours ouvrables sur une période de 12 mois), pour lesquels ils recevraient un montant moins élevé (un montant moyen a été calculé et appliqué comme une réduction apportée au montant mensuel moyen). Ce montant mensuel réduit a été appliqué à tous les nouveaux experts dans les différents lieux d'affectation (New York : 5 500 dollars au lieu de 5 700 dollars; Nairobi : 3 500 dollars au lieu de 3 700 dollars).

#### *Crédits ouverts pour les services d'informatique*

113. Pour le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, le Comité consultatif note que, d'après les renseignements qui lui ont fournis, un crédit a été ouvert pour couvrir les coûts de l'accord de prestation de services concernant 10 ordinateurs à New York (11 000 dollars) et 8 ordinateurs à Nairobi (9 800 dollars). Il a été informé, comme suite à ses questions, qu'il y avait 10 ordinateurs à Nairobi (8 ordinateurs portables pour les 8 experts et 2 ordinateurs de bureau pour les deux fonctionnaires recrutés sur le plan national), et 2 ordinateurs de bureau à New York pour les deux fonctionnaires en poste à New York. En ce qui concerne les crédits demandés, il lui a été indiqué que : a) le montant de 11 000 dollars permettrait de couvrir le coût de 10 comptes réseau (adresse Lotus Notes, compte de messagerie électronique, accès au logiciel de gestion du Siège de l'ONU) pour les 8 experts et 2 fonctionnaires en poste à New York, en vertu de l'accord de niveau C conclu à New York avec le Bureau de l'informatique et des communications (indépendamment des lieux où se trouvent les ordinateurs); et b) qu'un crédit de 9 800 dollars était demandé pour les services d'informatique et d'appui fournis aux 8 experts et aux 2 fonctionnaires recrutés sur le plan local à Nairobi par le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie. Il a été en outre précisé au Comité qu'il n'y avait pas de recoupement entre les services fournis par le Bureau de l'informatique et des communications et le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie. Par ailleurs, le Comité constate que la description (coût de l'accord de prestation de services concernant les ordinateurs) était une description type à la rubrique des services informatiques pour les missions du groupe II, les descriptions pour ces services varient sensiblement pour le groupe I (Informatique pour les membres du personnel, coût de l'accord de prestation de services pour les emplois de temporaire et coût de deux accords de prestation pour les emplois de temporaire), et pour le groupe III (services d'assistance technique centralisés pour les ordinateurs, services informatiques nécessaires pour fournir des services centraux de dépannage informatique, services centraux d'appui informatique et de stockage des données, services de recherche documentaire et de mise à jour). **Le Comité consultatif estime que les descriptions des ressources nécessaires demandées au titre des services informatiques dans les prévisions budgétaires pour les missions politiques spéciales manquent de clarté et de cohérence et devraient être améliorées dans les futures prévisions budgétaires.**

*Voyages*

114. Au titre des voyages à l'appui des activités du Comité d'experts du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), relative à la non-prolifération des armes de destruction massive, un crédit de 158 700 dollars est demandé pour les neuf experts et un montant de 112 700 dollars est demandé pour les voyages des cinq fonctionnaires chargés de mener des activités de communication et d'assister aux réunions régionales pour aider les États à appliquer la résolution. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que les voyages pour mener des activités de communication et assister aux réunions régionales ne concernaient pas seulement les fonctionnaires chargés de l'appui au Comité 1540 mais également d'autres membres du Bureau des affaires de désarmement, dont la Haut-Représentante, la Haut-Représentante adjointe, les chefs de service et le personnel des trois centres régionaux, qui ont prêté leur concours et pris part à des activités connexes et ont été désignés comme tels pour assister à ces rencontres en qualité de représentants du Bureau. Le Comité a demandé une ventilation du montant des dépenses à prévoir au titre des voyages pour les autres membres du Bureau des affaires de désarmement et a été informé qu'il n'était pas possible pour le moment de prévoir quelles personnes assisteraient à ces rencontres. **Le Comité consultatif estime que les ressources demandées pour les voyages à l'appui des activités du Comité 1540 devraient être limitées au personnel qui fournit un appui direct à ce comité. Il compte que les frais de voyage pour les autres membres du Bureau des affaires de désarmement seront couverts par les montants alloués par le Bureau à ce titre.**

115. En ce qui concerne les dépenses prévues au titre des voyages pour le Groupe d'experts au Yémen, le Comité consultatif a demandé une ventilation du crédit proposé de 476 600 dollars pour les 4 experts, ainsi que du crédit de 351 100 dollars prévu pour les 8 fonctionnaires et 11 agents de sécurité pour le Groupe. Il a été notamment informé de ce qui suit :

a) Les quatre experts devraient effectuer i) 24 voyages au Yémen (168 600 dollars) (6 voyages en moyenne pour chaque expert); ii) 22 voyages dans la région (142 700 dollars) (5 à 6 voyages en moyenne pour chaque expert); iii) 28 voyages dans d'autres pays (164 700 dollars) (6 à 7 voyages en moyenne pour chaque expert). **Le Comité consultatif constate que les ressources demandées permettraient de couvrir une moyenne de 18,5 voyages pour chaque expert en 2015 au Yémen, dans la région et vers d'autres destinations.**

b) En appui au Groupe d'experts, le spécialiste des affaires politiques effectuera trois voyages au Yémen (21 200 dollars) et deux voyages dans d'autres pays (18 600 dollars). Les agents de sécurité effectueront trois voyages au Yémen en appui à l'équipe restreinte chargée de la planification de la protection rapprochée pour 11 agents (311 300 dollars) (voir par. 117 à 120).

*Fournitures, services et matériels divers*

116. Un crédit de 11 300 dollars est demandé pour couvrir le coût d'un programme de formation à la communication pour la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que la Direction exécutive avait fait observer que les médias s'intéressaient de plus en plus aux activités menées dans le domaine de la lutte antiterroriste par l'ONU en général et par la Direction, en particulier, notamment après l'adoption de la résolution 2178 (2014). Il lui a en outre été indiqué que les objectifs de la stratégie de

communication de la Direction, qui avait été approuvée par le Comité contre le terrorisme en mai 2014, visaient à mieux faire connaître et à aider à mieux comprendre les activités menées par le Comité et la Direction exécutive, notamment. Par ailleurs, d'après le Secrétaire général, les activités de communication et de sensibilisation devraient mettre en avant le rôle particulier que jouent le Comité et la Direction exécutive dans le cadre de l'action globale menée par l'ONU pour lutter contre le terrorisme, en informant le public cible des activités menées par ces deux entités dans le monde entier. Une formation spécifiquement axée sur les médias et la communication à l'intention du Directeur exécutif et des membres du Comité serait un impératif à cette fin. Les ressources demandées permettraient de couvrir les programmes de formation comme suit : a) un stage de formation avancée à la communication destiné au Directeur, d'une journée complète, suivi d'une deuxième journée trois à six mois plus tard, y compris un programme relatif au principe de responsabilité et des services de soutien personnalisés dispensés pendant une année; b) un stage de formation d'une journée destiné à l'équipe de direction, y compris un programme de formation au principe de responsabilité et des conseils personnels dispensés pendant une année.

### **Autres questions**

*Collaboration entre les opérations de sécurité et de protection rapprochée menées par le Groupe d'experts sur le Yémen et le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen*

117. Pour le Groupe d'experts sur le Yémen, les ressources demandées pour 2015 au titre de la mise à disposition d'agents de sécurité venant d'autres bureaux des Nations Unies se décomposent comme suit : a) un montant de 311 300 dollars destiné à financer les voyages de 11 agents de sécurité qui se rendront à trois reprises au Yémen; b) un montant de 232 100 dollars destiné à couvrir les coûts de remplacement et les heures supplémentaires de ces agents (pour que les membres du Groupe d'experts et le Conseiller spécial puissent bénéficier d'une protection rapprochée lorsqu'ils se trouvent au Yémen en même temps). En outre, pour le Bureau du Conseiller spécial pour le Yémen, le montant prévu pour 2015 au titre des voyages doit permettre de couvrir les frais de voyage de cinq agents de sécurité venant d'autres bureaux des Nations Unies (2 voyages de 15 jours chacun) (57 800 dollars) ainsi que les coûts de remplacement et les heures supplémentaires de ces agents (52 000 dollars). **Le Comité consultatif note que le montant global des ressources qu'il est proposé d'allouer en 2015 au Groupe d'experts et au Bureau du Conseiller spécial pour le Yémen au titre des agents de sécurité supplémentaires s'élève à 653 200 dollars (aux rubriques Voyages et Installations et infrastructures) (voir par. 120 ci-après).**

118. Le Comité consultatif rappelle que le Groupe d'experts a été doté d'une équipe de protection rapprochée à plein temps en 2014 [5 agents de sécurité (SM) et 2 chauffeurs (AL)]. Le Secrétaire général a expliqué à ce moment-là que cette équipe serait exclusivement chargée d'assurer la protection rapprochée des membres du Groupe d'experts et recevrait l'appui de l'équipe de protection rapprochée du Bureau du Conseiller spécial [10 agents de sécurité (SM) et 1 chef (P -3)] lorsque le Conseiller spécial ne serait pas au Yémen. À d'autres moments, il a été proposé que le Groupe d'experts complète son équipe de protection rapprochée par des agents venant d'autres bureaux des Nations Unies (A/68/7/Add.27, par. 4 à 6 et 19). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'équipe de

protection rapprochée, qui comptait au total 16 agents (basés au Yémen), offrait ses services soit au Conseiller spécial soit aux experts lorsqu'ils se trouvaient dans le pays. Lorsque le Conseiller spécial et les experts se rendent au Yémen en même temps, des agents supplémentaires doivent être envoyés en renfort depuis d'autres bureaux des Nations Unies. Jusqu'à présent, les experts se sont rendus au Yémen à trois reprises en 2014, dont une fois alors que le Conseiller spécial était présent dans le pays (chevauchement de trois jours).

119. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les propositions budgétaires relatives aux voyages du Groupe d'experts sur le Yémen pour 2014 et 2015 devaient permettre de financer : a) les voyages au Yémen de 11 agents de sécurité (3 voyages de 17 jours chacun); b) les voyages à l'intérieur du Yémen de 9 agents de sécurité (3 voyages de 6 jours chacun). Les dépenses engagées au titre des voyages en 2014 se sont élevées à 98 500 dollars, contre des crédits ouverts d'un montant de 311 283 dollars. Le Comité a été informé que les dépenses avaient été inférieures aux prévisions parce que les trois voyages effectués par le Groupe d'experts en 2014 avaient été plus courts que prévu. **Le Comité consultatif note toutefois que, d'après les informations qui lui ont été communiquées, il n'est pas prévu de sous-utilisation des crédits approuvés au titre des voyages pour 2014.**

120. **Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 68/280, l'Assemblée générale a préconisé une collaboration étroite entre les opérations de sécurité et de protection rapprochée menées par le Bureau du Conseiller spécial et le Groupe d'experts sur le Yémen, afin que les doubles emplois soient évités dans la mesure du possible. En outre, sachant que les voyages du Conseiller spécial et du Groupe d'experts ont été et continueront d'être coordonnés de manière à éviter autant que faire se peut que ceux-ci ne se trouvent au Yémen en même temps, et étant donné que les dépenses afférentes aux voyages du Groupe d'experts ont été moins élevées que prévu en 2014, le Comité consultatif considère qu'il faut suivre de près les ressources demandées pour la mise à disposition d'agents de sécurité supplémentaires pour le Groupe d'experts et le Bureau du Conseiller spécial pour le Yémen.**

*Installation de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme dans de nouveaux locaux*

121. Le Comité consultatif rappelle qu'un crédit d'environ 2 millions de dollars a été ouvert pour 2014 aux fins de l'installation de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, dont les bureaux se situent actuellement dans l'immeuble Chrysler, à New York, dans de nouveaux bureaux, que le Service de la gestion des installations du Bureau des Services centraux d'appui a été chargé de trouver (A/68/7/Add.10, par. 101 à 104). Le Secrétaire général indique dans le projet de budget qu'à la fin du mois de novembre 2014, la Direction exécutive sera temporairement réinstallée dans des locaux transitoires situés dans le bâtiment temporaire de la pelouse nord. Les nouveaux bureaux qui lui ont été attribués, situés au 23<sup>e</sup> étage de l'immeuble du *Daily News*, sont actuellement occupés par le Programme des Nations Unies pour le développement, lequel devrait les libérer en novembre 2014. La Direction exécutive devrait s'y installer au deuxième trimestre de 2015, après des travaux d'aménagement (A/69/363/Add.2, par. 233). Au cours de son récent examen du projet de plan-cadre d'équipement, le Comité consultatif a demandé des précisions sur le plan du Secrétariat prévoyant d'utiliser comme

locaux transitoires des bureaux dans le bâtiment temporaire de la pelouse nord, et s'est inquiété de ce qu'une telle mesure risquait de retarder la démolition de ce bâtiment (A/69/529, par. 31 et 30).

### C. Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions

122. Les prévisions de dépenses au titre des neuf missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III, à l'exception de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), pour laquelle les ressources demandées correspondent à un financement provisoire de six mois, s'élèvent à 181 424 300 dollars, soit 37,3 % du montant total de celles demandées pour les 35 missions politiques spéciales en 2015 (voir A/69/363 et Corr.1 à 3 et Add.3). Compte tenu du solde prévu des crédits inutilisés (8 246 200 dollars à la fin de 2014), le montant net des ressources nécessaires pour 2015 s'établirait à 173 178 100 dollars.

123. Le tableau ci-dessous donne la ventilation, par mission, du montant estimatif des dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2014 et le montant des dépenses prévues pour 2015.

Tableau 10

#### Groupe thématique III : récapitulatif des prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014</i>			<i>Montants nécessaires pour 2015</i>			
	<i>Crédits ouverts<sup>a</sup></i>	<i>Montant estimatif des dépenses<sup>a</sup></i>	<i>Variation</i>	<i>Total</i>	<i>Montant net<sup>b</sup></i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Variation (2014-2015)</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (4) - (3)</i>	<i>(6)</i>	<i>(7) = (4) - (1)</i>
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	9 417,8	9 540,1	(122,3)	10 211,0	10 333,3	35,0	793,2
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	20 763,1	18 953,9	1 809,2	21 124,1	19 314,9	365,6	361,0
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	70 148,6	71 079,4	(930,8)	84 015,0	84 945,8	8 761,2	13 866,4
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	2 881,6	2 881,6	–	2 937,5	2 937,5	13,3	55,9
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	5 771,3	5 596,2	175,1	5 112,8	4 937,7	35,0	(658,5)
Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi	–	–	–	12 256,7	12 256,7	–	12 256,7
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 750,6	8 308,7	441,9	8 609,0	8 167,1	–	(141,6)

	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015			
	Crédits ouverts <sup>a</sup>	Montant estimatif des dépenses <sup>a</sup>	Variation	Total	Montant net <sup>b</sup>	Dépenses non renouvelables	Variation (2014-2015)
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	5 754,9	5 452,0	302,9	5 727,9	5 425,0	–	(27,0)
<b>Total partiel</b>	<b>123 487,9</b>	<b>121 811,9</b>	<b>1 676,0</b>	<b>149 994,0</b>	<b>148 318,0</b>	<b>9 210,1</b>	<b>26 506,1</b>
Mission d'appui des Nations Unies en Libye <sup>c</sup>	69 430,7	62 860,5	6 570,2	31 430,3	24 860,1	–	(38 000,4)
<b>Total</b>	<b>192 918,6</b>	<b>184 672,4</b>	<b>8 246,2</b>	<b>181 424,3</b>	<b>173 178,1</b>	<b>9 210,1</b>	<b>(11 494,3)</b>

<sup>a</sup> Le montant des crédits ouverts et des dépenses prévues pour 2014 n'est pas indiqué pour quatre missions du groupe thématique III dont le mandat a pris fin dans le courant de l'année : le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, le Bureau des Nations Unies au Burundi et la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

<sup>b</sup> Compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

<sup>c</sup> Le montant total net des ressources nécessaires pour 2015 correspond à un financement provisoire de six mois en attendant l'établissement d'un budget de 12 mois.

124. Comme l'indique le tableau ci-dessus, le montant estimatif des dépenses engagées pour les missions classées dans le groupe thématique III en 2014 est de 184 672 400 dollars, soit un montant inférieur de 8 246 200 dollars à celui des crédits ouverts pour la même période (192 918 600 dollars). Le Comité consultatif relève que le solde inutilisé prévu est dû principalement à une révision à la baisse des dépenses de la MANUL et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et qu'il est compensé en partie par un dépassement de crédits dans le budget de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM). Des renseignements sur les écarts sont donnés pour chaque mission énumérée dans le tableau 10 dans le rapport du Secrétaire général concernant le groupe thématique III (A/68/327/Add.3).

125. Le montant estimatif des dépenses pour 2015 (181 424 300 dollars) est en diminution de 11 494 300 dollars par rapport à celui des crédits ouverts pour 2014 (192 918 600 dollars). Le Comité consultatif relève que cette diminution tient essentiellement à des prévisions de dépenses moins élevées au titre de la MANUL (38 000 400 dollars), pour laquelle on demande un financement de six mois seulement, et qu'elle est contrebalancée en partie par une augmentation des dépenses prévues au titre de la MANUSOM (13 866 400 dollars) et de la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB) (12 256 700 dollars) nouvellement créée. Les variations des ressources demandées au titre de ce groupe thématique sont analysées de manière plus détaillée aux paragraphes 123 et 124 du rapport d'ensemble du Secrétaire général (A/69/363 et Corr.2).

#### Observations et recommandations concernant les effectifs nécessaires

126. Le nombre de postes approuvés au titre du groupe thématique III pour 2015, celui des postes vacants au 30 septembre 2014 et celui des postes demandés par le

Secrétaire général pour 2015 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous. Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les variations, les ressources nécessaires et les postes proposés sont énoncées dans l'examen consacré à chacune des missions dans les paragraphes ci-après.

Tableau 11

**Groupe thématique III : effectifs nécessaires**

	<i>Approuvés pour 2014</i>	<i>Vacants au 30 septembre</i>	<i>Demandés pour 2015</i>	<i>Nouveaux</i>	<i>Supprimés</i>	<i>Reclassés</i>
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	44 (1 SGA, 2 D-1, 3 P-5, 8 P-4, 3 P-3, 6 SM, 5 AN, 16 AL)	4 (2 P-4, 1 AN, 1 AL)	46 (1 SGA, 2 D-1, 4 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 6 SM, 5 AN, 16 AL)	2 (1 P-5, 1 P-3)	–	–
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	129 (1 SGA, 2 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 13 P-4, 10 P-3, 30 SM, 18 AN, 40 AL, 7 VNU)	11 (2 P-4, 1 P-3, 7 SM, 1 VNU)	133 (1 SGA, 2 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 13 P-4, 10 P-3, 30 SM, 22 AN, 40 AL, 7 VNU)	4 (4 AN)	–	–
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	217 (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 28 P-5, 28 P-4, 28 P-3, 1 P-2, 36 SM, 56 AN, 25 AL, 4 VNU)	117 (2 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 13 P-3, 1P-2, 16 SM, 38 AN, 18AL, 4 VNU)	238 (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 29 P-5, 30 P-4, 28 P-3, 1 P-2, 37 SM, 63 AN, 33 AL, 6 VNU)	21 (1 P-5, 2 P-4, 1 SM, 7 AN, 8 AL, 2 VNU)	–	–
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	30 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN, 18 AL)	–	30 (1 SGA, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN, 18 AL)	–	–	1 (1 SSG à SGA)
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	12 (3 P-5, 6 P-4, 1 SM, 2 AL)	1 (1 P-4)	12 (3 P-5, 6 P-4, 1SM, 2 AL)	–	–	–
Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi	–	–	88 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 15 P-4, 10 P-3, 21 SM, 9 AN, 16 AL, 11 VNU)	88 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 15 P-4, 10 P-3, 21 SM, 9 AN, 16 AL, 11 VNU)	–	–

	<i>Approuvés pour 2014</i>	<i>Vacants au 30 septembre</i>	<i>Demandés pour 2015</i>	<i>Nouveaux</i>	<i>Supprimés</i>	<i>Reclassés</i>
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	83 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 9 SM, 3 AN, 58 AL)	8 (3 SM, 5 AL)	81 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 7 SM, 4 AN, 58 AL)	-	2 (2 AL)	3 (1 P-3 à AN et 2 SM à AL)
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	27 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 7 SM, 2 AN, 6 AL)	2 (1 P-5, 1 P-3)	27 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 7 SM, 2 AN, 6 AL)	-	-	-
Mission d'appui des Nations Unies en Libye <sup>a</sup>	384 (1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 11 P-5, 40 P-4, 44 P-3, 1 P-2, 148 SM, 1 G(AC), 33 AN, 88 AL, 5 VNU)	150 (4 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 9 P-3, 74 SM, 15 AN, 29 AL, 2 VNU)	384 (1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 11 P-5, 40 P-4, 44 P-3, 1 P-2, 148 SM, 1 G(AC), 33 AN, 88 AL, 5 VNU)	-	-	-

Abréviations : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); SM = agent du Service mobile; SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies.

<sup>a</sup> Le Secrétaire général demande un financement provisoire de six mois en attendant la présentation d'un budget complet à l'Assemblée générale lors de la deuxième partie de la reprise de la soixante-neuvième session. Les indications données sur les postes vacants pour la MANUL reflètent la situation au 31 août 2014.

127. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau des effectifs des missions du groupe thématique III pour 2015 sont les suivantes (ibid., par. 22 à 24, 51, 130 et 131, 153 à 155, 212 à 218 et 248 à 251) :

a) Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO) : a) création de 2 postes temporaires (1 poste d'analyste principal de l'information de la classe P-5 et 1 poste d'analyste de l'information de la classe P-3) dans la nouvelle Section de la recherche et de l'analyse (voir par. 129 et 130 ci-dessous);

b) BINUGBIS : création de 4 postes temporaires d'administrateur recruté sur le plan national (2 spécialistes des questions politiques, 1 spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité et 1 responsable de l'information) et transfert d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) de la Section des affaires politiques et civiles au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général;

c) MANUSOM : création de 21 postes temporaires [1 spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), 2 spécialistes des questions politiques (P-4), 1 spécialiste des ressources humaines (agent du Service mobile), 3 spécialistes de la problématique hommes-femmes et 4 spécialistes des questions politiques (administrateurs recrutés sur le plan national), 3 chauffeurs, 3 assistants multilingues, 1 assistant au soutien logistique et 1 assistant chargé des ressources humaines (agent locaux), 1 assistant au soutien logistique et 1 médecin (Volontaire des Nations Unies)]. Au paragraphe 131, le Secrétaire général indique qu'il est proposé de transférer à l'UNSOA 5 des postes susmentionnés [1 spécialiste des ressources humaines (agent du Service mobile), 1 assistant au soutien logistique et

1 assistant chargé des ressources humaines (agent local), et 1 assistant au soutien logistique et 1 médecin (Volontaire des Nations Unies)] à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 (voir par. 131 et 132 ci-dessous);

d) Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale : reclassement au rang de secrétaire général adjoint du poste de représentant spécial du Secrétaire général, qui a actuellement rang de sous-secrétaire général (voir par. 136 à 139 ci-dessous);

e) MENUB : création de 88 postes temporaires (Bureau du Chef de mission : 1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4 et 1 SM; Groupe de la surveillance et de l'établissement des rapports : 1 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 1 SM et 6 AN; Groupe de la coordination sur le terrain et bureaux régionaux : 5 P-4, 6 P-3, 1 AN et 9 VNU; Unité de sécurité : 2 P-3 et 4 SM; Composante appui : 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 15 SM, 2 AN, 16 AL et 2 VNU; Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, à New York : 1 P-4) (voir par. 140 et 141 ci-dessous);

f) Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban : suppression de 2 postes temporaires [1 assistant (budget) et 1 chauffeur (agent local)] et transformation d'un poste de fonctionnaire du budget (P-3) en poste de fonctionnaire du budget (administrateur recruté sur le plan national) et de 2 postes d'agent de sécurité (Service mobile) en postes d'assistant à la sécurité (agent local).

**128. Le Comité consultatif recommande que soient approuvées les modifications que le Secrétaire général propose d'apporter au tableau des effectifs du BRSAO, du BINUGBIS, de la MENUB et du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban.** Les observations et recommandations du Comité relatives à certains besoins en personnel propres à la MANUSOM et au Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale figurent aux paragraphes 132, 135 et 139 ci-dessous.

#### *Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest*

129. Le Comité consultatif a été informé que la proposition présentée pour les deux nouveaux postes temporaires d'analyste principal de l'information (P-5) et d'analyste de l'information (P-3) en lien avec la création d'une nouvelle unité administrative au sein du BRSAO – la Section de la recherche et de l'analyse – était fondée sur les conclusions et recommandations d'une mission d'évaluation conjointe des Nations Unies effectuée en 2013 et que consécutivement à cette mission, la recommandation formulée à ce sujet par le Secrétaire général avait été entérinée par le Conseil de sécurité dans une déclaration à la presse en date du 9 juillet 2014 (SC/11466/AFR/2930). Le Comité a également été informé que les crises en cours dans la région avaient mis en évidence la nécessité d'une structure spécifique pour recueillir des informations de sources diverses dans la région et en faire la synthèse, et pour analyser les incidences des tendances qui se manifestent sur l'exécution du mandat du Bureau. Il a été indiqué que, dans cette optique, les analyses produites par la Section seraient communiquées au Représentant spécial du Secrétaire général pour lui permettre de prendre des décisions en meilleure connaissance de cause.

130. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été avisé qu'il n'y aurait pas de duplication des tâches entre la nouvelle Section de la recherche et de l'analyse et la Section des affaires politiques, qui demeure la principale composante

politique de la Mission. Il a été précisé que le personnel peu nombreux dont la Section des affaires politiques dispose était entièrement mobilisé pour assurer la fourniture d'un appui continu au Représentant spécial du Secrétaire général, y compris pour ses missions de bons offices dans les pays de la région.

*Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)*

131. Comme il est indiqué au paragraphe 127 c) ci-dessus, le Secrétaire général propose de créer 21 nouveaux postes temporaires pour la MANUSOM. Il propose également d'en transférer cinq à l'UNSOA, le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces cinq nouveaux postes représentaient de nouvelles dépenses, qui ne figuraient pas dans la présentation du budget de l'UNSOA pour l'exercice 2014/15 mais lui donneraient les moyens supplémentaires dont il a besoin pour appuyer la MANUSOM. Il a également été informé que ces postes ne serviraient qu'en appui à la MANUSOM et non à l'AMISOM. On lui a par ailleurs précisé que le personnel civil technique de la MANUSOM ayant doublé depuis sa création et une unité de gardes de l'ONU ayant été déployée à Mogadiscio, il fallait renforcer les capacités de l'UNSOA afin qu'il puisse accélérer la coordination et la fourniture de l'appui logistique à toutes les entités de la MANUSOM.

**132. Le Comité consultatif reste d'avis que même si la MANUSOM et l'UNSOA partagent des locaux à Nairobi et à Mogadiscio et couvrent la même zone d'opérations, la nette distinction entre leurs mandats respectifs devrait continuer d'apparaître clairement dans leurs budgets (voir A/68/7/Add.17, par. 23). Par conséquent, toute demande de ressources en personnel qui permettrait à l'UNSOA d'exécuter son mandat, à savoir fournir un appui administratif, technique et logistique à la MANUSOM, conformément à la résolution 2093 (2013) du Conseil de sécurité, devrait figurer dans le projet de budget du Bureau d'appui et non de la MANUSOM. Le Comité consultatif recommande donc d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux effectifs de la MANUSOM, à l'exception de cinq nouveaux postes : spécialiste des ressources humaines (Service mobile), assistant au soutien logistique (recruté au niveau local), assistant chargé des ressources humaines (recruté au niveau local), assistant au soutien logistique (Volontaire des Nations Unies) et médecin (Volontaire des Nations Unies). Au cas où le Secrétaire général estimerait que ces cinq postes étaient nécessaires, il devrait les faire figurer, pleinement justifiés, dans le projet de budget de l'UNSOA pour 2015/16.**

*Emplois de temporaire (autres que pour les réunions)*

133. Au paragraphe 132 de son rapport (A/69/363/Add.3), le Secrétaire général indique que les prévisions de dépenses pour la MANUSOM pour 2015 s'expliquent par la nécessité de constituer une équipe avec du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour appuyer les opérations électorales du Gouvernement somalien en 2015. Il est indiqué dans les informations fournies au Comité consultatif que les 17 postes de temporaire ci-après ont été proposés dans le budget de 2015 à cet effet : 1 conseiller en logistique (P-4), 1 conseiller en matière de technologies de l'information (P-4), 1 conseiller juridique (P-4), 1 conseiller en relations extérieures (P-4), 1 conseiller en matière de communication et de médias (P-4), 1 conseiller pour la coordination sur le terrain (P-4), 1 conseiller pour les

questions de sécurité électorale (P-4), 1 assistant administratif (Service mobile), 6 administrateurs recrutés sur le plan national et 3 assistants administratifs (recrutés au niveau local). Il est en outre indiqué que les besoins en personnel temporaire ci-dessus se fondent sur une recommandation d'une mission d'évaluation des besoins effectuée en novembre 2013, à la demande officielle du Gouvernement somalien. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources prévues au titre du personnel temporaire ont été établies sur la base d'un calendrier de déploiement échelonné et d'un taux de vacance de postes de 15 %.

134. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les fonctions du conseiller en relations extérieures (P-4) et du conseiller en matière de communication et de médias (P-4) étaient distinctes et ne faisaient pas double emploi. Le conseiller en matière de communication et de médias aiderait la Commission électorale nationale indépendante à élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication et d'information au titre de l'éducation électorale et civique, tandis que le conseiller en relations extérieures l'aiderait à établir et maintenir des relations avec les parties prenantes aux élections telles que les partis politiques, les groupes de médias et les observateurs nationaux et internationaux. Il aiderait également l'équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral et la Commission à élaborer des codes de conduite à l'intention des observateurs électoraux nationaux et internationaux.

**135. Sur la base des informations qui lui ont été fournies, le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général au titre du personnel temporaire pour la MANUSOM.**

*Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive*

136. Aux paragraphes 154, 155, 160 et 161 de son rapport, le Secrétaire général propose de reclasser au rang de secrétaire général adjoint le poste de représentant spécial du Secrétaire général pour l'Asie centrale, actuellement au rang de sous-secrétaire général, afin de permettre au Centre d'accéder aux plus hautes instances de décision des pays d'Asie centrale et d'aligner sa structure sur celles d'autres missions politiques spéciales de la région. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, bien que les fonctions du Représentant spécial du Secrétaire général n'aient pas fondamentalement changé en théorie, compte tenu des préoccupations croissantes concernant l'évolution de la situation dans la région, le Chef de la Mission devrait avoir rang de secrétaire général adjoint. Ce reclassement serait pour les gouvernements de la région une preuve de l'engagement ferme de l'Organisation des Nations Unies en faveur des initiatives de prévention des conflits dans la région et améliorerait l'image de la Mission, conférant une plus grande crédibilité et un plus grand respect au poste.

137. Au cours de son examen du budget du Centre, le Comité consultatif a demandé si cette proposition de reclassement était toujours d'actualité ou si elle avait été rendue caduque par les récents événements. Il a été informé qu'elle était toujours d'actualité.

138. Dans le même ordre d'idées, le Comité consultatif a été informé que le russe étant communément parlé dans la région, le titulaire de ce poste, quel que soit son rang, devrait avoir une excellente connaissance de cette langue. **Le Comité consultatif souscrit à cette opinion.**

139. **Compte tenu des vues qu'il a exprimées au paragraphe 61 ci-dessus, le Comité consultatif n'est pas convaincu par l'argument utilisé par le Secrétaire général aux paragraphes 154, 155, 160 et 161 de son rapport concernant l'accès, ou le manque d'accès, aux plus hautes instances de décision de l'Asie centrale. En conséquence, il recommande de ne pas approuver pour l'heure la proposition du Secrétaire général tendant à reclasser au rang de secrétaire général adjoint le poste de représentant spécial du Secrétaire général pour l'Asie centrale, actuellement au rang de sous-secrétaire général.**

*Mission électorale des Nations Unies au Burundi*

140. Le Secrétaire général propose que le poste de son Envoyé spécial et Chef de la MENUB soit classé au rang de secrétaire général adjoint. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le titulaire du poste aurait un contrat-cadre, c'est-à-dire qu'il ne travaillerait que lorsque que sa présence serait nécessaire dans la zone de la Mission, ce qui, aux fins de la budgétisation, représenterait environ 7 à 10 jours chaque mois. Il était également prévu que l'Envoyé spécial se rendrait de son pays d'origine au Burundi une fois par mois, visiterait un pays de la région une fois par mois et se rendrait au Siège de l'ONU au moins trois fois par an. Le Comité a donc été informé que le nombre de jours de voyage, aux fins de la budgétisation, équivaldrait à six mois.

141. Ayant demandé des précisions sur les raisons pour lesquelles le poste avait été proposé au rang de secrétaire général adjoint, le Comité consultatif a été informé que le Chef de la Mission serait une personnalité d'une grande envergure politique, voire un ancien chef d'État, à l'instar de nombreuses autres missions d'observation électorale, en particulier en Afrique (et notamment celles sous l'égide de l'Union africaine), dirigées par d'anciens chefs d'État. À cet égard, le Comité consultatif a été informé que depuis 1989 et avant la mise en place de la MENUB, les Nations Unies ont mandaté cinq missions d'observation ou de vérification électorale : la Mission d'observation des élections générales aux Fidji (2001); la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (1994); la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (1994); le Groupe d'observateurs des Nations Unies pour la vérification des élections en Haïti (1990); et la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral au Nicaragua (1989). Le Comité a été informé que toutes les missions mentionnées ci-dessus, à l'exception de celle aux Fidji, ont été dirigées par un chef de mission ayant rang de secrétaire général adjoint.

*Taux de vacance*

142. L'annexe VI au rapport du Secrétaire général (A/69/363) donne une comparaison détaillée des taux de vacance de postes budgétisés pour 2014, et des taux de vacance proposés pour 2015. Il contient aussi des éléments d'information sur les taux de vacance effectifs au 31 août 2014, pour toutes les catégories de personnel. **Compte tenu des taux de vacance effectifs de 2014, le Comité consultatif estime que certains des taux budgétisés pour 2015 ne sont pas réalistes et recommande donc à l'Assemblée générale d'appliquer des taux de vacances autres comme suit :**

a) Pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Comité consultatif recommande l'application d'un taux de vacance de 11 % pour le

personnel recruté sur le plan international (contre un taux de 7 % proposé), compte tenu du retard qu'il pourrait y avoir à pourvoir les deux nouveaux postes proposés dans cette catégorie de personnel;

b) Pour le Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau, le Comité consultatif recommande l'application des taux de vacance ci-après : conseillers militaires, 0 % (contre un taux de 5 % proposé), compte tenu des taux de vacance effectifs de 0 % pour la période allant de janvier à août 2014 et de 0 % à partir du 30 septembre 2014; personnel recruté sur le plan international, 15 % (contre un taux de 12 % proposé), compte tenu des taux de vacance effectifs de 19,1 % pour la période allant de janvier à août 2014 et de 15,6 % à partir du 30 septembre 2014; administrateurs recrutés sur le plan national, 9 % (contre un taux de 2 % proposé), compte tenu d'un coefficient de délais de déploiement de 50 % pour les nouveaux postes proposés; personnel recruté sur le plan national (agents locaux), 0 % (contre un taux de 3 % proposé), compte tenu des taux de vacance effectifs de 0 % pour la période allant de janvier à août 2014 et à partir du 30 septembre 2014; Volontaires des Nations Unies, 11 %, selon les précisions fournies au Comité faisant état de l'application d'un taux de 11 % au titre des prévisions établies pour 2015 contre un taux de 5 % figurant à l'annexe VI du rapport sur l'exécution du budget (A/69/363);

c) Pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, le Comité consultatif recommande l'application des taux de vacance ci-après : personnel recruté sur le plan international, 18 % (contre un taux de 15 % proposé), compte tenu des taux de vacance effectifs de 17,5 % pour la période allant de janvier à août 2014 et de 29,9 % au 30 septembre 2014; administrateurs recrutés sur le plan national, 53 % (contre un taux de 15 % proposé), compte tenu des taux de vacance effectifs de 53,3 % pour la période allant de janvier à août 2014 et de 57,1 % à partir du 30 septembre 2014; agents locaux, 65 % (contre un taux de 15 % proposé), compte tenu des taux de vacance effectifs de 64,3 % pour la période allant de janvier à août 2014 et de 69,6 % à partir du 30 septembre 2014; Volontaires des Nations Unies, 70 % (contre un taux de 15 % proposé), compte tenu des taux de vacance effectifs de 62,5 % pour la période allant de janvier à août 2014 et 100 % à partir du 30 septembre 2014;

d) Pour les conseillers pour les questions de police de la MANUSOM, le Comité relève qu'un taux de vacance de poste de 5 % est proposé pour 2015, alors que le taux effectif était de 85,4 % pour la période allant de janvier à août 2014 et de 64 % au 30 septembre 2014, et que le taux moyen estimatif pour 2014 est de 62,3 %. **Le Comité est d'avis que le Secrétaire général devrait expliquer à l'Assemblée générale comment il prévoit d'atteindre le taux de vacance de poste proposé, sans quoi il recommandera l'application d'un taux de 70 % pour les conseillers pour les questions de police de la MANUSOM;**

e) Pour la Commission mixte Cameroun-Nigéria, le Comité consultatif recommande l'application d'un taux de vacance de 18 % pour le personnel recruté sur le plan international (contre un taux de 15 % proposé), compte tenu des taux de vacance effectifs de 16 % pour la période allant de janvier à août 2014 et de 10 % à partir du 30 septembre 2014, ainsi que d'un taux de 18,5 % prévu pour 2014, comme il ressort des informations qui lui ont été communiquées;

f) Pour la Mission électorale des Nations Unies au Burundi, le Comité consultatif recommande l'application d'un taux de vacance de 50 % pour les catégories de personnel recruté sur le plan international, d'administrateurs recrutés

sur le plan national, d'agents locaux et de Volontaires des Nations Unies, compte tenu des retards anticipés dans le recrutement des fonctionnaires de cette mission nouvellement créée. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le processus de recrutement, dans le cadre duquel il est notamment prévu de faire appel aux fichiers existants, débiterait avant la fin de 2014 et devrait en principe presque s'achever, pour la plupart des postes des services organiques, d'ici au début de l'année 2015;

g) Pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, le Comité consultatif recommande l'application des taux de vacance ci-après : personnel recruté sur le plan international, 10 % (contre un taux de 5 % proposé), compte tenu des taux de vacance effectifs de 13,1 % pour la période allant de janvier à août 2014 et de 13,6 % à partir du 30 septembre 2014, ainsi que des trois postes de fonctionnaire recruté sur le plan international qu'il est proposé de transformer en postes d'agent local; administrateurs recrutés sur le plan national, 12 % (contre un taux de 5 % proposé), compte tenu du retard qu'il pourrait y avoir à pourvoir le poste nouvellement transformé, et agents locaux, 4 % (contre un taux de 3 % proposé), compte tenu des taux de vacance effective de 5,2 % pour la période allant de janvier à août 2014 et de 8,6 % à partir du 30 septembre 2014.

### Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

143. Le Comité consultatif a reçu un complément d'information, que l'on trouvera dans le tableau ci-après, sur les dépenses opérationnelles des missions du groupe thématique III, notamment les crédits ouverts et le montant estimatif des dépenses pour 2014 et les ressources prévues pour 2015. Ses observations concernant les variations et les ressources nécessaires sont énoncées dans l'examen consacré à chacune des missions.

Tableau 12  
Groupe thématique III : dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015			Variation 2014-2015
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
<b>Dépenses opérationnelles</b>							
Experts	–	–	–	–	–	–	–
Consultants	2 351,2	1 789,0	562,2	2 703,0	2 140,8	–	351,8
Voyages	4 340,1	4 234,4	105,7	5 497,2	5 391,5	–	1 157,1
Installations et infrastructures	21 391,2	22 420,2	(1 029,0)	25 007,4	26 036,4	2 096,2	3 616,2
Transports terrestres	6 500,6	6 624,3	(123,7)	6 839,3	6 963,0	4 045,4	338,7
Transports aériens	9 052,2	8 770,4	281,8	14 235,1	13 953,3	1 550,0	5 182,9
Transport maritimes ou fluviaux	20,5	20,5	–	30,9	30,9	–	10,4

	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015			Variation 2014-2015
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6) (7) = (4) - (1)	
Communications	7 654,9	6 975,3	679,6	8 158,9	7 479,3	701,0	504,0
Informatique	2 571,6	2 657,5	(85,9)	2 820,5	2 906,4	809,4	248,9
Services médicaux	2 413,8	2 295,2	118,6	3 058,4	2 939,8	8,1	644,6
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	5 077,4	4 795,9	281,5	3 977,4	3 695,9	–	(1 100,0)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>61 373,5</b>	<b>60 582,7</b>	<b>790,8</b>	<b>72 328,1</b>	<b>71 537,3</b>	<b>9 210,1</b>	<b>10 954,6</b>

<sup>a</sup> Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

<sup>b</sup> Les montants prévus pour 2015 dans le cas de la MANUL ne correspondent qu'aux six mois de financement temporaire prévus en attendant l'établissement des budgets complets sur 12 mois dans le courant du premier semestre de 2015.

### Consultants

144. Les informations communiquées au Comité consultatif sur le projet de budget de la MANUSOM indiquent que le montant des crédits demandés au titre des consultants, de 863 400 dollars, se répartit entre un crédit de 753 400 dollars, destiné à financer 50 missions d'assistance technique dans divers domaines, et un autre de 110 000 dollars, destiné à financer 11 missions de formation du personnel portant sur le développement des compétences, par exemple en matière d'encadrement, de promotion du travail d'équipe, de gestion de la performance, de rédaction de rapports, de supervision, de communication et de langues. Le projet de budget prévoit également, pour 2014, une sous-utilisation des crédits d'un montant de 90 800 dollars (19 %) au titre des consultants, en raison du retard pris dans le recrutement.

145. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations plus précises sur les 50 missions de conseil prévues, notamment sur les domaines sur lesquels elles porteraient, les produits qu'on en attendait et les frais de voyage et honoraires des consultants. À cet égard, le Comité a été informé que la formule des missions de conseil permettait à la Mission de mobiliser rapidement des experts, souvent difficiles à trouver dans le système des Nations Unies, pour répondre aux besoins prioritaires fluctuants du Gouvernement somalien.

146. Les informations fournies au Comité consultatif indiquent que les prévisions de dépenses au titre des missions de conseil comprennent un crédit destiné à financer quatre postes de conseiller politique principal, dont les titulaires travailleraient directement avec le Représentant spécial du Secrétaire général, et quatre postes de conseiller principal, dont les titulaires travailleraient directement avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), pour leur fournir des avis d'experts sur la situation politique en Somalie. Ces deux contrats de services de conseil sont prévus pour 90 jours et évalués à 127 000 dollars chacun, honoraires et frais de

voyage compris. **Le Comité se demande s'il est nécessaire de faire appel à huit consultants pour remplir des fonctions qui, en principe, devraient être assumées par le personnel de la Mission responsable des affaires politiques. Il constate, au vu du tableau d'effectifs proposé pour la MANUSOM, que la Section des affaires politiques compte 29 postes, dont 9 (2 P-4, 4 AN et 3 AL) sont de nouveaux postes proposés pour 2015. Le Comité estime par conséquent que la Mission est dotée de personnel suffisamment informé de la situation politique du pays pour fournir des conseils et des orientations à l'équipe dirigeante. Pour cette raison et celles énoncées au paragraphe 149 ci-dessous, le Comité recommande donc de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général concernant les quatre postes de conseiller politique principal destinés au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et les quatre postes de conseiller principal destinés au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire).**

147. Ayant voulu savoir pourquoi trois postes de consultant étaient demandés dans le domaine des droits de l'homme alors que la MANUSOM avait déjà une équipe de 21 personnes travaillant dans ce domaine, le Comité consultatif a été informé que dans le cadre de l'appui institutionnel qu'elle fournissait à la Commission nationale des droits de l'homme de Somalie, la Mission avait besoin d'y détacher un consultant pendant trois mois. Le Comité a également été informé qu'elle aurait besoin d'un deuxième consultant, qui serait chargé de travailler avec l'agent recruté sur le plan international en poste à Hargeisa, dans le Somaliland, pour aider la Commission nationale des droits de l'homme dans un domaine très spécialisé. Le troisième consultant était destiné au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, où il exercerait des fonctions techniques dans le domaine, jugé prioritaire par le Gouvernement somalien, de l'émancipation des jeunes.

148. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les crédits demandés au titre des consultants devraient aussi servir à financer deux postes de spécialiste de la problématique hommes-femmes destinés au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, où leurs titulaires seraient chargés d'aider le Ministre des affaires féminines et des droits de l'homme, par une assistance technique et des orientations stratégiques, à élaborer et appliquer une politique nationale de défense de l'égalité des sexes. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Groupe de la problématique hommes-femmes du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général était dirigé par un conseiller principal pour la problématique hommes-femmes (P-5), dont les responsabilités consistaient à suivre la participation des femmes à la vie politique et à l'encourager, en mettant l'accent sur le règlement des conflits et la médiation, conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de ses résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Comité a également été informé que le Groupe était composé de 1 P-3 et de 2 administrateurs recrutés sur le plan national. **Le Comité estime que les fonctions des consultants spécialistes de la problématique hommes-femmes décrites par le Secrétaire général n'ont rien de particulier et pourraient faire double emploi avec celles du conseiller principal pour la problématique hommes-femmes en poste au Bureau du Représentant spécial. Compte tenu de cette observation et de la sous-utilisation prévue des crédits demandés au titre des consultants en 2014, le Comité recommande que le**

nombre de consultants spécialistes de la problématique hommes-femmes proposé par le Secrétaire général pour la MANUSOM soit réduit de un.

149. **Tout en reconnaissant qu'il faut des experts pour travailler dans des domaines spécialisés, comme il l'a souligné au paragraphe 145 ci-dessus, le Comité consultatif répète qu'il estime nécessaire de faire plus d'efforts pour exploiter les capacités existantes de la Mission pour faire exécuter les activités prescrites (voir A/68/782/Add.14, par. 65). Le Comité compte que cette catégorie de dépenses sera surveillée de près afin de faire en sorte que la MANUSOM dépende moins de consultants externes.**

150. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant des ressources demandées au titre des formateurs s'élevait à 110 000 dollars et qu'il faudrait 11 consultants pour former 80 agents recrutés sur le plan national et 126 agents recrutés sur le plan international. Le Comité a également été informé que les besoins en formation avaient été évalués dans le cadre de l'évaluation mondiale que le Service intégré de formation du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions avait réalisée sur les missions des Nations Unies. En outre, le Comité a été informé que les crédits demandés devaient aussi financer des cours de langue, la Mission prévoyant qu'environ 10 % de son personnel aurait besoin d'apprendre l'arabe et le somali pour pouvoir exécuter ses fonctions avec efficacité.

151. **Le Comité consultatif estime que les candidats qui ont été retenus pour occuper des postes nécessitant des compétences en matière d'encadrement, de promotion du travail d'équipe et de communication auraient déjà dû posséder ces compétences au moment de leur recrutement. Par conséquent, il recommande que le montant des ressources demandées au titre des formateurs pour la MANUSOM soit réduit de 50 %.**

152. **Dans le même sens, le Comité consultatif estime que les candidats qui ont été retenus pour occuper des postes nécessitant la maîtrise de l'arabe et du somali auraient dû au moins posséder une connaissance pratique de ces langues. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que, dans ses procédures de recrutement, la MANUSOM devrait mettre davantage l'accent sur la maîtrise des langues requises, y compris en faisant plus largement appel à des candidats externes qualifiés (voir A/67/604, par. 167).**

153. S'agissant de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, les informations fournies au Comité consultatif indiquent que le montant des ressources demandées pour 2015 au titre des consultants s'élève à 1 445 900 dollars, dont 788 400 dollars destinés à couvrir les honoraires et les frais de voyage de huit observateurs civils. Ces informations indiquent également que l'existence d'un solde inutilisé en 2014, dont le montant prévu est de 403 900 dollars, s'explique essentiellement par le retard pris dans le recrutement d'observateurs civils à Calabar et à Yaoundé. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'entre janvier et octobre 2014, seuls deux des huit observateurs civils avaient été recrutés. Il a également été informé que quatre autres observateurs avaient pris leurs fonctions en novembre 2014, tandis que le recrutement des deux derniers était encore en cours à l'heure où le Comité examinait le projet de budget de la Commission. **Compte tenu du retard pris dans le recrutement des observateurs civils en 2014, le Comité recommande que le Secrétaire général ramène de huit à six le nombre d'observateurs civils demandé pour la Commission.**

*Voyages*

154. Le montant total des ressources demandées pour 2015 au titre des voyages pour huit missions politiques spéciales du groupe III s'élève à 5 497 200 dollars, ce qui correspond à une augmentation de 1 157 100 dollars (ou 26,7 %) par rapport au crédit de 4 340 100 dollars ouvert pour 2014. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le détail de ce montant. Il relève que plusieurs voyages sont prévus à New York pour prendre part à des activités organisées au Siège; or il semblerait qu'une planification plus avisée permettrait de faire des économies en procédant à des regroupements et en réduisant le nombre de voyageurs. Pour ce qui est des informations présentées, le Comité note qu'elles ne sont pas suffisamment détaillées pour permettre une analyse approfondie des dépenses prévues pour ces voyages. Il note également une certaine ambiguïté dans la classification des voyages, entre ceux qui sont prévus à des fins de formation et les autres, ce qui pourrait avoir une incidence sur les coûts. **Le Comité est d'avis que les demandes de ressources présentées au titre des voyages pour les missions devraient être étayées par des informations claires et détaillées permettant au Comité d'examiner plus facilement lesdites demandes. En outre, il souligne l'importance de scrupuleusement respecter la décision de l'Assemblée générale concernant les conditions de voyage à des fins de formation (voir également par. 31 ci-dessus).**

155. Les ressources demandées au titre des voyages pour le BRSAO et la Commission mixte Cameroun-Nigéria comprennent un crédit de 13 000 dollars pour chaque entité au titre des voyages effectués par le personnel du Centre de services régional et du Centre de services mondial chargé de prêter un appui en matière d'achat. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que Le BRSAO et la Commission n'avaient reçu aucune aide du Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) et que, lorsqu'ils avaient besoin d'un appui en matière d'achats ou de génie, ils s'adressaient au Centre de services mondial de Brindisi (Italie).

156. En outre, le Comité consultatif a été informé que jusqu'à présent, le Centre de services mondial avait aidé les deux entités à titre gratuit dans le cadre du service intégré d'appui aux activités d'achat des missions. Toutefois, le Centre demanderait aux deux entités de s'acquitter des frais de voyage de l'agent du Service mobile qu'il accueillerait prochainement à Brindisi à titre provisoire (pour 90 jours au plus) pour traiter leurs demandes d'achat. Par ailleurs, le Comité a été informé que les crédits mentionnés ci-dessus permettraient également de financer les voyages d'un agent du Centre chargé d'initier le personnel des deux entités aux activités d'achat.

157. Le montant des crédits demandés pour la MANUSOM au titre des voyages pour 2015 est supérieur de 664 500 dollars (37,2 %) à celui des crédits ouverts en 2014, ce qui s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre d'agents déployés dans les bureaux régionaux, de déplacements effectués dans des parties de la zone de la Mission accessibles depuis peu, et de déplacements effectués dans le cadre de la préparation des élections. Les informations communiquées au Comité consultatif indiquent qu'un crédit de 257 300 dollars a été inscrit au budget pour financer les voyages liés à la participation à des ateliers et à des stages portant sur l'encadrement, la promotion du travail d'équipe, la gestion de la performance, la rédaction de rapports, la supervision, la communication, les langues, le perfectionnement des cadres et les hautes fonctions de direction.

158. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les stages à l'extérieur prévus pour 2015, lesquels portaient aussi bien sur des thèmes techniques que généraux. En tout, 34 agents recrutés sur le plan national et 93 agents recrutés sur le plan international participeraient à ces différents stages. **Constatant qu'un certain nombre de stages au programme porteront sur le développement des compétences en matière d'encadrement, de négociation ou de promotion du travail d'équipe, le Comité estime que les candidats à des postes nécessitant de telles compétences devraient déjà les posséder pour être retenus (voir également par. 151 ci-dessus). En conséquence, le Comité recommande une réduction de 20 % du montant des ressources proposées pour la MANUSOM au titre des voyages liés à la participation à des ateliers et à des stages.**

#### *Transports terrestres*

159. D'après les informations figurant au tableau 1 du rapport du Secrétaire général (A/69/363), la dotation en véhicules proposée pour la Commission dépasse de 75 % la dotation standard. Elle est de sept véhicules – alors que la dotation standard est de quatre véhicules – pour un effectif proposé de 11 personnes (ajusté à 10 pour tenir compte du taux de vacance de postes). Le Comité consultatif note que d'après la note figurant sous ce tableau, les effectifs mentionnés comprennent le personnel de l'ONU recruté sur le plan international, les administrateurs recrutés sur le plan national, les Volontaires des Nations Unies, ainsi que les militaires et le personnel de police (observateurs militaires, police militaire et personnel de police civile). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Commission fournissait des véhicules à ces catégories de personnel mais aussi à huit observateurs civils afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches conformément au mandat de la Mission, et que ceux-ci n'apparaissent pas dans le tableau 1. Le Comité a également été informé qu'en tenant compte de ces huit observateurs civils, la dotation proposée pour la Commission, sur la base du coefficient standard, devrait être de huit véhicules. **Le Comité consultatif note que le nombre d'observateurs civils proposés pour la Commission n'est pas indiqué dans le tableau et estime qu'une telle information devrait y figurer, ne fut-ce que dans une note de bas de page, afin d'améliorer la transparence budgétaire (voir également plus haut, par. 22) Il recommande en outre de réduire la dotation en véhicules de la Commission au prorata de la réduction des ressources proposées pour les observateurs civils de la Commission, recommandée ci-dessus au paragraphe 153.**

#### *Transports aériens*

160. Le montant proposé des dépenses prévues au titre des transports aériens pour la Commission, le BRSAO, le BINUGBIS et le BESSG reflète l'utilisation partagée d'un avion. Le coût du nouveau contrat concernant cet avion s'élève à 3 821 000 dollars pour une durée de vol estimée à 720 heures en 2015. Le Secrétaire général précise que les coefficients de partage des coûts (5 %, 65 %, 20 % et 10 % respectivement) se fondent sur les prévisions d'utilisation de l'avion par les quatre entités en 2015. En 2014, ces coefficients étaient de 10 %, 65 % et 25 % pour la Commission, le BRSAO et la MINUSMA, respectivement. La différence entre le montant des ressources proposées pour 2015 et le budget approuvé pour la Commission et le Bureau pour 2014 reflète l'évolution des coefficients de partage des coûts et l'augmentation du coût total du contrat. Ayant demandé des précisions,

le Comité consultatif a été informé que les contrats d'affrètement aérien à long terme sont conclus par la Division des achats du Bureau des Services centraux d'appui du Département de la gestion, au Siège de l'Organisation, sur la base de spécifications techniques définies par la Section des transports aériens du Département de l'appui aux missions en consultation avec les missions sur le terrain.

161. En ce qui concerne le BRSAO, les prévisions de dépenses au titre des transports aériens pour 2015 s'élèvent à 3 258 100 dollars, soit 530 800 dollars de plus que le montant des crédits ouverts pour 2014. Cette augmentation de 530 800 dollars se répartit comme suit : 2 300 dollars de plus au titre de l'indemnité journalière de subsistance des équipages; 334 800 dollars (montant estimatif) au titre de la consommation de carburant, due à l'augmentation du nombre total d'heures de vol prévues au budget, de 208 en 2014 à 468 (65 % de 720) en 2015; et 193 700 dollars à cause de l'augmentation du coût de la location et du fonctionnement de l'appareil, prévue dans le nouveau contrat.

162. En ce qui concerne le BINUGBIS, les dépenses prévues au titre des transports aériens pour 2015 atteignent 1 059 100 dollars, soit 709 200 dollars (ou 203 %) de plus que le montant des crédits ouverts pour 2014. D'après les informations communiquées au Comité, ce montant prévu pour 2015 se fonde sur une augmentation du nombre d'heures de vol prévues dans le nouveau contrat et l'accord de partage des coûts (voir également plus haut, par. 160) : 144 heures de vol et 73 jours d'utilisation contre 113 heures de vol et 50 jours dans le budget 2014. Il ressort également de ces informations que les prévisions d'utilisation de l'appareil pour 2014 étaient de 68 heures de vol, ou 30 jours. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation prévue de l'utilisation de l'appareil par la Mission reflétait l'engagement pris par celle-ci d'améliorer la mobilité dans la région et de renforcer sa capacité d'information et de communication. **Le Comité ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général au titre des transports aériens pour le BINUGBIS.**

163. En ce qui concerne la MANUSOM, les crédits demandés au titre des transports aériens pour 2015 sont en augmentation de 4 212 000 dollars (81,4 %) par rapport à ceux ouverts pour 2014, ce qui s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre total des moyens aériens et du nombre d'heures de vol prévues. Selon les informations communiquées au Comité, le budget de 2015 prévoit 2 avions et 2 hélicoptères et 1 230 sorties en tout, contre 2 avions et 1 hélicoptère et 494 sorties en tout dans le budget de 2014. Il est expliqué également que le nombre de sorties a été augmenté en prévision du référendum et des élections, qui nécessiteront davantage de vols d'avions dans les secteurs à mesure que la Mission étend sa zone d'opérations et davantage de vols d'hélicoptères afin de transporter les observateurs électoraux et le matériel électoral dans les zones éloignées. Cette augmentation consiste principalement en ce qui suit : 1 544 500 dollars de plus au titre des carburants et lubrifiants; 1 400 300 dollars de plus au titre de la location et l'utilisation des avions; et 1 485 100 dollars de plus au titre de la location et de l'utilisation d'hélicoptères. L'augmentation prévue est compensée en partie par une diminution de 217 900 dollars du montant des services, des droits d'atterrissage et frais de manutention au sol, des indemnités de subsistance des équipages et de l'assurance responsabilité civile, par rapport aux dépenses effectives de 2014.

164. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général concernant les transports aériens au titre du groupe thématique III du budget des missions politiques spéciales, mais il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de garder à l'étude les accords de partage des coûts et de les réajuster dans le prochain projet de budget en fonction des besoins opérationnels effectifs des missions participantes.** Les commentaires et observations du Comité sur les accords de partage des coûts figurent plus haut au paragraphe 29.

165. Ayant demandé d'autres précisions, le Comité consultatif a été informé que les quatre appareils prévus au budget seraient gérés par l'UNSOA en vertu d'un accord de partage des coûts entre les deux missions. Il a été expliqué que le coefficient de répartition 70/30 entre l'UNSOA et l'AMISOM se fondait sur les données d'utilisation effective des appareils disponibles, enregistrées sur une période donnée.

#### *Communications*

166. Selon les informations communiquées au Comité consultatif concernant le budget de la MANUSOM, un montant de 1 323 000 dollars pour du matériel d'information est prévu dans les ressources demandées au titre des communications. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'aucune acquisition de matériel n'était prévue et que le montant inscrit au budget portait sur des contrats de services d'appui à la communication et à la production médiatique. Il s'agissait notamment de services de production et de diffusion d'émissions de télévision; production et de diffusion d'émissions radio; conception, impression et publication; sensibilisation à l'échelle locale; renforcement des capacités et de formation; messages et sondages par SMS; et campagnes d'essai sur des groupes cibles. Le Comité n'a pas reçu les informations plus détaillées qu'il avait demandées concernant ledit montant. **Il recommande que ces informations soient fournies à l'Assemblée générale lors de l'examen de la proportion budgétaire se rapportant à la MANUSOM.**

#### **Questions diverses**

##### *Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi*

167. La MENUB a été créée par la résolution 2137 (2014) du Conseil de sécurité afin de suivre les différentes phases des élections présidentielle, parlementaire et locales prévues en 2015 ainsi que le contexte général dans lequel se dérouleront les élections, et d'en rendre compte. La Mission doit être opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, dès la fin du mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), qui prend fin le 31 décembre 2014. Le Secrétaire général indique que la nouvelle mission aura son siège à Bujumbura, dans les anciens locaux du Bureau des Nations Unies au Burundi, et des bureaux extérieurs dans quatre centres régionaux : Bujumbura (locaux partagés avec le quartier général de la Mission), Makamba (locaux partagés avec le PNUD), Gitega et Ngozi.

168. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les accords de partage des coûts des locaux communs et des services médicaux qui existaient entre le BNUB et les fonds et programmes de l'équipe de pays des Nations Unies – UNICEF, PNUD et FNUAP – seraient maintenus en 2015 avec la MENUB. Le Comité a été informé qu'à cette fin, la MENUB contribuerait aux

effectifs du service médical à hauteur de huit postes et l'équipe de pays des Nations Unies à hauteur de six postes.

*Mission d'appui des Nations Unies en Libye*

169. Comme il est indiqué plus haut dans le tableau 10, le montant prévu des dépenses de la MANUL pour 2014 reflète un solde inutilisé de 6 570 200 dollars (soit 9,5 % du crédit ouvert) qui, selon le Secrétaire général, tient au fait qu'au cours de l'année, la Mission n'a pas pu s'acquitter pleinement des activités relevant de son mandat à cause de l'évacuation du personnel et de sa réinstallation hors de la Libye, dues à la détérioration des conditions de sécurité dans le pays. En attendant que la situation s'éclaircisse, le Secrétaire général propose des modalités de financement intérimaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015, à hauteur de 31 430 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Le montant demandé correspond à 50 % du montant des prévisions de dépenses pour 2014. Le Secrétaire général indique en outre qu'un projet de budget détaillé pour 2015, tenant compte de toutes décisions du Conseil de sécurité, sera présenté pour examen par l'Assemblée générale à la reprise de sa soixante-neuvième session.

170. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le manque de présence des Nations Unies dans le pays était l'un des principaux facteurs ayant contribué à l'incertitude qui avait motivé la décision du Secrétaire général. Le Comité a également été informé que, depuis juillet 2014, la Mission opérait depuis l'étranger et qu'on ignorait quand la situation lui permettrait de réintégrer la Libye et de fonctionner normalement.

**171. Le Comité consultatif est fermement convaincu que, conformément au cycle budgétaire normal, les projets de budget émanant du Secrétaire général doivent, dans la mesure du possible, couvrir l'année entière et que toute décision de proposer des modalités de financement intermédiaires et non un budget intégral aurait dû être étayée par sur une justification plus solide fondée sur des hypothèses budgétaires techniques et des résolutions du Conseil de sécurité. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter dans les meilleurs délais un projet de budget complet pour la Mission en 2015.** Le Comité a formulé des observations plus détaillées sur la question dans son examen de proposition de budget intermédiaire du Secrétaire général concernant la MANUA.

## **D. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan**

172. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires rappelle que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a été créée par la résolution 1401 (2002) du Conseil de sécurité pour une période initiale de 12 mois et que le Conseil a prorogé son mandat par des résolutions ultérieures, la dernière en date étant la résolution 2145 (2014), par laquelle il a décidé de le proroger jusqu'au 17 mars 2015.

### **Utilisation des ressources en 2014**

173. Le Secrétaire général indique que le montant estimatif des dépenses engagées au titre de la Mission s'élève à 189 936 000 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 1 428 500 dollars à la fin du mois de décembre, le crédit ouvert se

chiffant à 191 364 500 dollars (voir A/69/363/Add.4, par. 9). Il indique également que ce solde inutilisé s'explique principalement par un taux de vacance de postes plus élevé que prévu, notamment pour la police des Nations Unies, le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies, compte tenu de leur déploiement tardif.

174. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant estimatif actualisé des dépenses engagées pour l'année 2014 s'élevait à 187 656 100 dollars, ce total comprenant le montant effectif des dépenses constatées au 30 septembre 2014, qui se chiffre à 145 892 900 dollars, et le montant estimatif des dépenses engagées pour la période de trois mois allant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2014, qui se chiffre à 41 763 200 dollars. Compte tenu de ces informations actualisées, le montant estimatif du solde inutilisé s'établirait à 3 708 400 dollars à la fin de l'année.

175. L'analyse des informations communiquées au Comité consultatif montre que le solde inutilisé est imputable principalement à la sous-utilisation du crédit ouvert au titre du personnel recruté sur le plan international (reliquat de 2 669 500 dollars) du fait que le taux de vacance de postes était de 15 % au lieu des 7 % retenus dans le budget. La sous-utilisation des crédits approuvés au titre des installations et infrastructures (reliquat de 1 974 600 dollars) et des transports aériens (reliquat de 1 345 900 dollars) est un autre facteur, dont l'effet est compensé en partie par un dépassement estimé à 2 213 200 dollars à la rubrique Personnel recruté sur le plan national, et qui tient à des augmentations de traitement rétroactives applicables aux administrateurs recrutés sur le plan national et aux agents locaux, à compter de mars 2014.

#### **Prévisions de dépenses pour 2015**

176. Le Secrétaire général demande des crédits d'un montant de 94 968 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015, ce qui représente 50 % du montant estimatif des dépenses engagées pour 2014. Il indique qu'un projet de budget détaillé pour 2015 sera soumis à l'examen de l'Assemblée générale durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-neuvième session, après que le Conseil se sera prononcé sur le mandat de la Mission (ibid., par. 9 et 10).

177. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les hypothèses de planification pour la Mission et dans l'attente d'une décision du Conseil de sécurité sur son rôle futur, le Secrétaire général avait proposé un arrangement reposant sur une reconduction technique pour un financement transitoire équivalent à 50 % des dépenses de l'exercice en cours afin que la Mission puisse fonctionner au cours des six premiers mois de l'année 2015.

178. En réponse aux questions posées par le Comité consultatif, on a également indiqué que la mesure de financement transitoire permettait de ménager le temps nécessaire pour déterminer les ressources financières dont la Mission aurait effectivement besoin, sur la base des hypothèses suivantes : a) les conditions opérationnelles en Afghanistan seraient plus claires au premier trimestre de 2015 sur les plans politique et économique et sur celui de la sécurité; b) les trois principaux volets du mandat de la Mission, à savoir l'offre de bons offices et le soutien de processus politiques dirigés et contrôlés par les Afghans, la défense des droits de l'homme et la promotion d'une aide internationale cohérente en faveur du

développement socioéconomique, resteraient inchangés. En outre, le Comité a été informé que l'arrangement prévu permettrait d'assurer la mise à disposition de fonds pour le fonctionnement de la Mission au premier semestre de 2015, sans anticiper par rapport aux conclusions de l'évaluation technique de cette dernière, qui doit avoir lieu au quatrième trimestre de 2014, et à leur examen ultérieur par le Conseil de sécurité.

179. Le Comité consultatif note que la proposition présentée par le Secrétaire général pour le financement transitoire de la MANUA en 2015 (A/69/363/Add.4) est très brève et n'apporte pas de précisions au sujet des cadres de budgétisation axée sur les résultats, des dépenses effectives et prévues, des modifications du tableau d'effectifs, des taux de vacance de postes, des gains d'efficacité et d'autres aspects de l'exécution du budget alloué à la Mission en 2014. Or, il s'attendait à ce que l'on fournisse ces précisions de façon systématique dans un document budgétaire de manière à faciliter l'examen de l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice considéré. **Le Comité estime que le présent projet de budget du Secrétaire général ne contient pas suffisamment d'informations budgétaires, ce qui revient à demander des ressources sans justification adéquate. Il rappelle qu'il a fait des observations similaires dans ses rapports précédents (A/67/604, par. 209) et espère que les futurs projets de budget contiendront des renseignements détaillés sur l'exécution des budgets de la Mission.**

180. En ce qui concerne les incertitudes évoquées dans le rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif note qu'il existe des facteurs similaires dans d'autres contextes où se déroulent des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies, mais qu'ils n'ont pas eu le même effet sur les processus budgétaires pour ces missions. **À cet égard, le Comité est d'avis que les questions touchant la transition politique dans le pays sont du ressort du Conseil de sécurité et qu'elles seront traitées par le Conseil lorsqu'il examinera le mandat de la Mission.** Au cas où la décision du Conseil aurait des incidences financières, la procédure budgétaire actuelle donne la latitude nécessaire au Secrétaire général pour proposer les modifications voulues.

181. **Compte tenu des observations ci-dessus, le Comité consultatif conteste la validité des critères sur lesquels le Secrétaire général a fondé sa décision de ne pas présenter un projet de budget complet au titre de la MANUA pour 2015. Il réitère l'opinion selon laquelle le calcul des besoins de la Mission doit s'appuyer sur les résolutions existantes du Conseil de sécurité, et non anticiper les nouvelles décisions que le Conseil pourrait prendre en réponse aux recommandations du Secrétaire général (voir A/68/782/Add.17, par. 28).**

182. En outre, le Comité consultatif est fermement convaincu que, conformément à la pratique habituellement suivie dans le cadre du cycle budgétaire normal, les propositions qui figurent dans le projet de budget du Secrétaire général doivent, dans la mesure du possible, couvrir l'ensemble de la période financière de 12 mois. À son avis, l'arrangement proposé par le Secrétaire général prévoyant un financement sur six mois suppose que l'Assemblée générale examine deux propositions se rapportant à un même exercice pour une mission donnée, ce qui entraîne par contre-coup une perturbation du cycle budgétaire normal. En conséquence, la décision de proposer une mesure de financement transitoire, au lieu d'un budget en bonne et due forme, aurait dû être étayée par une justification plus solide reposant sur des hypothèses budgétaires techniques ainsi que sur les résolutions existantes du

**Conseil de sécurité. Le Comité recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de lui présenter un projet de budget complet pour 2015 dans les meilleurs délais.**

## E. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

183. La section I du rapport du Secrétaire général donne une vue d'ensemble des ressources nécessaires pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) en 2015, notamment des priorités et des hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2015 et des résultats obtenus en 2014 (A/69/363/Add.5, par. 23 à 61). Le tableau ci-dessous présente une ventilation des dépenses de la Mission pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 et des prévisions pour 2015.

Tableau 13

### Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq : total des ressources nécessaires (montant net)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014</i>			<i>Montants nécessaires du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015</i>			<i>Variation 2014-2015</i>
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Total</i>	<i>Montant net</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (4) - (3)</i>	<i>(6)</i>	<i>(7) = (4) - (1)</i>
Militaires et personnel de police	11 709,5	9 844,1	1 865,4	8 613,4	6 748,0	–	(3 096,1)
Personnel civil	68 345,6	84 274,9	(15 929,3)	80 976,5	96 905,8	–	12 630,9
Dépenses opérationnelles	56 251,3	46 599,6	9 651,7	47 404,1	37 752,4	3 373,4	(8 847,2)
<b>Total</b>	<b>136 306,4</b>	<b>140 718,6</b>	<b>(4 412,2)</b>	<b>136 994,0</b>	<b>141 406,2</b>	<b>3 373,4</b>	<b>687,6</b>

184. Les montants estimatifs des dépenses pour 2014 sont présentés dans les tableaux 1 et 6 et expliqués aux paragraphes 264 à 307 du rapport du Secrétaire général. Le dépassement de crédits d'un montant net de 4,4 millions de dollars pour 2014, soit 3 %, s'explique comme suit :

a) Des dépenses au titre du personnel plus élevées que prévu dans le budget (15 929 300 dollars); des taux de vacance de postes inférieurs aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international (10 % contre 12 %), les administrateurs recrutés sur le plan local (16 % contre 20 %), et les agents locaux (13 % contre 16 %); et un barème des traitements révisé, prenant effet le 1<sup>er</sup> décembre 2013, pour le personnel local et les administrateurs recrutés sur le plan local;

b) Des dépenses au titre des militaires et du personnel de police moins élevées que prévu dans le budget (1 865 400 dollars), en raison essentiellement du déploiement de deux conseillers militaires au lieu des sept prévus au budget et du déploiement d'un officier de police des Nations Unies au lieu des cinq prévus; du non-versement de prestations pour cause de décès ou d'invalidité; des montants qui ont été moins élevés que prévu pour les rations, à cause du transfert des groupes de

gardes des Nations Unies du complexe des Nations Unies de Tamimi à celui d'Erbil à compter de juin 2014 pour des raisons de sécurité. La réduction prévue est en partie contrebalancée par la hausse des dépenses au titre du remboursement du coût des contingents, découlant du relèvement du taux standard;

c) Des dépenses opérationnelles moins élevées que prévu dans le budget (9 651 700 dollars), essentiellement sous les rubriques Fournitures, services et matériels divers (3,3 millions de dollars), le coût des rations étant moins élevé du fait de la réinstallation du personnel en dehors de Bagdad, et les dépenses au titre des honoraires et des fournitures étant également moins élevées du fait que les formations étaient dispensées en interne plutôt qu'à l'extérieur; Installations et infrastructures (2,4 millions de dollars), en raison de l'obtention de tarifs intéressants pour les services d'entretien contractuels et d'une moindre consommation de carburant des groupes électrogènes grâce à l'amélioration de la distribution d'électricité en Iraq; Transports aériens (2,3 millions de dollars), le nombre d'heures de vol ayant été inférieur au chiffre prévu dans le budget du fait de la détérioration des conditions de sécurité.

185. Comme il ressort du tableau ci-dessus, le montant des ressources qu'il est proposé d'allouer à la MANUI pour 2015, soit 136 994 000 dollars, représente une augmentation de 687 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2014, laquelle tient à une diminution de 3,1 millions de dollars au titre des militaires et du personnel de police et à une baisse de 8,8 millions de dollars au titre des dépenses opérationnelles, qui ont toutefois été contrebalancées par un montant plus élevé de 12,6 millions de dollars nécessaire pour le personnel civil. Les ressources demandées pour 2015 sont exposées aux paragraphes 264 à 307 du rapport du Secrétaire général.

#### **Observations et recommandations concernant les militaires et le personnel de police**

186. Les ressources nécessaires pour les militaires et le personnel de police pour 2015 sont estimées à 8,6 millions de dollars, en baisse de 3,1 millions de dollars, soit 26,5 %, par rapport aux ressources approuvées pour 2014. Les ressources proposées permettraient de déployer 2 conseillers militaires, 245 membres du personnel du groupe de gardes des Nations Unies et 1 conseiller pour les questions de police des Nations Unies, alors qu'en 2014, la force autorisée était de 7 conseillers militaires, 272 membres du personnel du groupe de gardes et 6 conseillers pour les questions de police. La variation entre les ressources demandées pour 2015 et le budget approuvé pour 2014 traduit une réduction des effectifs militaires et des effectifs de police qui, comme il est indiqué au paragraphe 55 du rapport du Secrétaire général, tient à la limitation du rôle de la Mission dans les domaines de la gouvernance du secteur de la sécurité et du maintien de l'ordre. En outre, les postes temporaires de conseiller pour les questions militaires et les questions de police doivent être réexaminés en 2015. La variation entre 2015 et 2014 traduit également la suppression de la provision au titre du logement au complexe de Tamimi et la baisse des dépenses au titre des voyages puisque la relève se fera une fois par an et non plus tous les six mois. Cette réduction est en partie contrebalancée par le relèvement du taux standard de remboursement du coût des contingents. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés au titre des militaires et du personnel de police pour 2015.**

### Observations et recommandations concernant les effectifs nécessaires

187. Les effectifs nécessaires approuvés pour 2014 et les propositions du Secrétaire général pour 2015 sont résumés dans le tableau ci-après :

Tableau 14

#### Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq : effectifs nécessaires

	Postes	Classe
Postes approuvés pour 2014	951	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 23 P-5, 63 P-4, 63 P-3, 10 P-2, 224 SM, 91 AN, 466 AL
Postes proposés pour 2015	900	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 20 P-5, 59 P-4, 61 P-3, 9 P-2, 223 SM, 97 AN, 420 AL
Nouveaux postes proposés	41	3 P-4, 2 P-3, 17 SM, 6 AN, 13 AL
Transferts de poste proposés	57	2 P-5, 1 P-4, 16 SM, 1 AN, 37 AL
Suppressions de poste proposées	92	2 P-5, 4 P-4, 7 P-3, 18 SM, 2 AN, 59 AL

*Abréviations* : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national.

188. Les tableaux 2 et 3 ainsi que les paragraphes 75 à 263 du rapport du Secrétaire général contiennent des informations sur les effectifs nécessaires pour 2015, à savoir 900 postes dont 383 postes de personnel recruté sur le plan international (160 P+sup. et 223 SM) et 517 postes de personnel recruté sur le plan local (97 AN et 420 AL). Les effectifs nécessaires pour 2015 représentent une diminution nette de 51 postes par rapport aux 951 postes approuvés pour 2014, soit une diminution de 11 postes de personnel recruté sur le plan international (10 P et 1 SM) et de 40 postes de personnel recruté sur le plan national (dont l'effectif traduit une augmentation de 6 postes d'administrateur recruté sur le plan national et une diminution de 46 postes d'agent local).

189. Les tableaux 4 et 5 du rapport du Secrétaire général donnent des informations sur la création proposée de 41 nouveaux postes (3 P-4, 2 P-3, 17 SM, 6 AN, 13 AL) et la suppression proposée de 92 postes approuvés (2 P-5, 4 P-4, 7 P-3, 18 SM, 2 AN, 59 AL). Les 57 postes qu'il est proposé de transférer pour 2015 sont présentés dans le tableau ci-dessous, suite à la demande du Comité consultatif,

Tableau 15

#### Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq : transferts de postes proposés

	Origine	Destination
1 P-4, 1 AN	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
2 P-5, 2 AL	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale	Bureau du Chef de cabinet

	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>
2 SM, 4 AL	Services des technologies de l'information et des communications	Section de la gestion centralisée des stocks
1 SM, 4 AL	Section du génie	Section de la gestion centralisée des stocks
6 SM, 12 AL	Section des transports aériens	Section du contrôle des mouvements
1 AL	Section des transports aériens	Section de la gestion centralisée des stocks
2 SM, 3 AL	Section de la gestion des acquisitions	Section de la gestion centralisée des stocks
4 SM, 11 AL	Section de la gestion du matériel	Section de la gestion des installations et des services
1 SM	Section des ressources humaines – Bureau d'appui commun de Koweït	Section des ressources humaines

190. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les changements proposés par le Secrétaire général aux effectifs de la MANUI.** Les observations et les recommandations du Comité consultatif concernant les effectifs nécessaires sont présentées aux paragraphes 191 à 200 ci-dessous.

191. Le Comité consultatif rappelle l'observation qu'il avait formulée à l'occasion de l'examen du projet de budget de la MANUI pour 2014, selon laquelle certaines des propositions du Secrétaire général concernant la dotation en effectifs de la MANUI n'étaient pas suffisamment bien justifiées, et sa recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une évaluation exhaustive des besoins en effectifs de la Mission, y compris de son organigramme et du nombre et de la classe des postes de fonctionnaire de rang supérieur, en vue de faire figurer les résultats dans le projet de budget de 2015 (voir A/68/7/Add.10, par. 222). Dans sa résolution 68/247 A, l'Assemblée a par la suite chargé la MANUI de procéder à une évaluation exhaustive des besoins en personnel de la Mission.

192. Le Comité consultatif a été informé que le budget de 2015 tient compte des résultats de l'évaluation de la dotation de la MANUI en personnel civil, qui, selon la Mission, avait été effectuée conformément aux résolutions 66/264 et 68/247 A. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'évaluation avait été effectuée du 25 au 29 mai 2014. Il a demandé des précisions sur l'évaluation, mais n'a pas reçu de réponse à ce sujet.

193. **Le Comité consultatif fait observer qu'il semble que l'évaluation de la dotation en personnel civil effectuée par la MANUI ne se soit pas penchée sur la question du nombre et du niveau des postes de rang élevé, comme l'avait demandé l'Assemblée générale, puisque le nombre de postes de directeur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2 et 7 D-1) pour 2015 reste inchangé. D'autres observations du Comité consultatif sur la gestion des postes de rang élevé dans l'ensemble des missions politiques spéciales sont formulées dans la section III ci-dessus.**

194. Le Comité consultatif constate également qu'à de nombreuses reprises, les réorganisations structurelles et regroupements proposés ainsi que les effectifs demandés n'ont pas été suffisamment justifiés, ne faisant l'objet que de simples renvois aux recommandations issues de l'examen des effectifs qui, comme indiqué plus haut, ne lui a pas été transmis. Il estime qu'aucune justification n'a été apportée par le Secrétaire général en ce qui concerne le transfert proposé des tâches d'appui fonctionnel et administratif fournies au fonctionnaire hors classe chargé de la planification et de la coordination (P-5) du Bureau du Chef de Cabinet (ibid., par. 83); la suppression de 19 postes et l'externalisation des fonctions correspondantes à la Section de la sécurité (ibid., par. 147); la création, en rapport avec le regroupement et la redéfinition proposés des fonctions, de 1 poste de fonctionnaire d'administration (P-4) et de 8 postes en rapport avec les finances, la gestion de l'information et la planification, le suivi et le contrôle de conformité, au Bureau du Chef de l'appui à la mission (ibid., par. 160 à 164); le transfert du poste de Chef de la Section de la formation (P-4) du Koweït à Bagdad (ibid., par. 187); la suppression de 18 postes à la Section du génie (ibid., par. 206 et 207); et la suppression de 17 postes à la Section de la gestion du matériel (ibid., par. 253).

**195. Le Comité consultatif espère que les résultats de l'étude réalisée par la MANUI auront été communiqués à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport, ainsi que les justifications des changements structurels et des modifications demandées au tableau d'effectifs. En outre, le Comité escompte que les suppressions et externalisation proposées pour les fonctions de sécurité n'auront pas d'incidence sur la sûreté et la sécurité tant du personnel que des biens de l'Organisation.**

196. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, le Comité constate que la Mission propose la création de 19 postes et la réduction de 61 postes. Dans le même temps, pour ce qui est du personnel recruté sur le plan international, la Mission propose la création de 22 postes et la réduction de 31 postes. Ceci équivaut à une diminution nette de 42 postes de personnel recruté sur le plan national pour une diminution nette de seulement 9 postes de personnel recruté sur le plan international. Selon la proposition du Secrétaire général, de nouveaux postes de personnel recruté sur le plan international sont nécessaires, notamment du fait de la restructuration du Groupe du budget et des finances [1 poste de fonctionnaire du budget (P-3) et 1 poste d'assistant des finances (SM)]; de la création proposée d'un groupe de la gestion de l'information [2 postes d'assistant de la gestion de l'information (SM)]; et de la création d'un groupe de la planification, du suivi et du contrôle de conformité [1 spécialiste de la planification (P-3) et 1 fonctionnaire d'administration chargé du contrôle de conformité (SM)].

**197. Le Comité n'est pas convaincu qu'il soit nécessaire sur le plan opérationnel de pourvoir les postes susmentionnés et autres postes demandés par du personnel recruté sur le plan international et estime qu'un grand nombre de ces fonctions pourraient être exécutées par du personnel recruté sur le plan national déjà formé et disponible. Il recommande que l'Assemblée générale encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour renforcer la composante personnel recruté sur le plan national, lorsque c'est possible, en convertissant des postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, compte tenu de la disponibilité de personnel qualifié sur le marché du travail local. À cet égard, il réitère les observations qu'il a formulées dans son rapport sur les observations**

**et recommandations sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix et dans lequel il s'est déclaré favorable à la transformation de postes et d'emplois pourvus sur le plan international en des postes et emplois pourvus sur le plan national, lorsque c'est possible, en particulier pour ce qui est de renforcer les capacités locales dans les zones des missions (A/68/782, par. 91).**

198. La Mission propose également de centraliser la gestion de plusieurs entrepôts et de les regrouper en un seul entrepôt central, ce qui entraînerait la création de 3 postes de personnel recruté sur le plan international [1 administrateur chargé de la gestion des stocks (P-4), 1 assistant à la gestion des carburants et 1 assistant à la gestion des stocks (SM)], de 9 postes de personnel recruté sur le plan national et 14 transferts. À cet effet, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que les fonctions demandées pour la Section de la gestion centralisée des stocks étaient auparavant exécutées par différentes sections en charge de plusieurs entrepôts; le regroupement en un seul entrepôt central devrait permettre de réaliser des gains d'efficacité au cours des années à venir à partir de la mise en place de la configuration initiale en 2015.

**199. En ce qui concerne la redéfinition et le regroupement des bureaux et des tâches, y compris la proposition de création d'une Section de la gestion centralisée des stocks, le Comité escompte que les effets de synergie correspondants seront visibles en l'espace d'un an, en utilisant de manière rationnelle les effectifs déjà approuvés, notamment au niveau national. Il attend avec intérêt des informations actualisées sur les progrès accomplis et les gains d'efficacité mesurables obtenus dans le cadre du projet de budget de la MANUI pour 2016.**

200. Le Comité consultatif note que la MANUI dispose de plusieurs postes à son bureau de liaison à Téhéran et à Amman ainsi qu'au Siège à New York. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ceux-ci se répartissaient comme suit : a) Amman [1 spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) et 1 assistant administratif (agent local)]; b) New York [1 spécialiste des questions politiques (P-4); 1 observateur électoral (P-4); 1 responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-4) et 2 spécialistes des questions politiques (P-3)]; et c) Téhéran [1 attaché de liaison (D-1); 1 spécialiste des questions politiques (P-4); 1 traducteur adjoint (AN); et 1 assistant administratif (AL)].

#### **Méthode de calcul des dépenses communes de personnel**

201. Comme indiqué au paragraphe 274 du rapport du Secrétaire général, le taux retenu pour estimer les dépenses communes de personnel pour la MANUI est fondé sur les montants des dépenses communes de personnel et des coûts salariaux effectivement enregistrés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 août 2014. **Le Comité consultatif est d'avis que la méthode de calcul des dépenses communes de personnel devrait être uniformisée entre toutes les missions politiques spéciales et formule des observations à ce sujet à la section III ci-dessus.**

#### **Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles**

202. Le tableau 6 et les paragraphes 279 à 307 du rapport du Secrétaire général sur la MANUI fournissent un résumé des prévisions de dépenses par catégorie de

dépenses, y compris les crédits ouverts et le montant estimatif des dépenses pour 2014 ainsi que les prévisions de ressources pour 2015.

Tableau 16

**MANUI : dépenses opérationnelles**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014</i>			<i>Montants nécessaires pour 2015</i>			
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart Solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total</i>	<i>Total net<sup>a</sup></i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
		(1)	(2)				
<b>Dépenses</b>							
Consultants	332,9	257,9	75,0	508,4	433,4	–	175,5
Voyages	1 986,2	1 582,3	403,9	1 979,4	1 575,5	–	(6,8)
Installations et infrastructures	12 321,1	9 921,3	2 399,8	11 615,6	9 215,8	1 197,5	(705,5)
Transports terrestres	1 615,7	1 377,2	238,5	1 163,3	924,8	23,0	(452,4)
Transports aériens	17 777,4	15 468,4	2 309,0	19 032,6	16 723,6	38,5	1 255,2
Communications	4 406,4	3 862,3	544,1	5 770,1	5 226,0	1 689,7	1 363,7
Informatique	1 936,2	1 826,0	110,2	2 049,3	1 939,1	424,7	113,1
Services médicaux	757,5	445,5	312,0	694,1	382,1	–	(63,4)
Fournitures, services et matériel divers	15 117,9	11 858,7	3 259,2	4 591,3	1 332,1	–	(10 526,6)
<b>Total</b>	<b>56 251,3</b>	<b>46 599,6</b>	<b>9 651,7</b>	<b>47 404,1</b>	<b>37 752,4</b>	<b>3 373,4</b>	<b>(8 847,2)</b>

<sup>a</sup> Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

*Consultants*

203. Un montant de 508 400 dollars est proposé pour couvrir les dépenses afférentes aux consultants pour la MANUI dont, notamment, un consultant recruté sur le plan international pour une durée de quatre mois pour faciliter l'action menée pour retrouver les Koweïtiens et les biens koweïtiens disparus, et un spécialiste de l'enregistrement biométrique des électeurs pour deux mois (ibid., par. 279). En réponse à ses questions, le Comité a été informé que le coût afférent aux compétences spécialisées demandées avait été estimé sur la base des tantièmes et niveaux de rémunération déterminés et dans l'instruction administrative sur les consultants et vacataires (ST/AI/2013/4, annexe III). **Même si le Comité consultatif n'a pas d'objection à l'égard des prévisions de ressources au titre des consultants, il estime que plus d'efforts devraient être faits pour garantir que le personnel de la MANUI est doté de compétences diverses afin d'éviter de recruter des consultants pour certains projets, lorsque c'est possible. Le Comité formule d'autres observations à cet égard à la section III ci-dessus.**

*Voyages*

204. Un montant de 1 979 400 dollars est proposé au titre des voyages pour 2015, alors que les prévisions de dépenses pour 2014 s'élèvent à 1 582 300 dollars, soit

environ 20 % en dessous du montant des crédits ouverts pour 2014 qui s'élève à 1 986 200 dollars. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que le solde inutilisé prévu pour 2014 résulte essentiellement de la restriction des déplacements dans la zone de la Mission en raison de la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité.

205. À sa demande, le Comité a obtenu un état ventilé des montants demandés au titre des frais de voyage, lequel montrait que les ressources demandées par le Bureau de l'appui à la mission pour participer à des ateliers et à des cours sont inscrites à la rubrique des dépenses afférentes aux voyages non liés à la formation; de l'avis du Comité, toutes les ressources demandées au titre de la formation appartiennent à cette catégorie. Il formule des observations plus détaillées à cet égard à la section III ci-dessus.

#### *Transports aériens*

206. Comme indiqué au paragraphe 294 du rapport du Secrétaire général, les ressources demandées pour 2015 au titre des transports aériens s'expliquent notamment par la nécessité d'équiper l'avion d'un système de protection antimissile, comme suite à une réévaluation des mesures de sécurité. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait prévu 1 million de dollars pour l'installation du système sur l'avion et 1,9 million de dollars pour les deux hélicoptères.

#### *Fournitures, services et matériel divers*

207. En ce qui concerne la suppression de la gratuité des repas et de l'hébergement pour le personnel civil et le personnel en tenue dont il est fait état au paragraphe 306 du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif ayant demandé des précisions, a été informé que la MANUI était autorisée depuis 2005 à ne pas appliquer la réduction prévue du montant de l'indemnité de subsistance (missions) instaurée en contrepartie de la prise en charge par la Mission des frais de repas et d'hébergement du personnel déployé en Iraq. Le Comité a appris que cette dispense avait été accordée pour rendre plus supportables les conditions de travail difficiles, pénibles et dangereuses qui régnaient alors dans le pays et qu'en juillet 2009, date à laquelle les conditions d'emploi avaient été harmonisées, le Département de l'appui aux missions avait collaboré avec la Mission pour en limiter la portée. En juillet 2012, la MANUI a instauré une retenue sur traitement au titre du logement et, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, elle fait payer les repas. **Le Comité consultatif a demandé, sans l'obtenir, un complément d'information sur la gratuité des repas et de l'hébergement du personnel civil, notamment sur la conformité de la mesure prise aux Statut et Règlement du personnel, et compte revenir sur cette question lors de l'examen des prochains rapports y relatifs.**

**208. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.**

#### *Bureau d'appui commun de Koweït intégré*

209. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que, depuis la création, en décembre 2012, du Bureau d'appui commun de Koweït, les coûts de fonctionnement de celui-ci s'élèvent à 9,3 millions de dollars par an, dont 8,2 millions au titre des dépenses de personnel et 1,1 million au titre des dépenses

de fonctionnement, et sont pris en charge conjointement par la MANUA et la MANUI et imputés sur leurs budgets. On trouvera à la section III ci-dessus les observations du Comité sur le Bureau d'appui, notamment sur les modalités du partage des coûts de fonctionnement et sa demande d'une analyse coûts-avantages.

*Fonds d'affectation spéciale pour la construction du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad*

210. Le Comité a été informé que la construction d'un complexe intégré à Bagdad n'avait pas commencé et ne serait pas viable sur le plan financier, une évaluation de la sécurité ayant conclu qu'une grande partie du Fonds devrait être affectée aux mesures de sécurité. Selon le Secrétaire général, priorité est donc donnée actuellement à la rénovation des locaux existants. Comme indiqué au paragraphe 308 du rapport du Secrétaire général, bien que la conception et la planification du nouveau complexe aient été menées à bien et approuvées par le Comité directeur, la Mission envisage toutefois son installation sur d'autres sites pour des raisons de sécurité.

**211. Le Comité consultatif constate que le Fonds d'affectation spéciale sert actuellement à financer la rénovation de locaux existants et non la construction d'un nouveau complexe, ce qui était pourtant sa finalité. Il demande que le Fonds fasse l'objet d'une évaluation globale, qui porte notamment sur sa situation financière, sa nature et son objet, dans le cadre du projet de budget de la MANUI pour 2016.**

## **V. Recommandations sur lesquelles l'Assemblée générale est invitée à se prononcer**

212. S'agissant des décisions que le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de prendre au paragraphe 133 de son rapport (voir A/69/363 et Corr.2 et 3), le Comité consultatif recommande :

a) En ce qui concerne les 35 missions politiques spéciales énumérées dans le tableau 6 du rapport, que l'Assemblée approuve les demandes du Secrétaire général pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2015, sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées plus haut, et que le montant révisé soit communiqué à l'Assemblée lorsqu'elle examinera les prévisions de dépenses du Secrétaire général;

b) Que l'Assemblée ouvre un crédit d'un montant net de 435 094 000 dollars, correspondant au solde des ressources prévues au titre de ces missions pour l'exercice biennal 2014-2015;

c) Que l'Assemblée ouvre également, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe I à sa résolution 41/213, un crédit supplémentaire, en tenant compte des recommandations formulées à l'alinéa a) ci-dessus au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) et du chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription d'un montant égal au titre du chapitre premier (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.